

Snpden

Syndicat National des
Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

numéro **164**

- Le SNPDEN est prêt au dialogue et à la concertation
Éditorial du secrétaire général

- Dossier CSN

- Le SNPDEN et le rapprochement CGC - UNSA

2008

DÉCEMBRE 10/10

Direction

10 €

Philippe
GUITTET

Le SNPDEN est prêt au dialogue et à la concertation

La crise frappe à notre porte. Le Président de la République a déclaré à Toulon, dans un discours fondateur de sa politique : « *L'idéologie de la dictature des marchés et de l'impuissance publique est morte avec la crise financière* ». Bien sûr il n'est jamais trop tard pour enfin réguler l'économie financière et se montrer plus interventionniste en général.

Mais redonner du sens à l'État, c'est surtout, reconstruire du lien social, rétablir la justice sociale, défendre la protection sociale, s'appuyer sur des services publics confiants dans leurs missions. Il est urgent de mettre un terme aux politiques de dérégulation et de dérégulation sociales et de renouer avec un véritable dialogue social.

La politique du mépris face aux organisations syndicales est inacceptable. Le discours manichéen sur le bon réformisme que porterait le gouvernement et les affreux conservateurs que seraient les organisations syndicales ne tient pas.

Pour notre part, comme nous l'avons toujours démontré, nous sommes prêts à la discussion, à la concertation et à la négociation sans a priori, et avec le souci d'aboutir au meilleur compromis.

Je voudrais insister sur trois dossiers qui sont loin d'être les seuls que nous portons mais qui vont dans les semaines et les mois qui viennent retenir une grande partie de notre attention.

Le premier dossier est un dossier pédagogique, celui du lycée et de sa réforme.

Nous sommes toujours convaincus de la nécessité d'une réforme du lycée, conforme aux principes de la « *feuille de route* » approuvée par la signature de la plupart des organisations syndicales, mais nous considérons le calendrier annoncé comme trop restreint pour une bonne préparation, et pour cela, nous avons demandé le report de son application à la rentrée 2010. Les dialogues de gestion dans les académies, nécessaires à la préparation de la rentrée 2009, ne peuvent se tenir, et l'information due aux familles des élèves de troisième ne peut être donnée tant que l'organisation des enseignements, les horaires hebdomadaires des élèves et des enseignants, ne sont pas clairement établis.

Il est indispensable que le projet du cycle terminal soit également connu pour donner son sens à la réforme de la classe de seconde.

Il est en tout cas nécessaire d'aboutir rapidement, au plus tard avant la fin du trimestre en cours, à des arbitrages fermes et à des annonces précises.

Les mesures prises doivent être compatibles avec l'organisation pratique des établissements, et favoriser une meilleure réussite des élèves dans leur

scolarité comme dans la perspective de la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur.

Nous rappelons notre opposition à tout système qui n'offrirait aux lycéens, en seconde, que des choix illusoire et des parcours incertains, au lieu de les préparer à des choix éclairés et raisonnés dans le cadre de leur orientation vers le cycle terminal : cela suppose que les modules d'exploration soient proposés aux lycéens comme un parcours complet sur les quatre domaines, et non comme un système d'options libres qui favoriserait des parcours d'initiés.

Dans le domaine éducatif, cela ne nous empêchera pas de porter d'autres dossiers comme ceux du collège, du lycée professionnel, des EREA, et d'être impliqué pour que la réforme de la formation des enseignants permette de construire un nouveau métier mieux à même de répondre aux exigences de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences et à celles des réformes du lycée et du lycée professionnel.

Concernant la reconquête du troisième trimestre au lycée, nous avons dit au ministère qu'il sera difficile de tenir les enseignements et les conseils au-delà du début des épreuves du baccalauréat, sans simplification des examens et rationalisation des procédures d'orientation et d'affectation. Dans le cas contraire les inscriptions des élèves, la préparation de la rentrée et les mouvements académiques seraient compromis.

Nous espérons avoir été entendus car aucune véritable concertation ne s'est ouverte sur cette question.

Sur la carte scolaire, nous rappellerons nos propositions pour éviter une dérégulation non maîtrisée, une désorganisation du service public, et une inégalité croissante de l'offre de formation. Pour tenir les promesses de mixité sociale et scolaire et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, nous redisons la nécessité de définir des indicateurs et de mettre en place les outils de régulation pour un cadrage des politiques départementales et académiques, et celle de corriger ou mettre en place les outils de pilotage pour gérer les demandes des familles et les affectations des élèves.

Le deuxième dossier concerne la charte de pilotage dont il convient de rappeler que si elle est au cœur du protocole signé conjointement par le ministre et le SNPDEN, elle est, deux ans après, encore trop souvent ignorée dans de trop nombreuses académies.

...SUITE À LA PAGE 6

...SUITE DE L'ÉDITO PAGE 3...

Il s'agit là d'une remise en cause inacceptable de l'engagement de notre ministère qui porte une nouvelle atteinte à l'autonomie de l'EPLÉ mais aussi à la reconnaissance des personnels de direction comme cadres autonomes.

Nous déplorons des pratiques - qui tiennent parfois d'un caporalisme d'un autre âge - appliquées au travers de pseudo contrats d'objectifs, de contrôle, de jugements de valeur hâtifs, trop souvent en lieu et place d'une évaluation s'inscrivant dans une logique moderne de gestion des ressources humaines.

C'est pourquoi nous avons demandé à ce que chaque groupe Blanchet se saisisse de la charte de pilotage, à partir de l'observatoire que nous avons mis en place l'an dernier.

Cela nous permettra d'avoir des éléments objectifs au niveau national, lors de la réunion annuelle de bilan du relevé de décisions qui se tiendra fin janvier - début février 2009.

Nous devons continuer à revendiquer pour que chaque EPLÉ ait une équipe de direction complète dotée des moyens de ses responsabilités et notamment d'un pôle administratif. En effet, nous le savons, sans les collaborateurs nécessaires pour assurer toutes les missions de l'EPLÉ, le relevé de conclusions et la charte de pilotage pourraient difficilement être mis en œuvre, l'autonomie serait rendue malaisée et nos conditions de travail continueraient de se dégrader.

Mais nous serons également présents sur d'autres sujets comme celui du « Code de la paix scolaire », celui du décret et de la circulaire, en préparation, relatifs aux conditions de mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail dans les établissements, celui de la proposition de loi concernant les établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) car il concerne au premier chef l'avenir des EPLÉ.

Le troisième dossier prioritaire que nous allons aborder est celui de la revalorisation de notre carrière. Dans un contexte marqué par une réforme annoncée des corps statutaires de la fonction publique, une plus grande diversité des tâches annexes confiées aux personnels de direction, une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et l'amélioration conjoncturelle des rémunérations des enseignants, nous avons réussi à obtenir un engagement de Xavier Darcos pour l'ouverture d'une concertation sur nos revendications statutaires.

Une première rencontre a eu lieu avec Roger Chudeau, directeur de l'Encadrement, le vendredi 28 novembre. Les discussions vont s'ouvrir en janvier 2009 et aucun sujet n'est tabou.

Nous y ferons valoir nos revendications.

- Une amélioration générale du cadre statutaire du corps des personnels de direction associant :
 - la disparition de la 2^e classe,
 - un indice sommital au B3
 - la suppression de tout indice butoir
 - une progression générale des BI liées aux EPLÉ
 - un alignement de l'IRD sur l'ISS
 - une amélioration du classement des EPLÉ
 - une amélioration des ratios de promotion.
- En parallèle nous continuerons notre combat pour la défense des pensions et des retraites.

Le SNPDEN se déterminera également dans l'année qui vient au sein de l'UNSA sur la construction d'un troisième pôle syndical réformiste, avec la volonté de préserver son unité et de porter ses valeurs et son projet dans un cadre fédéral et confédéral.

Au moment où j'écris cet éditorial, nous sommes encore en période électorale. Je suis convaincu que nous allons conforter notre représentativité pour être en mesure de défendre en position de force tous les dossiers que je viens d'évoquer.

Bonnes fêtes à tous.

S O M

3 **ÉDITORIAL DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
Le SNPDEN est prêt au dialogue et à la concertation

8 **AGENDA**
COMPTE RENDU DU BN

10 **ACTUALITÉS**

- Réussite de la mobilisation du 20 novembre
- L'action continue
- Premier bilan de la GIPA
- Inquiétudes autour d'un appel d'offre ministériel
- Prime au mérite dans la fonction publique
- Un rapport en faveur de plus d'autonomie pour les EPLÉ

14 **JEAN CLAUDE LAFAY
CHEVALIER DE LA
LÉGION D'HONNEUR**

15 **RENCONTRES**

- Le directeur de l'encadrement, le 17 octobre
- Le ministre de l'Éducation nationale le 10 novembre
- Avec le cabinet du ministre le 18 novembre

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MÊL : SIEGE@SNPDEN.NET

Directeur
de la Publication
PHILIPPE GUITTET
Rédacteur en chef
DONATELLE POINTEREAU
Rédacteur en chef adjoint
NORBERT GOSSET
Secrétaire de rédaction
JOËLLE TORRES

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE SIC,
5-7 RUE CLAUDE CHAPPE
77 400 LAGNY
TEL. : 01 64 12 17 17

DIRECTION –
ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE
DE PUBLICATIONS
ET AGENCE DE PRESSE
0309 S 08103

DIRECTION N° 164
MIS SOUS PRESSE
LE 1 DÉCEMBRE 2008

Abonnement
100 € (10 NUMÉROS)
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

**INDEX
DES
ANNONCEURS**

INCB	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
OMT	9
GMF	13
CONSEIL IDF	17
SODEXO	83
ALISE	84

ENCARTAGE : CARAPAX

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

m a i r e

18 LA RÉFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Le SNPDEN demande à être associé aux discussions relatives aux concours de recrutement, à la formation et à la professionnalisation des enseignants.

DOSSIER CSN

20 COMMUNICATION DE LA CNC

- La commission nationale de contrôle vérifie la conformité de la désignation des représentants au Conseil syndical national.

21 OUVERTURE DU CSN

- Rapport de Philippe Guittet, secrétaire général.

34 INTERVENTIONS DES SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES

DOSSIER CSN RAPPORT DES COMMISSIONS

46 COMMISSION VIE SYNDICALE

50 COMMISSION CARRIÈRE

55 COMMISSION ÉDUCATION & PÉDAGOGIE

59 COMMISSION MÉTIER

64 ALLOCUTION DE CLÔTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

66 MOTION DE SOUTIEN À JEAN PHILIPPE DECROUX

- Le CSN a voté à l'unanimité une motion de soutien à J. Ph. Decroux et adressé cette motion au ministre, signée par le secrétaire général et l'ensemble des secrétaires académiques présents.

66 THÈMES DU CONGRÈS DE BIARRITZ

- Demain, le service public d'éducation : autonomie et égalité.

68 LE SNPDEN ET LE RAPPROCHEMENT CGC - UNSA

- Conformément à la décision du CSN, la commission vie syndicale présente un dossier complet sur le SNPDEN et le rapprochement CGC - UNSA.

73 DERNIERS OUVRAGES REÇUS...

74 CHRONIQUE JURIDIQUE

- Le projet de décret hygiène et sécurité
- Questions des adhérents

77 ADHÉSIONS

agenda

compte rendu BN

Bureau National du 12 novembre 2008

BILAN DES RASSEMBLEMENTS RETRAITÉS DU 16 OCTOBRE.

La question du pouvoir d'achat était au centre de la mobilisation des retraités. Les pensionnés ont obtenu une augmentation de 1,1 % en mars 2008 et 0,8 % en septembre 2008, ce qui, sur l'année, fait une augmentation de 1,36 %.

L'Union Confédérale a été reçue le 30 octobre, et le Pôle des retraités le 13 novembre.

BILAN DE LA MANIFESTATION DU 19 OCTOBRE.

Environ 32 000 personnes. Le SNPDEN était présent et les personnels de direction étaient répartis dans l'ensemble de la manifestation.

LE SNPDEN RENCONTRE :

Le directeur de l'Encadrement, Roger Chudeau.

Ont été abordés la présidence des EPLE, les avancées pour la carrière, les opérations de gestion (ratio des promotions), le problème de l'évaluation : quels indicateurs choisir pour faire une vraie évaluation ? La rémunération des tâches annexes et le rappel des engagements financiers (stage d'été lycée, EREA-ERPD).

*Le ministre de l'Éducation nationale
le 10 novembre.*

Ont été débattus la réforme du lycée et les propositions pour la nouvelle seconde, le recrutement et l'évaluation des enseignants, la proposition de création des EPEP et les questions statutaires concernant les personnels de direction.

*La ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche, le 13 novembre.*

Les dossiers à traiter :

- mise en œuvre du décret CPGE, BTS dans l'architecture LMD
- l'orientation active (la mixité sociale en CPGE)
- les suites du rapport Philippe (rapprochement universités et grandes écoles)

PRÉSENTATION D'UN AMENDEMENT DU SNPDEN AU CSE

Le SNPDEN a proposé un amendement pour maintenir une préparation spécifique au diplôme du BEP. Il a été voté à la quasi unanimité du CSE (32 pour, 6 abstentions, 3 refus de vote), mais il n'a pas été retenu par le ministère.

COMMUNICATION DU TRÉSORIER

Comparaison des cotisations syndicales et part de l'UNSA qui a augmenté de 2,5 % alors que les cotisations sont indexées sur le point d'indice. Il faudrait engager une réflexion sur nos cotisations.

DÉSIGNATION de Philippe Guittet comme suppléant au Bureau national de l'UNSA et Philippe Vincent, suppléant au Conseil national de l'UNSA

Le bureau national proposera au CSN le thème suivant pour le congrès de Biarritz : « *demain, le service public d'éducation, autonomie et égalité* ».

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

Rencontre avec le Groupement de défense des idées des directeurs. GDID

MARDI 9 DÉCEMBRE

Dépouillement des élections professionnelles dans les académies.

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

Rencontre avec l'ARF.

JEUDI 11 DÉCEMBRE

Cellule juridique.

LUNDI 15 DÉCEMBRE

Audience avec M. Allal, chef du service des enseignements et de la formation professionnelle.

MARDI 16 DÉCEMBRE

Proclamation des résultats des élections professionnelles.

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

Bureau national.
Tableau d'avancement.

JEUDI 18 DÉCEMBRE

Bureau national.

VACANCES DE NOËL

Zone A, B, C : du samedi 20 décembre 2008 au lundi 5 janvier 2009.

Valérie
FAURE

RÉUSSITE DE LA MOBILISATION DU 20 NOVEMBRE

Un mois après la réussite de la manifestation nationale du 19 octobre, les enseignants étaient de nouveau dans la rue, à l'appel de la plupart des organisations syndicales.

À l'origine du mouvement, les trois principaux syndicats du primaire (SNUIPP-FSU, SE UNSA, SGEN-CFDT) avaient, dès le 24 octobre, appelé les enseignants à faire grève massivement pour « *exiger un véritable dialogue social* », « *un autre budget pour 2009* » et dénoncer la dégradation des conditions d'enseignement. La suppression des RASED, le service minimum d'accueil à l'école, la nouvelle organisation de la semaine, motivaient également cet appel qui a finalement été relayé dans le secondaire par un appel commun de 8 syndicats (SE-UNSA, SNALC-CSEN, SNES, SNUEP, SNEP, SNETAA-Eil, CGT Educ'action et CNGA-CGC) réclamant notamment « *un véritable dialogue social* », « *un plan de revalorisation de l'ensemble des personnels* » et « *l'arrêt des suppressions de postes* ».

Outre la grève, des manifestations ont eu lieu dans toute la France. Une nouvelle semaine d'actions (pétitions, lettres aux parlementaires, demandes d'audiences...) a également été organisée du 17 au 21 novembre.

Les chiffres de la mobilisation témoignent d'un mouvement important : environ un tiers des enseignants étaient en grève selon le ministère alors que les syndicats de l'Éducation évoquent des taux de plus de 50 % d'enseignants mobilisés, voire 69 % en primaire.

Pour le SNES, « *le message adressé est clair* » et constitue une véritable interpellation au ministre, tandis que l'UNSA Éducation évoque une véritable « *réussite* », due à une « *adhésion massive* » des personnels.

De son côté, le ministre de l'Éducation a d'emblée fustigé les syndicats « *dont la fonction principale est la résistance au changement* », estimant que leur mode d'action, en organisant « *de manière systématique* » des grèves comme « *réponse aux problè-*

mes de l'école » était « *démodé* », et dénonçant cette « *culture de la grève* » à l'Éducation nationale. Il a par ailleurs évoqué un « *pack de critiques* » « *très disparates* » et « *très contradictoires* ».

Ce à quoi l'Unsa Éducation a répondu que le ministre avait tort « *de continuer à s'enfermer dans ses certitudes* », dans « *le mépris systématique des personnels et de leurs organisations syndicales* », en refusant tout dialogue. Le secrétaire général de la Fédération a de plus regretté que le ministre utilise « *la raillerie* » et « *la disqualification de ses interlocuteurs* », en se proclamant « *le défenseur du changement face au conservatisme des syndicats et des personnels* ».



À l'issue de cette journée, les trois principaux syndicats du primaire à l'origine de l'appel ont estimé que « *l'urgence était désormais au dialogue social et à l'ouverture de négociations* ». Pressant le ministre d'entendre les revendications qui se sont exprimées ce jour là, ils lui ont alors adressé un « *préavis de négociations* » de 5 jours (soit jusqu'au 27 novembre), prévoyant de proposer aux personnels de nouvelles actions en l'absence de signes d'ouverture. De leur côté, les fédérations FSU, UNSA Éducation, SGEN-CFDT et FERC CGT ont prévu de se rencontrer le 24 novembre pour faire le point sur les réponses du gouvernement au mécontentement, et pour décider des suites à donner à l'action revendicative.

LE MINISTRE NE VEUT PAS ENTENDRE, L'ACTION CONTINUE

Au moment où ces lignes sont bouclées, la réunion de

l'interfédérale de l'Éducation vient de se tenir. Et si l'idée de faire masse contre la sourde oreille gouvernementale a fait l'unanimité, l'interfédérale n'a cependant pas débouché sur un accord « *unanime* » pour un nouvel appel à la grève. S'en est suivie une réunion des 24 organisations de l'éducation constituant le groupement permanent « *L'Éducation est notre avenir* », à l'origine de la manifestation du 19 octobre, à l'issue de laquelle a été décidé finalement d'appeler à une nouvelle journée d'action le mercredi 10 décembre prochain, sans appel à la grève. Elle sera l'occasion de manifestations, conférences de presse, demandes d'audiences et interpellations des parlementaires dans chaque département.

L'idée de cet appel étant de dire : « *l'éducation est notre avenir. Le gouvernement ne veut pas l'entendre. Le 10 décembre, faisons masse pour le crier* », et pour répéter que l'Éducation se fait dans le dialogue et non dans la division et l'opposition, et que cela se fait avec des moyens suffisants et avec les associations »...

Alors que les personnels de direction avaient participé nombreux à la manifestation du 19 octobre, le SNPDEN a indiqué, dans un message adressé à l'ensemble de ses secrétaires académiques et départementaux, qu'il fallait être partie prenante des actions initiées le 10 décembre par le collectif, en demandant notamment que des lettres soient envoyées aux parlementaires, au moins au niveau de chacune de ses sections départementales.

« *Le 19 octobre, avec les autres personnels de l'Éducation, les personnels de direction étaient nombreux à manifester* » pour un service public d'éducation renoué de qualité en réponse au plan social qui se confirme dans l'Éducation. Nous avons appelé également à signer la pétition « *une école, notre avenir. Depuis, le Ministre de l'Éducation a affiché son mépris des organisations syndicales. Cela n'est pas acceptable : l'éducation doit se faire dans un dialogue non partisan avec des moyens suffisants. C'est pourquoi, l'action doit continuer* » a indiqué le syndicat.

PREMIER BILAN DE LA GIPA

Les premiers versements de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ont été effectués sur les bulletins de salaire de 22 000 fonctionnaires au mois d'octobre. Et, finalement, il s'avère que moins d'un fonctionnaire sur dix percevra en 2008 ce complément de rémunération au titre du mécanisme de rattrapage salarial pour la période 2003-2007 : ce sont ainsi au total près de 130 512 agents des trois fonctions publiques, soit 8,4 % des agents de l'État, qui bénéficieront d'ici la fin de l'année du dispositif, au lieu des 17 % annoncés au moment de sa création fin 2007.

Les premières estimations communiquées soulignent par ailleurs une prédominance de l'Éducation nationale (56 181 agents devant bénéficier de la mesure), représentant près de 43 % des agents éligibles, avec une sur représentation de la catégorie A (77 %).

Le montant moyen perçu s'élève ainsi à 740 euros bruts, variant de 93 euros pour un agent de catégorie C à 1 082 euros pour un agent de catégorie A.

Le 12 novembre dernier, lors de la conférence de presse bilan de l'instauration du dispositif, le ministre de la Fonction publique a indiqué que le mécanisme serait à nouveau mis en place en 2009 pour la période de référence 2004-2008, et ce « afin de prendre en compte le pic de l'inflation de l'année 2008 ».

En 2010, sera effectuée une mise en œuvre annuelle de la garantie pour les agents bénéficiaires de la garantie en 2008 faisant valoir leur droit à la retraite avant 2011 et pour ceux bloqués en sommet de corps ou de grades.

Un nouveau versement est par ailleurs programmé fin 2011 pour tous les agents dont la rémunération aura moins augmenté que l'inflation sur la période de référence de décembre 2006 à décembre 2010.

En revanche, Éric Woerth a tenu à préciser qu'il ne rouvrirait pas la discussion sur l'évolution du point d'indice, fixée à 0,8 % pour 2009, « les choses étant arrêtées », mais il s'est montré plus ouvert pour les deux années suivantes.

À noter que des précisions complémentaires sur la GIPA ont été apportées dans une circulaire additive à la circulaire d'application du décret 2008-539 du 6 juin instaurant le dispositif. Cette circulaire, n° 2170 du 30 octobre

2008, est consultable sur www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Circulaire_n2170_additif_circulaire_n2164_GIPA.pdf. Se trouvent également sur le site de la fonction publique un dossier d'informations complet sur la GIPA (communiqués, brochure de présentation, décret, circulaires...) ainsi qu'un simulateur de calcul.

INQUIÉTUDES AUTOUR D'UN APPEL D'OFFRE MINISTÉRIEL

220 000 euros, c'est la somme prévue pour le financement de l'appel d'offres publié au BOAMP du 4 novembre par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur relatif à la mise en place d'une « veille de l'opinion » pendant l'année civile 2009.

Le cahier des clauses particulières de cet appel d'offres est très clair et précis dans l'énumération des objectifs du dispositif de veille. Il doit ainsi viser à « identifier et analyser les sources stratégiques ou structurant l'opinion », « repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte et analyser leur potentiel d'influence et leur capacité à se constituer en réseau ». Il doit en outre « décrypter les sources des débats et leurs modes de propagation », « anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise », « alerter et préconiser en conséquence ».

Suit une liste des espaces ou sources stratégiques à surveiller de plus près : à savoir les « sites commentateurs » de l'actualité, revendicatifs, informatifs, participatifs..., « les sites de syndicats, de partis politiques..., les sites militants d'associations, de mouvements revendicatifs ou alternatifs, de leaders d'opinion ». La veille devra également porter sur les forums grand public, les blogs, pages personnelles, réseaux sociaux, ainsi que les appels et pétitions en ligne et autres formats de diffusion. Sans oublier les sources d'informations formelles que sont la presse écrite, les dépêches d'agences, les débats des assemblées, rapports publics, baromètres, études et sondages. En un mot TOUT.

« Clé de voûte du dispositif » indique le cahier des charges, « le passage en « mode alerte » » permettra aux autorités de localiser les sources de troubles et d'identifier les crises potentielles avant même qu'elles surgissent, afin d'anticiper les risques de contagion.

Cet appel d'offre aurait dû passer inaperçu, puisque selon le ministère, ce

système de veille existe depuis 2006 et l'esprit et le budget de l'opération en demeurent inchangés, la seule nouveauté résidant dans son extension à internet!

Cependant, en cette période de restrictions budgétaires et de suppressions massives d'emplois, il est apparu pour le moins inadapté et incongru, tombant aussitôt sous la critique des syndicats enseignants déplorant unanimement le coût de l'opération. Tous regrettant qu'on dépense ainsi « un argent fou, pas pour l'intérêt général, mais pour l'intérêt du ministre ». Un climat de suspicion s'est donc installé autour de cette veille coûteuse ; « tentative de surveillance ou de fichage », « contrôle des opinions réfractaires », « pistages sur un internet », « provocation et impression de flicage »... et l'indignation syndicale a été largement reprise par la presse.

« Que le ministre soit attentif à l'évolution de l'opinion est une chose », a déclaré le secrétaire général du SE-UNSA « mais que cette veille informatique serve à prévenir toute remise en cause ou critique de sa politique en est une autre », qui plus est quand « les fonds publics » semblent avoir pour objet « de financer la propagande ». Le syndicat a ainsi souligné que « la chasse systématique aux dépenses qui lorsqu'il s'agit des personnels et des élèves, se traduit par des milliers de suppressions d'emplois et de restrictions massives de crédits budgétaires, [pouvait] souffrir des exceptions lorsqu'il s'agit d'un service du ministre ».

Pour se défendre des critiques, le ministère, étonné du bruit fait autour de cet appel d'offres, a déclaré que « tous les grands ministères disposaient de ce type de veille », essentielle à chacun pour connaître l'état de l'opinion. « Tout se fait dans la transparence » et « il n'est pas question de fichage mais d'une connaissance plus fine de la façon dont les citoyens perçoivent la politique du ministre » de l'Éducation nationale.

« Ce n'est pas une démarche de censure et de contrôle mais une démarche d'écoute et de compréhension de l'opinion » a assuré la délégation à la communication à l'origine de l'appel d'offres.

PRIME AU MÉRITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Évoquée à plusieurs reprises par le gouvernement, planant dans l'air depuis un certain temps déjà, l'idée

d'une rémunération au mérite ou à la performance dans la Fonction publique a fait son chemin. Et, même si l'expression n'a pas été employée explicitement, histoire sans doute d'éviter d'emblée les crispations, il s'agit bien de la même idée reprise le 3 novembre dans un communiqué du secrétaire d'État chargé de la fonction publique, évoquant la mise en place prochaine d'une prime de fonctions et de résultats (PFR).

« *La prise en compte de la manière de servir et du mérite individuel est inscrite dans le statut de la Fonction Publique depuis 1946* » a déclaré André Santini en réponse à une question d'un député à l'Assemblée nationale le lendemain. « *Nous sommes convaincus que cela permettra une amélioration de la qualité du service* », le but étant de « *doter l'État d'une politique de rémunération juste, moderne, dynamique, au bénéfice de ses agents* ». Qui plus est, cela permettra également de « *simplifier le maquis actuel des primes* ».

Le décret relatif à la création de cette prime, qui a ainsi vocation à se substituer à la plupart des régimes indemnitaires actuels, devrait être publié prochainement.

La PFR se composera en fait de deux parties :

- une part fixe, dite fonctionnelle, qui représentera 60 % de la PFR, et dont le montant sera déterminé par chaque ministère au regard du type d'emploi occupé, du niveau de responsabilité, du niveau de qualification requis et de l'ancienneté ;
- une part, dite prime de résultats, à hauteur de 40 %, qui sera elle fixée individuellement, à l'issue d'un entretien annuel d'évaluation, en fonction de l'atteinte des résultats préalablement assignés à chaque fonctionnaire par la hiérarchie.

Un arrêté conjoint du ministre de la Fonction publique et du ministre du Budget, le cas échéant du ministre concerné, devant fixer pour chaque grade ou emploi les montants annuels de référence des deux parts.

Cette prime, dont l'application est prévue dès l'année prochaine pour une partie des attachés et attachés principaux de l'administration et des corps analogues, c'est-à-dire les cadres de la filière administrative de l'État (soit environ 21 500 agents), devra être progressivement généralisée à cette catégorie de fonctionnaires au plus tard au 1^{er} janvier 2012 ; chaque ministère choisissant librement la date à laquelle

il intégrera le dispositif. Ce sont ainsi près de 200 000 fonctionnaires qui seront concernés par cette prime. A terme, le système devrait être étendu à l'ensemble des agents des trois fonctions publiques.

Il est à souligner que le ministère de l'Éducation nationale figure parmi ceux ayant décidé de mettre en œuvre la PFR dès 2009, hormis pour les enseignants non concernés par le dispositif. L'entrée du ministère dans ce nouveau dispositif a d'ailleurs déjà été marquée par la signature le 9 octobre par le syndicat A & I, du premier relevé de conclusions faisant référence à la PFR.

Présenté le 17 octobre aux organisations syndicales de fonctionnaires, le dispositif a fait l'objet d'inquiétudes et de réticences. Les syndicats craignent notamment le risque d'arbitraire dans l'évaluation du travail des agents et dans les critères mêmes de l'évaluation.

Pour la FSU, qui a demandé aussitôt le retrait du texte, la rémunération en fonction des résultats est « *source d'effets pervers, contradictoires avec les exigences d'une administration au service de l'intérêt général* » et va « *opposer les personnels entre eux* ». La fédération estime par ailleurs que le « *pouvoir d'achat des agents de la fonction publique ne se garantit pas par des primes individualisées mais pas une véritable revalorisation de la valeur du point d'indice* ». L'UNSA a relevé également que « *laisser chaque ministère basculer à son rythme était contradictoire avec l'objectif de mobilité des agents et avec la fusion des administrations en préparation dans les départements* ».

Afin de rassurer l'ensemble des agents, l'administration a d'ores et déjà mis en ligne sur le site www.ensemble-fonctionpublique.org un document présentant le dispositif sous la forme de 42 questions/réponses.

UN RAPPORT EN FAVEUR DE PLUS D'AUTONOMIE POUR LES EPLE

Après le rapport du député Yves Censi, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, analysant plus spécialement le détail des crédits de la mission « Enseignement scolaire » du PLF 2009, Frédéric Reiss, a à son tour rendu son avis sur le sujet, dans un rapport de 45 pages * qui, après un bref tour d'horizon des réformes engagées et du projet de budget, cible dans une seconde partie « *la situation des personnels dirigeant les établissements scolaires des primaires et second degrés* ». Et, en s'appuyant notamment sur les conclusions tirées d'une quinzaine d'auditions, dans le cadre desquelles le SNPDEN a été entendu, et de deux déplacements en régions, il a tenté de cerner les pouvoirs nécessaires à l'accroissement de l'efficacité pédagogique des écoles primaires et des EPLE.

Une large part est ainsi consacrée à l'autonomie des établissements secondaires qui selon l'auteur doit être renforcée. « *Trop souvent encore les principaux et proviseurs peinent à conquérir l'autonomie qui leur a été accordée par les pouvoirs publics il y a plus de 20 ans* ».

Le rapport dénonce ainsi « *une capacité de pilotage freinée par une vision « absolutiste » de la liberté pédagogique* », et « *une administration centrale parfois réticente à faire vivre l'autonomie* ».

Convaincu que « *l'effet établissement* » était une réalité sur la réussite des élèves, il plaide également pour un renforcement du rôle et des responsabilités des chefs d'établissement et de leur autorité sur les enseignants, un « *renforcement qui doit aller de pair avec l'adoption de mesures de valorisation professionnelle* ». Ainsi, les chefs d'établissement devraient pouvoir combler leurs « *lacunes en matière de management des personnels et de pilotage pédagogique des EPLE* », et bénéficier « *autant que possible d'une première affectation dans leur académie d'origine* », ainsi que d'une « *mobilité interministérielle renforcée au cours de leur carrière* » afin que « *la seule sortie possible du corps ne se limite pas au départ en retraite* ».

L'auteur prône « *la nécessité d'une présidence forte et d'une autorité globale* », et se déclare favorable au « *maintien du cumul des fonctions de chef d'établissement et de président du conseil d'administration* ». Pour le député, « *les chefs d'établissement doivent devenir les maîtres d'œuvre de la politique pédagogique des collèges et lycées* » et pour ce faire, « *le conseil pédagogique doit être généralisé pour en faire au sein des EPLE le lieu principal de la réflexion sur la valeur ajoutée de tel acte ou démarche pédagogique* ». Il propose même de leur confier la gestion directe de 10 à 15 % de leur DGH, voire 20, « *étant entendue que cette souplesse serait utilisée pour traiter la difficulté scolaire et expérimenter des méthodes pédagogiques innovantes* ».

Frédéric Reiss revendique aussi un « *pôle administratif d'EPLE suffisam-*

ment doté en moyens financiers et en personnels qualifiés ».

Sont également évoqués dans ce rapport la participation des chefs d'établissement « à la procédure d'affectation des enseignants » qui doit être repensée, la nécessité du renforcement du contrat d'objectifs en tant qu'instrument central de l'évaluation, le développement d'une évaluation fondée sur la valeur ajoutée de l'établissement (« et pas seulement sur la construction d'indicateurs quantitatifs »).

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2009/a1199-tv.asp.

* Avis n° 1199 enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 2008

EN BREF

► Un jeune homme a été condamné à une peine de deux ans de prison, dont 3 mois ferme, par le tribunal correctionnel d'Evry, pour avoir agressé le 24 octobre dernier, en marge d'une cérémonie de remise de diplômes, le proviseur d'un lycée d'Athis Mons. Le jour des faits, une ancienne élève de l'établissement avait fait irruption dans la salle où se déroulait la cérémonie et exigé que son diplôme lui soit remis immédiatement ; à la suite de quoi son petit ami avait frappé le proviseur et asséné un coup au CPE tentant de s'interposer.

► La commission des Finances du sénat a adopté à l'unanimité un amendement aux crédits 2009 de l'action extérieure de l'État, plafonnant « en fonction du revenu et des frais de scolarité pratiques », la prise en charge des frais de scolarité des enfants français à l'Étranger. Cet amendement prévoit par ailleurs une « étude d'impact préalable à toute extension de la mesure de gratuité au-delà de la seconde, afin de prévoir un financement adéquat ».

► Le 5 novembre, le ministre de l'Éducation nationale a présenté en conseil des ministres une communication sur le remplacement des enseignants, confirmant ainsi la mise en place d'une « agence nationale du remplacement », opérationnelle pour la rentrée 2009. Les objectifs assignés à cette agence, dotée pour son fonctionnement d'une vingtaine de personnes, sont de « se donner les moyens de mieux prendre en compte les causes d'absence prévisibles des enseignants », « d'assouplir les contraintes administratives limitant actuellement l'efficacité des dispositifs de remplacement » et « d'utiliser le potentiel de remplacement de la manière la plus dynamique possible ».

Jean-Claude LAFAY, chevalier de la Légion d'honneur

Jean-Claude LAFAY, proviseur de l'École nationale de Physique - Chimie - Biologie de Paris, secrétaire national du SNPDEN, en charge de la commission éducation et pédagogie, a été fait chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Cette distinction lui a été remise solennellement par Monsieur Maurice QUÉNET, recteur de l'académie de Paris, le 15 octobre 2008, à la Sorbonne, en présence de représentants de l'Éducation nationale, de collègues personnels de direction, et de membres du SNPDEN.

Le recteur de l'académie de Paris a retracé sa carrière et rendu hommage à « ses qualités de grand serviteur de l'Éducation nationale ». Normalien, professeur agrégé de lettres, docteur ès lettres, Jean Claude LAFAY, devenu personnel de direction a exercé « dans différents établissements, souvent complexes, et toujours avec efficacité et réussite ».

À la suite du recteur, Jean-Claude LAFAY, évoquant son parcours professionnel, a souligné, en particulier, son engagement syndical ininterrompu depuis l'École normale supérieure.

Félicitations Jean-Claude !



RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ENCADREMENT

Philippe VINCENT

Vendredi 17 octobre 2008, une délégation du SNPDEN a rencontré le nouveau directeur de l'Encadrement, monsieur Roger Chudeau, au ministère de l'Éducation nationale.

Le SNPDEN a rappelé qu'une évolution des textes sur l'autonomie de l'EPL n'était pas nécessaire mais qu'il s'agissait en revanche de les appliquer entièrement. Le maintien d'un personnel de direction comme président du conseil d'administration apparaît incontournable avant d'envisager ce que pourrait être une présidence de l'EPL.

Concernant le projet de réforme du lycée, le SNPDEN sera extrêmement attentif aux annonces en relation avec l'accord sur les points de convergences qu'il a signé. Le syndicat souligne son exigence d'un calendrier qui permette aux équipes de direction d'effectuer les travaux préparatoires à la rentrée 2009 en lycée dans de bonnes conditions.

Concernant les engagements sur la charte de pilotage de 2007 et le renforcement des pôles administratifs en établissements, point qui n'a pas évolué depuis deux ans, le SNPDEN a dénoncé les tentatives locales de créer des « méga établissements » : elles dénaturent la proposition initiale qui entrevoyait la possibilité de regroupement de petites structures sous la forme de multisites.

En ce qui concerne la création de postes de personnels de direction ainsi que le nombre de postes mis au concours en 2009, la DE ne peut apporter de réponse, le concours n'étant pas encore calibré. Elle ne dispose pas non plus d'informations concernant l'évolution des CAPN, les textes réglementaires n'étant pas encore parus.

Le SNPDEN a insisté sur la nécessité, conformément aux engagements répétés du directeur de cabinet du ministre, d'ouvrir rapidement des discussions sur les questions statutaires des personnels de direction. Il est important de maintenir le différentiel avec les enseignants, et de rénover la question du régime indiciaire et indemnitaire. La mise en application complète de diverses mesures déjà actées a également été souhaitée dans les délais les plus brefs.

Puis, ont été abordées les questions des primes Ambition Réussite des personnels de direction dont les établissements ne sont pas classés ZEP, la prime de responsabilité des directeurs d'EREA et ERPD sans adjoint, les rémunérations pour les stages d'été dans les lycées, les primes des faisant fonction qui varient d'une académie à l'autre, et la question du mode de calcul de l'indemnité de changement de résidence.

Interrogé sur les formations, initiale ou continue, le directeur de

l'encadrement déclare qu'elles ne sont pas remises en cause, mais qu'il est urgent de proposer une formation de l'encadrement supérieur, assurée partout dans des conditions égalitaires. Le SNPDEN a demandé que le contenu du cahier des charges soit totalement pris en compte. Le rôle des chefs d'établissement d'affectation devra être reconnu sur tous les plans. Le directeur de l'encadrement a déclaré ne pas être opposé à l'ouverture d'une discussion sur une prime du chef d'établissement d'accueil d'un personnel de direction stagiaire.

Quant à l'évaluation, il regrette la lourdeur du système. Il souhaiterait son allègement et une meilleure articulation entre les procédures d'évaluation et de mutation, en évitant de créer des différences entre les adjoints et les chefs.

Interrogé sur les CAPN disciplinaires, il reconnaît que certains cas pourraient être traités en amont.

Au terme de l'audience, le directeur de l'encadrement a considéré que l'ensemble des points évoqués seraient à traiter lors de rencontres spécifiques avec le SNPDEN.

Cette audience aura permis un premier contact et la prise en compte de nombreux dossiers ouverts ou à ouvrir dans un futur très proche.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE LE 10 NOVEMBRE

Hélène CAHN-RABATÉ

Étaient présents :
Pour le Ministère :
 MM. Xavier Darcos,
 Rolland Jouve
Pour le SNPDEN :
 Philippe Guittet,
 Philippe Tournier,
 Jean-Claude Lafay,
 Hélène Cahn-Rabaté.

Réforme du lycée : Philippe Guittet explique que l'architecture générale prévue pour la classe de seconde correspond dans l'en-

semble aux attentes du SNPDEN, mais que des interrogations ou des inquiétudes demeurent en ce qui concerne certains points. La première question porte sur les modules d'enseignement complémentaire. Ceux-ci seront choisis indifféremment parmi quatre grands champs mais nous craignons des difficultés d'organisation dans les établissements et surtout, la reconstitution de parcours sélectifs. « Nous préférierions que les élèves choisissent

obligatoirement un module à l'intérieur de chacun des champs afin d'éviter que des parcours déterminants pour l'orientation ne soient reconstitués par le biais des modules d'approfondissement. L'approfondissement pourrait avantageusement trouver sa place dans les 3 heures d'accompagnement ». Le ministre se dit intéressé par nos propositions et affirme que la discussion reste ouverte.

Le calendrier de la réforme est également problématique. Il est

impératif que toutes les informations sur la nouvelle classe de seconde soient connues au plus tard à la fin de l'année civile. Pour le cycle terminal, le ministre nous dit hésiter entre une mise en place immédiate dans la suite de la nouvelle seconde, et une pause d'une année. Nous faisons valoir qu'il est important de pouvoir informer en temps utile les équipes pédagogiques, les élèves et les familles.

Bac pro en 3 ans : nous insistons sur la nécessité de prévoir pour les élèves en difficulté la possibilité de préparer et de valider un diplôme de niveau 5 dans chaque bassin, BEP ou CAP, correspondant aux branches professionnelles des Bacs Professionnels préparés dans le bassin. Pour le ministre, le problème posé est réel et une réponse doit être trouvée, mais dans le cadre des textes existants (décrets Bac pro, article 34 de la loi d'orientation de 2005) sans donner l'impression de revenir sur la création d'un parcours en 3 ans.

Autonomie des établissements : nous répétons que la charte de pilotage

n'est pas toujours bien comprise ou bien admise par les autorités académiques.

EPEP : Le ministre est d'accord avec le projet de loi sur la création des EPEP. Cependant l'idée de lier les écoles primaires aux collèges lui semble également défendable. Tout dépend selon lui, du contexte.

Formation et recrutement des enseignants : nous indiquons que nous sommes favorables à une plus grande professionnalisation des enseignants par le biais de la mastérisation. Nous n'avons pas participé aux négociations malgré notre demande mais nous apprécions d'être associés aux jurys des concours de recrutement, en particulier à l'épreuve d'entretien. Il nous semble également indispensable que soient précisées les conditions d'accueil des lauréats des concours dans les établissements scolaires qui seront leur premier lieu de formation. Le simple compagnonnage avec des professeurs expérimentés nous paraît insuffisant pour qu'ils appréhendent

les enjeux de leurs missions à l'échelle de l'établissement. Le ministre ne nous répond pas directement mais évoque les difficultés de fin de carrière rencontrées par les enseignants.

Questions statutaires : Nous rappelons que le différentiel avec les carrières enseignantes doit être maintenu pour les personnels de direction. Nous évoquons des possibilités d'augmentation indiciaire pour les premiers échelons, des surclassements d'établissements, des augmentations de l'IRD, la suppression de l'indice butoir au moment du départ en retraite, et l'ouverture vers l'échelle B3. Le ministre ne s'engage pas sur le détail des propositions mais confirme sa volonté que des solutions soient trouvées prochainement pour maintenir l'attractivité de nos carrières. Des rencontres seront organisées sous l'égide du directeur de l'Encadrement, et du directeur des Affaires Financières.

RENCONTRE AU CABINET DU MINISTRE SUR LA RÉFORME DE LA CLASSE SECONDE

Jean-Claude LAFAY

Le SNPDEN a été reçu le mardi 18 novembre par le cabinet du ministre (Rolland Jouve, Mark Sherringham) suite à l'audience du 10 novembre avec le ministre lui-même, sur la réforme du lycée.

Nous avons transmis et commenté la motion du dernier CSN (voir le rapport de la commission éducation et pédagogie du CSN ci après) en particulier notre position sur les modules, et les doutes sur les délais.

Quelques éléments d'information :

- Les hypothèses d'horaires-élève figurant dans une dernière dépêche AEF sont confirmées dans les fourchettes indiquées (français 4 heures, maths 3,5 à 4 heures, histoire géographie et éducation civique 3 à 3,5 heures, sciences expérimentales 3 heures, langues vivantes 1 et 2 pour 5 heures, EPS 2 heures, les enseignements en modules semestriels de 3 heures par semaine.
- Les informations données sur le site du ministère ne sont pas complètement stabilisées malgré la présentation qui en est donnée ; on peut quand même s'y reporter.
- Nous avons signalé l'étrangeté de la position de l'EPS dans les modules

de « technologies »... pour 3 heures et 2 semestres : en ce cas il est évident que les élèves ayant ces deux modules restreindraient fortement la diversité de leurs explorations ; il s'agit là évidemment, comme pour d'autres, de maintenir une option existante.

- Pour les modules, la décision n'est pas encore prise – notamment suite à nos remarques – sur le libre choix ou le cadrage plus ou moins imposé (2, 3 ou 4 champs obligatoires) ; il est admis que le choix semestriel des élèves sera nécessairement contraint par les prévisions faites en début d'année, et que les modules seront bien « exploratoires » et non « d'exploration et d'approfondissement ». Nous avons émis des réserves sur la semaine intermédiaire qui ne permet pas, de toute façon, de refaire les services et emplois du temps.
- Des groupes de travail, autour d'inspecteurs généraux, travaillent actuellement sur les programmes semestrialisés et notamment pour les enseignements en modules, sur la base d'un semestre, en particulier pour les disciplines déjà représentées dans les enseignements obligatoires, ou de deux (mais il est possible que

la décision finale porte sur un seul semestre et ils en ont été avertis). Les groupes de travail doivent également intégrer la consigne selon laquelle ces programmes ne peuvent comporter de prérequis pour les orientations en cycle terminal.

- Le contenu des 3 heures d'accompagnement reste encore incertain, il relèvera bien de l'autonomie de l'établissement mais son décompte reste incertain pour les élèves comme pour les professeurs.
- Nous n'avons pas obtenu d'hypothèses précises sur les écarts *heures élèves/heures professeurs* (lorsqu'il y a dédoublement) ; nous avons rappelé l'engagement du ministre de maintenir la dotation horaire en seconde (autour de 40 heures).

La main est passée de M. de Gaudemar au cabinet pour la phase « opérationnelle » qui doit se conclure avant la fin décembre pour la seconde. Il n'y aura plus de multilatérale, puis la concertation reprendra pour le cycle terminal selon une formule à préciser. Nous avons demandé que l'annonce de la nouvelle seconde intègre au moins les grandes lignes de la réforme du cycle terminal.



Hélène
CAHN-RABATÉ

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants

Dans un courrier adressé, le 16 octobre, aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le SNPDEN a demandé à être associé aux discussions relatives aux concours de recrutement, à la formation et à la professionnalisation des enseignants.

Une concertation relative à la réforme de la formation des enseignants est en cours. Elle se déroule au niveau du ministère de l'Éducation nationale comme du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et a abouti à un texte de convergence signé par les organisations syndicales représentatives des enseignants avec le ministre en charge de l'enseignement secondaire, et à une charte signée par la conférence des présidents d'université et la conférence des directeurs d'IUFM ainsi que par les deux ministres. Ces deux documents sont évidemment très proches.

Sont en jeu à la fois les principes et l'organisation du recrutement des enseignants (au niveau du master), donc les modalités de déroulement des concours, et les principes et l'organisation de la formation (formation initiale à l'université et formation professionnelle).

Le SNPDEN n'a pas participé aux premières étapes de cette démarche mais nous souhaitons être associés à la suite de la discussion pour toutes les questions relatives aux concours de recrutement, à la formation et à la professionnalisation des enseignants. En effet, le SNPDEN est fondé à tenir une place dans le débat parce que le rôle des personnels de direction sera incontournable dans la mise en place de la réforme. Ce rôle est d'ailleurs évoqué par François Perret, doyen de l'Inspection générale et porteur du projet de réforme, lorsqu'il évo-

que la composition des jurys des concours de recrutement, notamment la deuxième épreuve d'admission (épreuve d'entretien avec un jury). Mais, ce rôle ne peut se limiter à la participation à un jury d'un concours de recrutement.

Les deux documents signés insistent sur la nécessaire professionnalisation du parcours du futur enseignant mais ne mentionnent pas suffisamment la part prise par les personnels de direction dans la formation des futurs enseignants et des enseignants. Ce rôle est aujourd'hui déjà important, qu'il s'agisse des interventions de certains personnels de direction dans les IUFM pour présenter le fonctionnement du système éducatif en général, de l'EPL en particulier, ou qu'il s'agisse, pour tous les personnels de direction, de l'accueil d'étudiants en stages de « pré professionnalisation », ou de jeunes professeurs stagiaires ou néotitulaires. A la lecture des documents qui font l'objet d'un consensus, on prend conscience que ce rôle ne va pas diminuer, bien au contraire, mais il serait important qu'il soit reconnu afin que les réformes envisagées prennent tout leur sens.

Tout conduit à penser que les personnels de direction auront à assumer deux types de responsabilités, toutes liées à la professionnalisation de la formation. Les personnels de direction interviendront surtout de deux façons : d'une part de façon surtout théorique, en tant qu'experts du

système éducatif et fins connaisseurs de ses rouages, d'autre part lorsqu'il s'agira d'organiser l'accueil, les stages des étudiants ou jeunes enseignants et de faciliter l'intégration des enseignants néotitulaires en les conseillant et les guidant.

1. LES INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES THÉORIQUES

Elles pourront porter notamment sur tout ce qui concerne les établissements scolaires, leur fonctionnement, leur autonomie, sur les questions liées à la psychologie de l'enfant ou de l'adolescent, sur les problématiques de la sociologie de l'éducation, l'étude et la gestion des cohortes d'élèves. Les interventions auprès des étudiants pourront se situer au cours des années d'études universitaires (cursus licence ou master) selon des modalités à définir, de même qu'il est prévu d'examiner « les conditions d'intervention des enseignants du premier et du second degré ».



2. LES RESPONSABILITÉS LIÉES À LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE FORMATION

a. L'aspect professionnel de la formation au cours du cycle de la licence et de la première année de master

La professionnalisation de la formation est évoquée dans les deux documents en tant qu'objectif ou principe directeur pour le ministère de l'Éducation nationale, en tant que principe d'organisation du cycle de la licence pour le ministère de l'Enseignement supérieur :

« Tous les étudiants diplômés de licence disposeront au moins d'un stage validé dans le cursus, de préférence dans l'enseignement pour les étudiants dont les métiers de l'enseignement et de la formation constituent leur projet professionnel ».

Il sera opportun de préciser, en concertation avec les personnels de direction, les conditions dans lesquelles ces stages s'effectueront dans les établissements scolaires : les stages de pré-professionnalisation actuels montrent les carences d'un système qui n'a pas été réfléchi (absence de retour après le stage, diffusion sans rectificatifs de rapports parfois pleins d'erreurs ou mani-

festant une grande incompréhension par rapport au terrain de stage). Si les établissements scolaires sont partie prenante de la formation universitaire des futurs enseignants, et c'est un principe que nous approuvons, il est indispensable que les personnels de direction soient associés à la mise en place de la formation (signature de conventions avec les universités, cahier des charges négocié, indemnités afférentes).

b. La formation des lauréats des concours de recrutement

Il apparaît que les professeurs stagiaires auront des classes en pleine responsabilité, probablement plus de classes que ce n'est le cas aujourd'hui, et bénéficieront « de l'aide et du soutien de professeurs expérimentés ainsi que de compléments de formation ». Mais il faut aussi souligner que les personnels de second degré, affectés dans un EPLE, seront placés sous l'autorité du chef d'établissement, responsable de la répartition des services et chargé de l'accueil des nouveaux enseignants. Le travail en commun avec les inspecteurs et les responsables des IUFM, ou des composantes universitaires qui auront les mêmes fonctions, sera indispensable, plus encore qu'aujourd'hui. L'établissement deviendra en effet le premier lieu de la formation des enseignants. Un cahier des charges devra être établi pour permettre aux stagiaires non seulement

d'acquérir la maîtrise de la didactique de leur discipline, mais aussi de travailler avec toute l'équipe pédagogique interdisciplinaire, d'appréhender la globalité du fonctionnement d'un EPLE (invitation à assister à une ou plusieurs séances du conseil d'administration, du conseil pédagogique, du conseil des délégués pour la vie lycéenne, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de la commission d'hygiène et de sécurité, intégration à un projet pédagogique et à des actions du projet d'établissement, à des actions d'aide à l'orientation pour les élèves, rencontres et travail avec les personnels d'éducation, sociaux et de santé).

Beaucoup de ces remarques renvoient à des actions déjà mises en œuvre dans les établissements. Mais, la situation actuelle repose sur l'initiative individuelle, la bonne volonté des formateurs comme des stagiaires, et n'est pas satisfaisante. Pour former les nouvelles générations d'enseignants, pour les aider à assumer toutes les missions qui leur seront confiées, il est nécessaire que tous les acteurs du système travaillent ensemble. Il est certes important de souligner l'importance du rôle des professeurs accompagnateurs de la formation des jeunes enseignants, mais nous pensons que le rôle des personnels de direction n'est pas moins essentiel pour la mise en place et la réussite de la réforme et qu'il doit être affirmé clairement.

Ce rôle doit être précisé par des conventions avec les composantes universitaires responsables des parcours de formation à tous les niveaux. Cette dimension a également toute sa place dans le référentiel du métier de personnel de direction.

Le SNPDEN adhère aux principes directeurs proposés par le texte de convergence comme par la charte mais en souligne les manques. Il souhaite donc être associé aux prochaines étapes de la discussion qu'elles se déroulent au sein du ministère de l'Éducation nationale ou au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Communication de la CNC

Jean Claude GUIMARD



Comme suite à la tenue des AGA et à l'élection des CSA, les SA nous ont fait parvenir la liste de leurs délégués désignés pour siéger au CSN. La CNC, comme le stipule l'article S38, s'est chargée de vérifier la conformité de ces désignations au regard des statuts et du règlement intérieur du syndicat.

Nous avons tout d'abord constaté que le nombre de délégués correspond parfaitement au nombre attendu, soit 179. Si on ajoute à ce nombre, 6 anciens secrétaires généraux, 24 membres du BN et 21 commissaires paritaires nationaux le nombre total de membres du CSN ayant droit de vote s'établit à 230.

Si l'on s'en tient à cette seule présentation arithmétique, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais à la lecture des listes académiques notre attention a été éveillée par deux interrogations.

La première c'est le respect de l'article R3 du règlement intérieur qui précise quelle doit être la place respective des hommes et des femmes dans les instances syndicales.

Au 15 juillet 2008, les femmes représentaient 38 % des syndiqués au niveau national. Un calcul simple permet de projeter sur le CSN cette réalité nationale et de constater qu'il faudrait 62 femmes. Or, nous n'en avons comptabilisé que 46 seulement. Il en manque donc 16, soit le quart.

Abstraction faite des académies qui n'ont qu'un ou deux délégués, six académies présentent un nombre insuffisant de femmes, voire aucune.

La deuxième interrogation concerne le nombre des adjoints et donc le respect de l'article R2 alinéa 3. Les mêmes calculs sont appliqués et l'on arrive aux résultats suivants.

Les adjoints représentant 41 % des adhérents au niveau national, donc sur 179 membres élus au CSN il en faudrait 73. Or nous avons constaté la présence de 16 adjoints parmi les titulaires et 36 si l'on compte les suppléants.



La situation est sans doute encore plus préoccupante que celle des femmes car 12 académies n'ont pas encore pu présenter le moindre adjoint en tant que titulaire du CSN.

Ce déficit important en adjoints pose la question : **comment le syndicat pourrait-il se renouveler en faisant l'économie de la participation des adjoints ?**

En conclusion, la CNC constate que sur ces deux points (femmes et adjoints) l'application des statuts et du règlement intérieur n'est pas satisfaisante ou du moins pourrait être sérieusement améliorée. Elle ne peut qu'inciter les académies à une très grande vigilance à l'avenir.

Ce n'est pas satisfaisant pour l'esprit et la CNC souhaiterait que le syndicat se saisisse de ce problème. Nous sommes, bien entendu, dans la mesure de nos capacités, prêts à apporter notre concours pour tenter d'améliorer la situation sur le long terme.

Rapport de Philippe GUITTET secrétaire général



Avant de commencer ce CSN, je veux saluer les secrétaires académiques qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Je renouvellerai cet hommage parce que seul Georges est présent aujourd'hui : Didier Kempf, Besançon – Denis Dekerle, Caen – Daniel Peltier, Créteil – Philippe Debray, Limoges – Gérard Grether, Poitiers – Jean Pierre Ranchon, Grenoble et Georges de Haro, toujours très actif dans nos débats mais je voudrais dire un mot particulier à Liliane Huidal, avec qui j'ai eu le plaisir de militer dans l'académie de Nantes, et bien sûr Marie-Ange, Marie-Ange Henry qui fut une remarquable secrétaire académique de mon académie (Paris), et qui a su s'investir de manière pertinente et efficace dans tous nos débats pour faire progresser notre syndicat.

Je voudrais maintenant accueillir les nouveaux : Jacques Pequignot, Besançon - Christine Barbe, Caen – Martine Druenne, Créteil – Jean Marie Lassère, Grenoble – Daniel Marchand, Limoges - Catherine Gwizdziel, Montpellier – Jérôme Gagnaire, Nantes – Chantal Collet, Paris – Christian Macheteau, Poitiers

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans son dernier éditorial, le secrétaire général d'I & D écrit : « nous n'avons aucune attache avec les partis politiques ». Mais c'est le cas de tous les syndicats ! Je l'engage à lire les statuts du SNPDEN, (article S3) : « le syndicat est indépendant de tout groupement politique, philosophique, ou confessionnel... »

Il affirme ensuite que son organisation n'a ni attache, ni allégeance ; c'est aussi notre cas et nous n'avons certainement pas de leçons à recevoir de cette organisation. Certains d'entre nous dans les académies le savent !

I & D nous indique par ailleurs que son syndicat s'abstiendra de

toute déclaration politique dans les domaines qui seraient sans rapport avec l'éducation. Comme si l'éducation était indépendante du monde économique et social qui l'entoure, comme si la question de l'éducation n'était pas une question profondément politique. Nous ne partageons pas cette conception de l'indépendance qui entraîne à ne rien comprendre aux enjeux politiques et idéologiques. Certes, c'est incontestablement un syndicat de personnels de direction, mais il n'a pas d'engagement profond sur une conception de la société, sur les enjeux éducatifs, sur l'organisation du système éducatif et enfin sur la place des personnels de direction dans cette organisation. Sa fédération au contraire de la nôtre n'a aucune implication dans les instances de l'éducation au niveau national et au niveau international. Elle n'est

reliée à aucune union ou confédération. Il n'est pas étonnant alors que l'indépendance affichée de notre concurrent confine avec le plus strict corporatisme.

Ma parole, elle, est totalement en résonance avec celle de l'UNSA-Éducation et celle de l'UNSA.

Alors comme d'habitude, je parlerai du monde qui nous entoure avant d'aborder les questions de la fonction publique et de notre métier, de l'éducation et de notre métier.

La vraie bonne nouvelle de cette dernière période, c'est l'élection d'Obama qui met fin à huit ans de « Bushisme » catastrophiques pour l'Amérique et le Monde. Mais cela veut dire que les défis sont immenses pour l'Amérique et pour le monde au moment où l'ensemble des pays est touché par la plus grave crise

financière et économique depuis 1929. Il serait vain de compter sur les seuls États-Unis : l'Europe et la France doivent prendre toute leur place pour répondre à ces enjeux.

En France, les signes du ralentissement économique étaient tous présents au moment des vacances d'été.

Le chômage avait déjà augmenté : en août il y a même eu 41 000 chômeurs supplémentaires. Le moral des ménages était à son plus bas niveau depuis 20 ans et l'inflation atteignait alors près de 3,6 % sur les 12 derniers mois. Le taux d'autofinancement des entreprises reculait depuis la fin 2007 et les investissements eux-mêmes ne progressaient plus, face à des taux de crédit déjà en hausse. L'immobilier connaissait déjà le ralentissement.

Le déficit cumulé du commerce extérieur atteignait déjà 45,6 milliards d'euros sur un an. En septembre il frise les 55 milliards d'euros sur un an : un record !

Il était difficile alors de mettre tous ces phénomènes sur le compte de la crise financière. Certes des facteurs jouaient, comme les premiers signes de restriction du crédit, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et le niveau de l'euro, à ce moment là, mais la politique menée expliquait également la détérioration des chiffres du chômage.

En effet, alors que l'emploi reculait le nombre d'heures supplémentaires s'était accru. Le niveau des exonérations sociales et fiscales est tel qu'il ne peut qu'inciter les entreprises à faire assumer des heures supplémentaires à leurs salariés plutôt que d'embaucher. Cette politique coûtera aux finances

publiques pour un effet déplorable sur l'emploi.

La chute considérable de l'intérim en est probablement un effet direct et cette situation ne va pas s'améliorer dans les prochains mois avec les effets de la loi du 20 août « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme de la durée du travail » qui multiplie les possibilités de faire des heures supplémentaires.

LA CRISE FINANCIÈRE

La majorité de droite a adopté une politique contra cyclique très libérale, avec la loi TEPA au moment où il fallait renforcer la régulation. Rappelons-nous, Nicolas Sarkozy prônait même des crédits hypothécaires à l'anglo-saxonne. Il est resté aveugle à la montée d'une double crise financière et immobilière comme la quasi-totalité des gouvernements et de leurs experts.

La crise bancaire a mis en évidence les dangers de la « titrisation » des crédits, ce processus par lequel des prêts accordés par les banques sont ensuite transformés en titres cédés à des investisseurs. Cette innovation non maîtrisée et non régulée a abouti en outre à une déresponsabilisation totale des organismes de prêts dans l'attribution de leurs crédits. En France, ce sont même des collectivités territoriales, des offices et des sociétés HLM qui sont fragilisés par l'usage de produits financiers risqués.

Les produits toxiques se sont développés notamment à partir de la titrisation mais bien d'autres dérivés du crédit ont été créés permettant de spéculer sur

le prix du pétrole, les matières premières, sur la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes ou même sur les produits alimentaires. Rappelons-nous les émeutes de la faim avant l'été. Ce marché échappait à toute régulation.

Le développement considérable du crédit notamment immobilier adossé sur des hypothèques a été le déclencheur de la crise, au moment où les prix de l'immobilier se sont écroulés aux États-Unis. Les ménages étant surendettés du fait de la stagnation de leurs salaires et ne pouvant plus rembourser, les titres adossés à ces crédits ont perdu toute leur valeur.

Non seulement les banques d'affaires et les organismes de crédits ont été touchés, mais également des banques de dépôts qui certes ont créé des filiales spécialisées mais n'ont pas hésité à placer les bénéficiaires issus des dépôts de leurs clients. Cela a d'ailleurs facilité la transmission de la crise financière à l'économie réelle.

Les « hedge funds » privés de financement sont en train de vendre massivement leurs actifs afin de tenter de rendre leur argent aux investisseurs. Le marché s'attend à la multiplication des faillites de ces institutions : entre le quart et la moitié de ces 8 000 à 10 000 fonds pourraient mettre la clef sous la porte d'ici la fin de l'année. Il faut savoir que ces fonds spéculatifs, pour les deux tiers installés dans les paradis fiscaux, ont joué un rôle clé dans les innovations financières de ces dernières années. Nous avons certes échappé au pire : dans les pays où les pensions de retraites sont financées pour l'essentiel par capitalisation, le krach boursier constitue un préjudice considérable.

La faillite de Lehman Brothers a constitué l'élément révélateur de la crise.

Les mesures de soutien, prises au niveau européen à la suite du plan britannique, se déclinent sous trois aspects : l'injection de liquidités, la garantie des prêts interbancaires et la nationalisation partielle des banques en difficulté. De son côté, le FMI commence à accorder de nombreux crédits à des pays d'Europe de l'Est, à l'Islande, à d'autres pays bientôt.

Malgré cela, les marchés boursiers sombrent toujours dans le pessimisme. Seules les obligations d'État, actifs ultimes par temps de crise, restent à flot.

Le 15 novembre doit s'ouvrir à Washington le G20 dont l'objet est de refondre les règles financières mondiales. Rien ne dit que des décisions fondamentales seront prises.

Pourtant les solutions sont connues : il faut mieux encadrer les banques, mieux contrôler le crédit, encadrer les



marchés de produits dérivés, réglementer les fonds spéculatifs, réformer les agences de notation et changer les normes comptables. Le travail est donc considérable.

Mais rien ne pourra se faire si on ne s'attaque pas aux paradis fiscaux et si on ne définit pas qui est responsable de la gouvernance de la finance mondiale.

Un autre enjeu consiste à favoriser la stabilité du capital des entreprises, en réglementant les fonds d'investissements et de pensions trop volatiles, en remettant en cause la prépondérance de l'actionariat dans la gouvernance des entreprises.

Enfin, rien ne sert de mieux contrôler le risque sans s'engager sur les finalités. Comme le dit Juan Somavia, directeur général du Bureau International du Travail : « *Selon les estimations de l'OIT, le nombre global de chômeurs pourrait augmenter de 20 millions d'ici la fin 2009 dépassant le seuil des 200 millions... pour la première fois dans l'histoire* » et pour cela il ajoute « *nous devons revenir à la fonction première et légitime de la finance qui est de promouvoir l'économie réelle, de prêter aux entrepreneurs qui investissent, innover, créent des emplois, produisent.* »

Philippe Frémeaux, dans l'éditorial du numéro d'octobre « *d'Alternatives Économiques* », écrivait pour sa part : « *Le monde n'a pas seulement besoin d'une meilleure régulation technique. Il a besoin de renouer avec une vision de l'économie qui laisse moins de place à la cupidité, aux inégalités et au mépris des conséquences collectives des comportements individuels.* »

Il faut redéfinir les indicateurs qui mesurent les progrès de nos sociétés humaines, mettre l'accent sur la richesse humaine, la primauté à l'éducation et au savoir, face à ceux qui n'ont comme seule litanie que la compétitivité économique et financière et sortir enfin du modèle ultra libéral qui règne en maître depuis le début des années quatre-vingt.

Rappelons-nous la déclaration de Philadelphie signée par tous les grands états occidentaux en 1944 qui indiquait que : « *Le développement des échanges commerciaux ne doit pas porter atteinte aux conditions de vie et de travail des populations concernées.* » Cela passe par un meilleur équilibre entre les salaires et les profits. Pour cela les revenus salariaux doivent progresser en parallèle à la productivité.

Si les états européens ne sont pas favorables à un gouvernement économique, qu'ils soient au moins convaincus de réarmer politiquement l'Europe sur ces principes majeurs d'essence politique qui s'imposeraient à la Commission.

C'est à cette condition que l'Europe redonnera du sens à ses citoyens.

La crise financière aggrave la situation de l'économie réelle. Malgré la baisse des taux partout dans le monde, malgré les mesures de soutien aux banques, aux assurances et aux organismes de crédit, une crise économique profonde est inévitable

Dans une note publiée le 6 novembre, le FMI a annoncé la révision en baisse de ses prévisions de croissance pour 2009 notamment pour les pays industrialisés (-0,3 %).

La crise boursière a un effet anxiogène sur l'ensemble des acteurs de l'économie, entreprises et ménages.

En France, la demande de logements continue de baisser tandis que la baisse des prix se poursuit. La crise se reflète dans le volume du crédit. Le marché de la rénovation et des travaux ne fait pas mieux. Le rachat de 30 000 logements par l'État va peut être soutenir le bâtiment mais pendant ce temps là les crédits de la politique de la ville et du logement sont réduits dans le budget 2009. L'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) indique d'ailleurs que le gouvernement ne tient pas ses promesses dans les banlieues.

Les grandes entreprises elles-mêmes sont touchées après les PME et les banques.

Parce que se financer devient difficile et coûteux, les sociétés les plus fragiles sont menacées d'asphyxie et les autres réduiront leurs investissements, mettant à mal l'emploi. Les défaillances d'entreprises se sont accrues de près de 9 % en un an. La construction automobile et ses sous-traitants sont en première

ligne. L'aéronautique et les compagnies aériennes sont également en difficulté. Les entreprises utilisent la modulation du temps de travail ou recourent au chômage technique ; d'autres s'attaquent en priorité à l'intérim et aux CDD pour réduire la voilure sans compter celles qui utilisent des procédures plus lourdes comme les plans de départs volontaires.

Cette crise est inévitable même si les prix du pétrole et de l'euro baissent comme on peut le prévoir

En France, le Président de la République a abandonné son credo libéral pour se faire interventionniste déclarant à Toulon : « *S'il y a bien un fait majeur qui émerge de cette crise, c'est le retour du politique. L'idéologie de la dictature des marchés et de l'impuissance publique est morte avec la crise financière.* » De la parole aux actes, il reste beaucoup à faire.

Son plan anti-crise comprenait trois volets : un volet d'aide aux banques, un plan de soutien aux entreprises et des mesures sociales.

Deux nouvelles agences ont été créées pour gérer la crise. La Société de prises de participation de l'État (SPPE) est chargée d'aider à la capitalisation des banques françaises.

La seconde institution est la Société de refinancement détenue à 66 % par les banques et à 34 % par l'État pour assurer les besoins de financement à court terme des banques.

C'était pourtant un banquier, le président de BNP Paribas qui écrivait dans un rapport en 2006 qu'il fallait « *rompre avec la facilité de la dépense publique* ». En revanche, l'État français n'a pas opéré de nationalisations en dehors de



Dexia, partiellement nationalisée par les états belge, français et néerlandais.

Cela explique d'ailleurs pourquoi Nicolas Sarkozy se voit maintenant obligé d'accentuer sa pression sur les banques qui ne respectent pas leur « *pacte moral* » de faciliter le crédit des PME et des particuliers. Peut-être aurait-il mieux fallu prendre dès le départ des participations minoritaires de blocage ?

LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE

Le plan de sauvetage des banques a d'ores et déjà coûté à l'État 11,5 milliards d'euros.

Cela ne suffira pourtant pas pour faire repartir la machine économique.

Le chef de l'État a annoncé un plan de plus de 175 millions d'euros d'investissement public en 3 ans dans l'enseignement supérieur, la défense, les infrastructures de transport en commun et les énergies nouvelles sans financement clairement affiché même si l'État compte de manière assez vague sur l'association des investisseurs privés et sur les partenariats « *public privé* ».

Enfin il a annoncé la création d'un fonds stratégique d'investissement sans autres fonds que ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rien n'aura d'effet décisif sans politique de relance, un « *New Deal* », à l'échelle européenne notamment en développant dans chacun des secteurs économiques, les emplois favorisant la préservation ou le rétablissement de la qualité de l'environnement.

Il n'y aura de toute manière pas de solution uniquement nationale à des défis globaux. Assurer un développement socialement et écologiquement durable pour le monde : voilà l'enjeu. Et rien ne sera possible sans coopération entre États, entre grands blocs.

Le 28 octobre, Nicolas Sarkozy a présenté ses mesures contre le chômage. Il s'agit de mesures disparates et peu révolutionnaires qui ont pour objet essentiellement de répondre à une situation d'urgence. Comme ses prédécesseurs, et malgré sa vive dénonciation pendant la campagne électorale, il crée des contrats aidés : 100 000 sont annoncés en plus des 230 000 déjà inscrits au budget 2009. La politique du yo-yo social continue. Cela est déplorable pour les personnes et nous savons que cela ne facilite pas la continuité du fonctionnement des organismes qui les emploient, nos établissements scolaires par exemple.

D'autres mesures de traitement social sont proposées notamment l'extension du contrat de transition professionnelle, relativement avantageux pour les salariés qui y ont accès mais aussi l'assouplissement des CDD pour les PME.

Le Président de la République cherche aussi à faire accélérer la mise en place du pôle emploi qui remplace l'ANPE et les Assedic et les négociations en cours sur la formation professionnelle et l'assurance chômage. Après avoir annoncé une hausse des cotisations retraites de 0,3 % en 2009, le gouvernement fait pression sur les partenaires sociaux pour qu'ils baissent les cotisations chômage, là encore, à contre temps. Il semble pourtant plus urgent d'élargir l'indemnisation qui ne

concerne qu'un chômeur sur deux en améliorant les droits des jeunes et des salariés précaires.

Pendant ce temps là, les mesures décidées par le gouvernement, « *d'offre raisonnable d'emploi* », qui avaient pour objet de limiter de manière très stricte les possibilités de refus d'une offre d'emploi, perdent tout leur sens dans cette période où le chômage est reparti à la hausse. La précipitation pour sortir ce texte était d'ailleurs assez étonnante dans la mesure où il aurait dû être la conclusion des négociations en cours sur la formation professionnelle, la gestion prévisionnelle des emplois et la réforme de l'assurance chômage comme cela s'est fait dans les pays scandinaves par exemple. Les droits et devoirs du demandeur d'emploi se limitent donc pour l'instant à des devoirs et... des sanctions !

Est-ce cela la sécurité sociale professionnelle annoncée par le chef de l'État pendant sa campagne présidentielle ? Nous sommes bien loin des propositions des confédérations et unions syndicales. Il est urgent de mettre un terme aux politiques de déréglementation et de dérégulation sociales. Ce n'est pas en travaillant le dimanche ou jusqu'à 70 ans que l'on résoudra les problèmes, mais plutôt en luttant contre l'emploi précaire, pour des retraites et des salaires décents.

L'enjeu pour notre syndicalisme, à travers la Confédération européenne des syndicats, est d'œuvrer face à cette crise, à la construction d'une Europe sociale.

Une autre question alimente les débats car elle est très porteuse : la moralisation des rémunérations des dirigeants.

Mais attention de ne pas punir certains, ceux qui auraient fauté pour blanchir les autres.

La folie des uns n'est que le sous-produit de la dynamique qui s'est emparée des hautes rémunérations qui n'ont plus pour vocation de refléter le travail ou le talent

Lorsque l'on sait que les revenus des patrons du CAC 40 ont bondi de 58 % en 2007 au moment où le pouvoir d'achat stagnait, il paraît normal de mener une croisade contre les montants des salaires, bonus et autres parachutes dorés accordés aux dirigeants et aux traders. Qui peut croire que le code de gouvernance adopté par le MEDEF sera suffisant ?

Son objectif est surtout d'éviter une législation contraignante comme celle adoptée récemment aux Pays-Bas

Il faut revenir à une échelle des rémunérations qui ait un sens comme il



faut revenir à une fiscalité redistributive qui réduise fortement les inégalités.

Il sera en effet difficile d'expliquer aussi bien sur le plan politique que sur le plan éthique que l'on peut couvrir la bêtise des spéculateurs et que les caisses sont vides pour secourir ceux qui vivent avec 880 euros par mois, c'est-à-dire les près de 8 millions de personnes qui vivent en France sous le seuil de la pauvreté.

Pour améliorer les recettes fiscales lors du débat qui commence la semaine prochaine, les parlementaires vont pouvoir s'appuyer sur de nouveaux chiffres (cités par le journal « Les Échos ») qui font apparaître que plus de 7 000 foyers aisés n'ont pas acquitté d'impôts sur le revenu en 2007. Les 100 contribuables allégeant le plus leur charge fiscale au moyen des niches font chacun une économie moyenne de 1 130 000 euros, et les mille premiers de près de 300 000 euros! Le plafonnement global des niches fiscales est donc bien une impérieuse nécessité que les parlementaires français ont décidée hier de relayer.

De même, pourquoi maintenir ce bouclier fiscal qui profite à un nombre restreint d'individus. Il est urgent de revenir à une meilleure progressivité de l'impôt, mise à mal depuis la réforme Villepin de l'impôt sur le revenu.

De la même manière, il est particulièrement scandaleux de ne pas limiter et conditionner les multiples remises de cotisations sociales accordées aux entreprises, véritables niches sociales, au moment où les assurés sociaux pour l'assurance maladie sont toujours obligés de remettre la main à la poche à coup de ticket modérateur, de remboursement, de forfaits, de franchises pour en définitive être moins remboursés. De même qu'il serait nécessaire, comme l'indique la Cour des comptes, de mieux contrôler les revalorisations accordées aux professionnels de santé.

Depuis l'aggravation de la crise financière intervenue depuis la présentation du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), le 26 septembre dernier, le gouvernement a choisi de revoir sa copie.

L'hypothèse initiale de croissance a été remise en cause: la commission européenne prévoit pour la France, une croissance zéro et dans ce cas le déficit budgétaire dépasserait les 3 % pour atteindre 3,5 % (le FMI prévoit même -0,5 %).

Le gouvernement a lui choisi une hypothèse plus favorable puisque sa prévision de croissance est située entre 0,2 et 0,5 %, avec un déficit budgétaire de 3,1 %. Le déficit public atteindrait un

solde négatif record de 57,6 milliards d'euros. La volonté du gouvernement est de ne pas compenser les moins values fiscales attendues du fait de la crise par des hausses d'impôts. Il n'est bien sûr pas question non plus d'abandonner la loi TEPA. Idéologie quand tu nous tiens: la réforme du capitalisme annoncée par le Président est encore loin!

Le déficit de la sécurité sociale approcherait les 10 milliards d'euros en 2008 et 11 milliards en 2009, cela malgré la hausse des cotisations retraites, la taxation des mutuelles et des assurances à 3 % sur leur chiffre d'affaire. La perspective du retour à l'équilibre en 2012 s'éloigne un peu plus.

L'ÉDUCATION NATIONALE TOUCHÉE PAR UN PLAN SOCIAL.

Les budgets, tels qu'ils sont présentés, sont des budgets de rigueur qui prévoient que 30 600 emplois (près d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) seront supprimés dans la fonction publique.

L'éducation nationale perdra 13 500 postes, un record jamais atteint: 3 000 emplois ne sont pas renouvelés dans le second degré, au détriment du remplacement et à travers la mise en place de l'Agence nationale de remplacement; 1 000 emplois de stagiaires seront en outre supprimés.

C'est un véritable plan social si on considère qu'après les 8 700 suppres-

sions en 2007 et les 11 200 en 2008, le mouvement se poursuivra en 2010 et en 2011.

C'est pourquoi un collectif de 21 organisations dont l'UNSA-Éducation a appelé à une manifestation nationale à Paris le dimanche 19 octobre.

Le SNPDEN a appelé à un engagement fort des personnels de direction lors de cette journée, *pour un service public d'éducation rénové de qualité*.

Les 21 signataires de l'appel à la manifestation du 19 octobre se sont félicités à juste raison du succès de cette manifestation. Les personnels de direction y étaient très nombreux. Ils ont rappelé que l'éducation devait être une priorité pour la nation.

Une nouvelle semaine d'action est prévue du 17 au 21 novembre. La pétition est maintenue. Les syndicats du primaire et ceux du secondaire appellent déjà à la grève le 20 novembre de manière assez dispersée. Des actions seront organisées lors du salon de l'éducation tout particulièrement le 29 novembre. Des lettres aux parlementaires seront adressées.

La hausse moyenne du point d'indice sera limitée à 0,8 % en deux fois comme en 2008 dans la fonction publique. Cela ne permettra pas de maintenir le pouvoir d'achat de tous.

Sur le dossier du pouvoir d'achat, nous nous sommes également situés au côté de nos pensionnés. Le 16 octobre, une journée d'action dans le cadre de la semaine bleue était organisée par les unions confédérales de retraités, la FGR et l'UNSA-Retraités pour la défense du pouvoir d'achat.

Nous avons soutenu ces 80 manifestations et rassemblements, en envoyant



notamment à tous nos adhérents retraités un courrier appelant à participer.

D'autre part, nous nous sommes retrouvés lors de son congrès du 10 au 12 juin dernier avec la FGR pour tenter d'empêcher toute modification des critères d'attribution des pensions de réversion dans la fonction publique qui prolongent la volonté d'aligner les retraites du public sur le privé.

LES RÉFORMES GOUVERNEMENTALES

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à modifier les règles de rémunération en vigueur dans la fonction publique en créant une prime de fonction et de résultat. Elle serait calculée pour une part sur la nature de l'emploi et des responsabilités exercées et dans une mesure moindre (40 % environ) sur la base du résultat d'objectifs préalablement assignés et vérifiés à l'issue d'entretiens individuels. Il faut remarquer que le terme de rémunération à la performance ou au mérite a été banni. Cette prime ne devrait concerner que les administratifs dans la fonction publique d'État. A & I a signé dans le cadre du ministère de l'Éducation nationale, le premier relevé de conclusions qui fait référence à cette prime. Il est évident que ce principe risque de s'étendre à toute nouvelle prime ou indemnité de la fonction publique.

Le processus RGPP a suivi son cours. Depuis le 12 décembre, le Conseil de modernisation des politiques publiques s'est réuni trois fois actant 366 décisions de réforme. Cette

démarche ne tient pas compte des expériences passées notamment celle du Canada à laquelle se réfère si souvent le gouvernement notamment en ce qui concerne l'association des acteurs au processus.

La RGPP française a ignoré l'indispensable consultation des principaux concernés, les fonctionnaires, au profit d'une approche totalement technocratique. Si l'on veut vraiment réussir, comme le dit Patrick Gonthier : « *L'impuissance publique - que dénonce le Chef de l'État - ne peut être contrariée que par des services publics confiants dans leurs missions ; sûrs de leur avenir au service des citoyens, rénovés dans le dialogue et la négociation* ».

Un projet de loi est en cours d'élaboration sur la rénovation du dialogue social. Il formalise l'essentiel des accords signés le 2 juin dernier par six organisations syndicales (UNSA, CGT, CFDT, CGC, FSU et Solidaires). Ce projet de loi consacre en particulier l'élection des représentants des personnels au sein des comités techniques (CT) qui remplacent les CTP, au niveau ministériel et dans au moins un autre niveau de proximité. La représentation de l'administration sera adaptée en fonction de l'ordre du jour. Il ne semble pas pour l'instant que le rôle des CAP soit modifié.

Par ailleurs, nous attendons toujours les évolutions statutaires prévues par le rapport Silicani qui ne sauraient tarder. Pendant ce temps là, les réformes se poursuivent. Le Président et le Premier ministre continuent d'appliquer leur politique toujours dans un esprit de rentabilité financière, souvent au détriment des besoins du service public et

dans une concertation très relative et très contestée.

Après la réforme de la justice, la réforme de l'armée, la réforme constitutionnelle, ce sont le projet de loi « *hôpital, patients, santé, territoire* » et la réforme territoriale qui sont à l'ordre du jour. Après de multiples rapports et groupes de travail parlementaires, le comité Balladur a été installé le 22 octobre dernier par Nicolas Sarkozy. « *Il est chargé... d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités territoriales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers et de formuler toute autre recommandation qu'il jugera utile* ». Une réforme de l'organisation territoriale aura bien sûr des conséquences importantes sur le fonctionnement des EPLE.

Les réformes de la justice sont toujours marquées par des volontés sécuritaires de la ministre.

De son côté, le Réseau éducation sans frontières que l'UNSA-Éducation soutient, continue de mener de manière active son action en métropole mais aussi dans les territoires ultramarins où l'expulsion de jeunes étrangers sans papiers est monnaie courante. La politique du chiffre en termes d'expulsions s'oppose à toute politique humaine sur les migrations.

À ce propos, nous avons soutenu, tout au long de la procédure, Jean-Philippe Decroux qui a fini par être victime d'un blâme à la suite de la publication d'un article sur cette question concernant Mayotte.

Le 1^{er} juillet, le gouvernement décidait de mettre en place le fichier EDVIGE destiné à collecter des informations sur « *toute personne physique ou morale ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique...* » mais aussi sur toute personne à partir de 13 ans « *susceptible de porter atteinte à l'ordre public* ».

Nous nous y sommes opposés avec 700 organisations, associations et syndicats ainsi que 90 000 personnes qui ont signé une pétition parce que lorsque la culpabilité de tous est présumée, il s'agit d'une dérive dangereuse de l'état de droit.

LA QUESTION DU RAPPROCHEMENT DE L'UNSA AVEC LA CFE-CGC.

Lors de ce CSN nous adopterons une motion qui fixera les cadres de notre débat en vue du congrès de l'UNSA en novembre prochain.



Nous vous avons informés sur l'opposition de l'UNSA à « la position commune » (CGT, CFDT, MEDEF, CGPME). Cette position commune a aujourd'hui été traduite dans la loi du 20 août 2008.

Le seuil d'audience de 10 % dans les entreprises et de 8 % dans les branches, impliquait nécessairement que l'UNSA se regroupe avec d'autres forces.

Nous avons rencontré la direction de l'UNSA pour leur faire part de notre inquiétude devant le choix privilégié d'une organisation, la CFE-CGC, à l'image très conservatrice, en précisant que nous serions vigilants quant à la suite du processus.

Nous avons souhaité dans notre motion du CSN de mai dernier que cette démarche de regroupement se fasse sur des valeurs partagées, des positions d'orientations et des pratiques communes. Depuis, un texte commun « *agir ensemble* » a été rédigé par l'UNSA et la CGC. Nous sommes intervenus lors du conseil fédéral de l'UNSA en septembre.

Lors du bureau national ouvert aux SA en juin et en septembre, j'ai fait le point sur cette question.

Un groupe de travail de l'UNSA-Éducation auquel nous participons s'est tenu le 29 septembre : il a fait une analyse critique du texte commun, élaboré par les deux organisations pour alimenter la réflexion des deux groupes de travail mis en place par l'UNSA, l'un sur la spécificité du réformisme, l'autre sur l'architecture syndicale.

Une nouvelle réunion fédérale se tiendra le 17 novembre pour faire le point sur ces groupes de travail. Nous vous tiendrons au courant de toutes les informations en notre possession.

Je rappelle en outre que notre motion du CSN de mai dernier indiquait : « *le SNPDEN se prononcera le moment venu, dans ses propres instances et au congrès de l'UNSA* ».

Un BN exceptionnel élargi aux SA sera convoqué le 4 février pour faire le point sur le projet du conseil national de l'UNSA des 18 et 19 mars qui doit déterminer l'ordre du jour de son congrès. Mais bien entendu, c'est le congrès de mai prochain à Biarritz qui devra conclure nos débats. Je voudrais rappeler les deux conditions qui doivent présider à notre débat.

La première : c'est le mandat du congrès de Dijon qui fonde notre conception du syndicalisme et a valeur de doctrine pour notre syndicat.

La deuxième qui a été votée par notre CSN en mai dernier indique que « *le SNPDEN se déterminera avec la volonté de préserver son unité, ses*

valeurs et son projet dans un cadre fédéral et confédéral ». Cette 2^e condition est pour nous un impératif vital !

LES RÉFORMES EN COURS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

À la rentrée, les annonces ont continué, sans concertations préalables : code de la paix scolaire, stages en langues, médailles au baccalauréat. Il semble que depuis les choses se soient calmées. En tout cas aucune circulaire ministérielle n'a pour l'instant repris ces annonces.

Nous avons rappelé que sur tous ces sujets qui concernent directement le fonctionnement des établissements, nous réclamions des concertations préalables.

La réforme a d'abord touché le primaire : programme, abandon du samedi, soutien, stages, service minimum, suppression des RASED et bientôt mise en place des EPEP (Établissement public d'enseignement primaire)

Au collège, nous l'avons dit : « *la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences nécessiterait de nouvelles pratiques pédagogiques, un travail interdisciplinaire, une évaluation totalement renouvelée et donc un engagement total des corps d'inspection pour infléchir les pratiques* ». Ce n'est malheureusement pas le cas et le livret de compétences a pris du retard. Les nouveaux programmes sont mis en œuvre sans toujours véritablement prendre en compte le socle commun

et que dire des improvisations qui ont présidé à la session 2008 du brevet concernant la validation du niveau A2 pour les langues.

Quant à l'accompagnement éducatif au collège, nous avons souhaité une évaluation avant sa généralisation. Malheureusement, ce n'est pas l'habitude de notre ministère.

Il aurait pourtant été nécessaire d'engager une réflexion globale sur le temps scolaire et les activités des élèves, sur la part de travail personnel qui leur était demandée, sur les liens avec le travail de la classe, sur les moyens engagés et enfin sur le cadre juridique d'ensemble définissant les responsabilités.

LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Sur la réforme du lycée professionnel, je souhaite vous faire part de l'essentiel de la déclaration de Jean-Claude Lafay, lors du Conseil supérieur de l'éducation du 23 octobre, en conformité avec nos mandats : « *Ayant participé à l'ensemble des discussions sur la rénovation de la voie professionnelle et signé le protocole d'accord du 23 mai 2008 auquel est annexé le relevé de conclusions du 30 avril 2008, le SNPDEN soutient une rénovation et une revalorisation qu'il avait demandées...* ».

Le SNPDEN est en accord avec la plupart des principes retenus : cycle de référence de 3 ans, secondes professionnelles par champs, revalorisation du baccalauréat professionnel dans le schéma des études, dispositifs d'accompagnement/individualisation des



parcours/passerelles. Il envisage favorablement le principe de l'autonomie laissée aux établissements pour leur permettre l'organisation des enseignements sous réserve des moyens qui leur seront garantis. Il partage les objectifs de sortie de 100 % des lycéens avec un diplôme au moins de niveau V, et celui – peut-être très ambitieux – de 80 % avec le diplôme de niveau IV.

Toutefois, le SNPDEN exprime sa préoccupation persistante sur plusieurs points :

1. L'affichage malheureux et la brutalité de mise en œuvre, à l'automne 2007, de la « généralisation du bac pro en 3 ans », sans tenir compte par ailleurs des compétences des collectivités régionales dans la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles, et sans analyse sérieuse des situations et du public scolaire visé, constituent un passif et ont laissé des traces. Il semble que la préparation de la rentrée 2009 fasse preuve du même schématisme.

2. Le succès de la rénovation de la voie professionnelle tiendra, quels que soient les principes affichés et les dispositifs prévus, aux choix qu'il reste à fixer en matière de définition des enseignements et des moyens, pour lesquels il faut envisager – si l'on prend au sérieux l'accompagnement, parcours individualisés et passerelles, un coût additionnel important : Les textes d'application, le calcul des dotations devront faire preuve à cet égard de cohérence ; les politiques académiques devront également faire preuve de l'intelligence nécessaire pour la refonte de la carte des formations.

3. La mise en cause de la valeur générale des diplômes de niveau V et particulièrement du BEP – dont il nous a bien été dit, dans la présentation des projets de décrets, qu'il ne ferait pas l'objet d'une préparation spécifique, nous apparaît dogmatique et injustifiée : c'est pour nous la faiblesse principale du projet.

Elle nous paraît en contradiction avec des éléments retenus dans le cycle de nos discussions :

a. *Le relevé de discussions mentionne ainsi qu'« en 2007, trois ans après la sortie du système éducatif, presque un tiers des non diplômés (32 %) sont au chômage, contre seulement 17 % pour les CAP-BEP et 13 % pour les bacheliers technologiques ou professionnels », l'écart est donc assez faible entre le taux d'insertion avec un diplôme de niveau V ou IV, alors qu'il est très important avec les non diplômés. Il est d'autant plus incompréhensible de renoncer à la préparation d'un diplôme de niveau V pour les élèves qui ne pourront accéder au baccalauréat que l'on se fixe l'objectif de 100 % de diplômés. Manifestement vous ignorez les caractéristiques du public scolaire visé ou vous l'idéalisez.*

b. *L'un de vos engagements ne nous paraît pas devoir être tenu alors qu'il nous paraissait important. Vous avez pris en effet le parti de réserver aux CAP la part de l'enseignement professionnel qui conduirait en deux ans à une qualification assortie d'un diplôme. A plusieurs reprises nous avons obtenu que la formulation de*

« diplômés de niveau V », qui laisse ouvertes les hypothèses, soit retenue ; vous aviez également accepté de retenir, dans le protocole d'accord, l'engagement selon lequel vous « (garantissez) dans chaque bassin de formation la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V, correspondant aux champs professionnels des baccalauréats professionnels qui y sont enseignés ». C'est un engagement que vous ne tiendrez pas avec les seuls CAP, et nous nous étonnons de cette contradiction.

c. *Nous attirons votre attention sur une formulation qui figure dans le protocole d'accord signé parallèlement pour l'enseignement agricole, qui, à propos de l'individualisation et de la personnalisation des parcours, souligne cette difficulté et propose une piste : « Dans ce cadre, pour les élèves qui en auraient besoin et sur l'initiative des équipes pédagogiques des établissements, des parcours individuels de formation de 4 ans seront organisés pour préparer l'obtention du BEPA, au sein d'une classe de première menant au baccalauréat professionnel ou au sein d'une classe spécifique BEPA si les effectifs le justifient. Dans ce dernier cas, les jeunes qui le souhaitent pourront continuer en baccalauréat professionnel en intégrant une première professionnelle.*

Vous vous refusez, en fin de compte, à maintenir un parcours structuré et vous vous réfugiez derrière la notion de modules et de parcours individualisés ; nous autres, personnels de direction, savons trop bien comment ces dispositifs à la marge sont souvent privés du financement prévu, y compris, comme dans l'enseignement technologique, lorsqu'il devrait être imposé par les grilles horaires.

C'est pourquoi, lors de ce CSE nous avons présenté, pour le texte relatif au BEP, un amendement définissant la possibilité d'une préparation spécifique au diplôme, cohérent avec les engagements du ministère, et que nous avons présenté au nom de la fédération UNSA-Éducation et de l'ensemble de ses syndicats ».

Ce texte est le seul qui ait été voté majoritairement au CSE. Lors de notre rencontre du 10 novembre dernier, Xavier Darcos a dit en comprendre la nécessité mais s'est refusé à ce qu'un texte le prévoit pour ne pas plomber l'affichage du bac pro en 3 ans.



LES STAGES DE SOUTIEN

Les stages de soutien organisés dans 200 lycées pendant les vacances scolaires ont connu un certain succès. Nous attendons maintenant que les établissements et les personnels de direction soient rémunérés sur la base du dispositif « école ouverte » comme cela a été promis à deux reprises par Philippe Court, directeur du cabinet du ministre.

LA RÉFORME DU LYCÉE

Lors du CSN de juin, nous avons voté une motion sur la réforme du lycée. Elle constitue toujours la boussole qui guide notre action. J'en rappelle les termes essentiels : « *La nécessaire réforme du lycée doit avoir pour objectif de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de lycéens aux voies générales et technologiques. Elle doit définir les conditions de leur réussite, faciliter leur parcours scolaire, et leur permettre ainsi d'accéder en plus grand nombre, de manière plus égalitaire, et dans de meilleures conditions, aux diplômes de l'enseignement supérieur.*

Les réformes qui ont voulu jouer exclusivement sur les structures n'ont pas permis l'égalité d'accès aux différentes filières selon les sexes et les catégories sociales.

*La réforme nécessaire des voies générales et technologiques devra répondre à des critères pédagogiques et qualitatifs. Le choix des solutions ne peut résulter d'une logique purement quantitative avec pour seul objectif affiché la réduction du nombre de postes. La réforme peut permettre des économies de moyens, mais les économies de moyens ne définissent pas par elles-mêmes une réforme et peuvent au contraire provoquer des régressions du service public d'éducation ». J'ajoutais dans mon éditorial du mois de juin : « *cette réforme du lycée nécessitera, comme pour le collège, des adaptations des missions et des modalités d'exercice des enseignants mais aussi un approfondissement des conditions de l'autonomie de l'établissement* ».*

C'est sur ces bases que nous avons signé avec le ministre le 11 juin dernier, le texte intitulé « *points de convergence* » et que nous nous sommes engagés dans le cycle de consultations organisées par Jean-Paul de Gaudemar. Après des rencontres bilatérales en juin, le ministre a fait un point de situation sur la réforme du lycée le 17 juillet.

Le mode de discussion n'a pas favorisé les convergences puisqu'une seule réunion multilatérale a été organisée le 27 août et que, comme les autres organisations signataires nous avons été conviés à deux bilatérales.

Nous avons dit que nous avions accueilli favorablement l'architecture modulaire des enseignements avec une référence semestrielle, même si nous restions attentifs à la faisabilité en termes d'organisation et de structuration des groupes d'élèves ; la structuration en groupe classe devant impérativement être préservée notamment en classe de seconde.

Nous avons souligné que cette organisation ne signifiait pas la mise en œuvre d'un lycée à la carte qui permettrait par le choix des modules de reconstituer des parcours d'initiés et des inégalités. La classe en elle-même n'est pas un facteur d'échec, ni les modules un facteur de réussite. Le choix des structures est à relier aux objectifs poursuivis ainsi qu'aux questions de pédagogie, d'évaluation et d'orientation.

Très vite nous avons envoyé une lettre commune au ministre pour demander le report de la réforme d'un an.

Le 21 octobre, le ministre a fait un nouveau point d'étape pour présenter la nouvelle organisation de la seconde. Elle comporte trois grands ensembles, un tronc commun d'enseignement général sur 21 heures, 6 heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules parmi les 4 domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologie, ainsi qu'un accompagnement personnalisé de 3 heures.

Il s'agira selon les besoins des élèves de leur proposer un soutien scolaire personnalisé, une aide méthodologique, un travail interdisciplinaire, un conseil d'orientation etc.

La situation est clarifiée sur certains points : horaires des élèves et architecture générale de la classe de seconde, maintien de la voie technologique. D'autres points n'avaient jamais été discutés comme les quatre évaluations et la semaine intermédiaire.

Ce qui reste à débattre reste considérable.

Nous avons dit au ministre que nous avons rencontré lundi dernier que nous souhaitions que les élèves puissent suivre une option dans chacun des quatre domaines considérés et que les choix puissent être exprimés clairement en début d'année. Cela faciliterait moins les reconstructions de filières et serait plus facile à organiser.

Les élèves souhaitant approfondir des domaines pourraient le faire dans les 3 heures d'accompagnement personnalisé.

Le ministre a été réceptif à cette demande. Le débat continuera sur la classe de seconde avec le cabinet. Nous avons réaffirmé qu'il y avait urgence maintenant à ce que le projet soit finalisé, au plus tard avant les vacances de Noël et que nous souhaitions être associés aux éléments pratiques de mise en œuvre. Il faudra connaître rapidement également l'organisation du cycle terminal si l'on souhaite que les lycéens s'y engagent en toute connaissance de cause.



LA RECONQUÊTE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Quant à la reconquête du troisième trimestre, nous avons dit au ministère qu'il sera difficile de tenir les enseignements et les conseils au-delà du début des épreuves du baccalauréat, sans simplification des examens et rationalisation des procédures d'orientation et d'affectation. En effet les inscriptions des élèves, la préparation de la rentrée et les mouvements académiques seraient compromis dans le cas contraire.

Nous espérons avoir été entendus car aucune véritable concertation ne s'est ouverte sur cette question.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cet après midi nous allons rencontrer le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.

Nous allons aborder la suite des décrets LMD concernant les CPGE et les BTS, les objectifs de mixité sociale fixés aux CPGE, la formation des enseignants et l'orientation active.

À ce propos, nous sommes représentés au comité de pilotage post-bac et y jouons un rôle important pour faire progresser la coopération entre les nombreux acteurs et éviter les dérives au moment de la mise en place du portail unique que nous souhaitons.

LA CARTE SCOLAIRE

Xavier Darcos affirme dans un article *au Monde* le 18 juillet dernier que « *notre système scolaire a su remettre en question le système absurde de la carte scolaire* » et « *qu'une régulation,*

par des critères précis et transparents, intervient lorsque la capacité d'accueil ne permet pas de satisfaire toutes les demandes ».

Lorsqu'une première phase « *d'assouplissement* » a été mise en place pendant l'été 2007, nous avons souligné ses effets contestables. Nous avons plaidé pour une régulation fondée sur les critères mêmes annoncés par la lettre de mission du ministre.

Cette année, la circulaire ministérielle adressée aux recteurs, avec des principes indiscutables tend à rassurer parce qu'en fait nous restons dans le régime des dérogations et dans le principe du secteur avec droit à l'affectation de proximité, mais en même temps nous constatons que chaque inspecteur d'académie décline à sa manière, sans véritable transparence, selon des critères différents d'un département à l'autre, en toute ignorance réciproque des pratiques, et sans aucune garantie quant à l'équilibre du système.

Nous rappelons donc, sur cette question, comme il y a un an, nos propositions pour éviter que nous allions vers une dérégulation non maîtrisée, une désorganisation du service public, et une inégalité croissante de l'offre de formation. Pour tenir les promesses de mixité sociale et scolaire et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, nous dirons au ministre la nécessité de définir des indicateurs et de mettre en place les outils de régulation pour un cadrage des politiques départementales et académiques, et de corriger ou mettre en place les outils de pilotage pour gérer les demandes des familles et les affectations des élèves.

Ne pas réguler l'affectation scolaire, c'est comme ne pas réguler la sphère financière, c'est se préparer aux pires déconvenues du modèle libéral.

Répondre à cette question est un préalable pour envisager sereinement l'autonomie de l'établissement sans organiser une concurrence sauvage qui mettrait à bas tous les principes du service public d'éducation.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Nous allons mener un débat sur l'enseignement privé pour le congrès. Je voudrais déjà signaler le caractère scandaleux de la place que prend l'enseignement privé dans le plan Espoir banlieues. Ces mesures contreviennent avec la législation en vigueur: les établissements scolaires doivent fonctionner cinq ans avant d'obtenir un contrat avec l'État pour répondre à un besoin scolaire reconnu.

LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Nous avons affirmé dans un communiqué vouloir être mieux associés à la réforme de la formation des enseignants, d'une part au niveau de notre expertise dans la formation elle-même, mais aussi au niveau des stages de pré-professionnalisation qui s'effectueront au cours du cycle de licence et de la première année de master, d'autre part en facilitant l'intégration des néotitulaires, en les guidant et les conseillant.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ET LES RAISONS DE VOTER SNPDEN

Parce que nous sommes fiers de ce que nous sommes, il est important, dans la campagne pour les élections professionnelles que nous menons, de rappeler ce qui fonde nos valeurs.

À ce propos, un travail de recherche va être engagé par le Centre Henri Aigueperse, associé à l'UNSA-Éducation, sur « *Naissance et évolution du métier de personnel de direction de l'enseignement du second degré: le rôle et l'action du syndicalisme* ».

Il faut rappeler dans cette campagne que notre syndicat est fondé sur les



valeurs de laïcité, d'égalité et de mixité dans l'école et la société et que nous défendons un service public d'éducation permettant la réussite de tous les élèves.

C'est cela qui nous a guidés pour soutenir la mise en place d'un socle commun de connaissances et de compétences au collège; c'est cela qui nous guide dans la réforme du lycée professionnel pour permettre à chacun de réussir en deux, trois ou quatre ans; c'est cela qui nous guide dans la réforme du lycée.

Le vote SNPDEN, c'est ratifier la participation, sur ces principes, de notre métier, à toutes les concertations sur les évolutions du système éducatif, c'est conforter notre place au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

Il faut rappeler que développer une conception éducative du métier de personnel de direction, c'est aussi promouvoir comme nous l'avons toujours fait depuis la fin des années quatre-vingt-dix, le conseil pédagogique et sa présidence par un personnel de direction. Un inspecteur général qui n'a pas tout compris, Jean-Michel Croissandeau indique pourtant en parlant du chef d'établissement: « *il reçoit des directives à la fois de l'État et de collectivités territoriales* » (ah bon des directives!) et plus loin: « *Le chef d'établissement n'a d'autorité que sur l'accessoire, l'administratif, la logistique et l'organisation mais pas sur l'enseignement qui relève toujours des disciplines de l'Inspection générale* » (Pour le coup, je pense qu'il faudrait de la formation continue à l'Inspection générale!)

Développer une conception éducative du métier de personnel de direction, comme nous le faisons, c'est revendiquer de manière responsable sans mettre en péril la scolarité des élèves: id par exemple annonçait un possible boycott de l'accompagnement éducatif pour défendre des intérêts corporatifs.

En 2000-2001, c'est l'action initiée par le SNPDEN et menée avec les personnels de direction, qui a permis d'aboutir à un protocole d'accord. Ce texte, signé par le seul SNPDEN, a profondément transformé notre fonction, par la définition d'un référentiel de métier, par la lettre de mission, préalable à la remise en cause des pratiques autoritaires d'une hiérarchie qui n'avait pas pris la mesure de l'autonomie de l'établissement, par une évaluation et une formation renouvelées. Il faut rappeler à ce propos qu'il n'est pas du rôle des chefs d'établissement d'évaluer leurs

adjoints comme le souhaitent certains recteurs!

C'est, dans cette logique de la lettre de mission, que nous nous attachons à promouvoir une véritable présidence de l'EPLE, parce que les personnels de direction sont les mieux placés pour faire valoir les objectifs de l'État régulateur, et ceux des collectivités dans le cadre d'une responsabilité confortée de l'établissement.

Il s'agit en fait de faire vivre dans la réalité ce que prévoit déjà le texte essentiel qui nous régit, le décret du 30 août 1985 modifié, dans la conclusion de son article 8:

« *Le chef d'établissement rend compte de sa gestion au conseil d'administration et en informe l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement* »;

Les groupes « *Blanchet* », doivent s'élargir de temps en temps en formation tripartite: État, collectivités territoriales, représentants des personnels de direction.

Nous avons d'ailleurs demandé à rencontrer l'ARF, l'association des régions de France, (et nous ferons de même avec l'ADF) pour avancer sur une meilleure définition des responsabilités de chacun.

Par ailleurs, si nous nous sommes prononcés sur le projet de loi de trois députés UMP concernant les EPEP, Établissements publics de l'enseignement primaire, c'est que la municipalisation du premier degré qu'induisait cette proposition méritait un plus large débat et plus d'imagination. La loi fixe aux écoles et aux collèges un objectif commun le socle commun. Pourquoi ne pas partir de cet objectif

pour inventer une nouvelle forme d'organisation moins coûteuse en moyens de surcroît? L'expérience des réseaux « *ambition réussite* » souligne qu'on pourrait explorer d'autres voies.

Le ministre nous a rappelé, comme il l'a fait devant l'assemblée nationale, qu'il trouvait intéressante la proposition du député UMP André Schneider de rattacher les écoles primaires aux collèges. Je souhaite que cette question soit à l'ordre du jour de notre congrès.

Sans les avancées sur le métier, lors du protocole, nous n'aurions pas pu prétendre à un statut de corps unique de personnels de direction, accélérant et favorisant les promotions et à des améliorations substantielles du classement des établissements. A l'époque seulement un peu plus de 10 personnels issus du corps des certifiés, pouvaient alors espérer prétendre à la hors classe. Depuis, en 8 ans nous avons obtenu près de 2 500 promotions à la HC et plus de 7 000 à la première classe! Où en seraient les personnels de direction si comme certains, le SNPDEN avait refusé de signer le protocole?

Depuis cette période, c'est en mobilisant les personnels de direction dans une manifestation massive à Paris en novembre 2006 que le SNPDEN a permis de négocier puis de signer une charte de pilotage en janvier 2007, afin de donner les conditions pour améliorer les conditions de travail, du sens à l'autonomie de l'établissement, et de conforter les avancées statutaires. Seule cette manifestation a permis d'ouvrir des négociations qui jusque là piétinaient dans des réunions sans lendemain.



Signer cette charte de pilotage, c'était donner tout son sens à l'équipe de direction et valoriser une approche responsable du métier. Notre temps de travail, par exemple, ne peut pas être assimilé aux périodes d'ouverture et de fermeture de l'établissement, comme le pense toujours notre principal syndicat concurrent.

Rappelons que le décret prévoit que son organisation doit être fixée de manière autonome par l'équipe de direction. Le principal intérêt de ce décret est donc de faire vivre l'équipe de direction quand elle existe par une organisation partagée du temps de travail. C'est cela l'essentiel. Le deuxième intérêt de ce décret, c'est qu'il est opposable aux autorités hiérarchiques et que tout dépassement de ce temps doit se traduire par un compte épargne temps ou une rémunération annexe mais dans le cadre d'une convention.

Alors bien sûr, tout n'est pas gagné : cette charte de pilotage, il faut la faire vivre au quotidien. Tous nos responsables syndicaux doivent exiger que cette question soit mise à l'ordre du jour des prochains groupes « *Blanchet* », en utilisant les indicateurs de l'observatoire que nous avons mis en place l'an dernier pour insister sur les retards dans la mise en œuvre au niveau de chaque académie. Nous avons rappelé cet enjeu au ministre lors de notre rencontre du 10 novembre. Rappelons que nous aurons une réunion nationale de bilan au début 2009.

Nous devons continuer à revendiquer pour que chaque EPLE ait une équipe de direction complète dotée des moyens de ses responsabilités et notamment d'un pôle administratif. En effet, nous le

savons, sans les collaborateurs nécessaires pour assurer toutes les missions de l'EPLE, le relevé de conclusions et la charte de pilotage pourraient difficilement être mis en œuvre, l'autonomie serait rendue malaisée et nos conditions de travail continueraient de se dégrader. En parallèle, il est nécessaire d'engager un processus de requalification des emplois et de formation pour les personnels administratifs.

Ce n'est pas non plus parce que nous avons signé la charte de pilotage que les pratiques se modifient par un coup de baguette magique. Le combat pour les conditions de travail reste un enjeu permanent pour notre organisation syndicale.

Face aux contraintes et aux injonctions des autorités hiérarchiques, face aux nouvelles pressions de certains représentants des collectivités territoriales, nous ne devons pas faillir en imposant la solidarité syndicale, par l'action collective, et par le soutien individuel à chaque personnel qui le sollicite.

Nous avons été entendus par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Celle-ci, dans son avis présenté par Frédéric Reiss, député, a conforté la quasi-totalité de nos propositions concernant le fonctionnement des EPLE.

Lors de notre première rencontre avec le nouveau directeur de l'Encadrement, Roger Chudeau, le 17 octobre dernier, nous avons rappelé l'ensemble de ces propositions et de ces revendications sur le métier. Nous avons également rappelé nos exigences sur des questions dont certaines font déjà l'objet d'un engagement : la prime « *ambition réussite* » des personnels dont les

établissements n'étaient pas classés antérieurement en ZEP, la prime de responsabilité des directeurs d'EREA et d'ERPD sans adjoint, les rémunérations pour les stages de vacances.

Le vote SNPDEN, c'est aussi soutenir l'activité du SNPDEN, seul syndicat de personnels de direction français, présent dans *l'Internationale de l'Éducation*, qui a permis la prise en charge de la problématique de l'encadrement dans l'éducation à l'échelle internationale y compris aujourd'hui au comité syndical européen de l'éducation. Le SNPDEN, a également repris sa place au bureau national d'ESHA. Par ailleurs nous allons demander une rencontre à la directrice de l'AEFE pour débattre avec elle de l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Le vote SNPDEN, c'est s'appuyer sur une fédération, l'UNSA-Éducation, représentative au comité technique paritaire ministériel (CTPM) de l'Éducation nationale et dans la fonction publique d'État. Dans ce contexte, le SNPDEN participe à tous les débats statutaires de notre ministère et s'implique de manière critique dans le débat en cours sur la première grande réforme du statut de la fonction publique depuis 1946. L'organisation en filières et en métiers, que personne ne conteste, va en tout état de cause profondément modifier son organisation. C'est dans ce cadre que nous pourrions promouvoir un statut rénové de personnels de direction.

Si notre concurrent principal est le syndicat qui s'affiche comme « *le deuxième syndicat des personnels de direction* », nous ne devons pas ignorer les autres.

FO ne présente qu'une liste au niveau national. Sa conception de la société et de l'éducation nationale est totalement passiste, refusant totalement toute autonomie à l'établissement.

La CGT se présente au niveau national et dans une seule académie. Elle ne se caractérise pas, elle non plus, par une attitude très positive dans les discussions sur les évolutions éducatives. Elle n'a pas tenté d'infléchir dans un sens positif les propositions du ministère sur le lycée professionnel se contentant de la dénonciation. C'est pourtant le seul secteur où la CGT, chez les enseignants, pèse réellement.

Pour le lycée, après un tour de piste très rapide dans la négociation, elle a adopté la même attitude. Dans l'éducation, la CGT a gardé son aspect de force uniquement protestataire.

Le SGEN se présente dans la quasi-totalité des académies métropolitaines.

Parce que ce syndicat est général, il défend naturellement avant tout les



positions de ses personnels majoritaires, les enseignants. Dans toutes les concertations, il met principalement en avant le rôle prioritaire des équipes pédagogiques et non celui des équipes de direction. D'ailleurs dans pratiquement toutes les discussions sur les personnels de direction, auxquelles le SGEN participe, sa représentation enseignante porte souvent la parole.

Quant au SNUPDEN, il est la voix du SNES chez les personnels de direction.

Il dénie de ce fait tout rôle de pilotage éducatif aux personnels de direction, qu'il voudrait instituer comme seuls « *porte-parole* » de la salle des professeurs.

Pour l'essentiel, il dénonce l'autonomie d'établissements forcément pour lui concurrentiels.

Il est membre d'une fédération la FSU, malheureusement fort peu propositionnelle dans les débats éducatifs du collège, du lycée professionnel et du lycée.

Ce syndicat n'a pour seule volonté que celle de nous affaiblir, puisque regroupant à peine plus de 100 adhérents, il est clairement minoritaire. Il faudra être très attentif à ce qu'il n'y ait pas de confusion sur le sigle.

À ceux qui ont du mal à rompre les liens avec leur métier originel, il faudra démontrer que nous défendons un syndicalisme de personnels de direction, en cohérence avec les statuts de 1988 puis de 2001, en solidarité avec tous les personnels de l'enseignement public mais non inféodé au syndicalisme enseignant.

Il faut convaincre chacun que voter SNPDEN, c'est exiger, pour les chefs comme pour les adjoints, de nouvelles progressions statutaires ainsi qu'une évaluation contradictoire, plus juste, plus transparente qui donne sa place au mérite personnel et non « aux performances » de l'établissement et permet de faciliter les promotions et les mutations.

D'ores et déjà sur la demande du SNPDEN, Philippe Court, directeur de cabinet du ministre a annoncé, le 22 septembre, l'ouverture de discussions sur le dossier carrière. En tout état de cause, nous revendiquerons, pour maintenir un différentiel substantiel avec les enseignants dès le début de carrière et un statut renouvelé permettant des améliorations indemnitaires et surtout indiciaires permettant l'accès à l'indice terminal de l'échelle B. Nous avons rappelé lors de notre rencontre avec Xavier Darcos, lundi 10 novembre, toutes ces revendications.

Le ministre nous a indiqué que les directeurs de l'encadrement et des affaires financières prendraient ce dossier

en main afin de faire des propositions concrètes. Nous venons de leur envoyer un courrier pour ouvrir les discussions. Voter SNPDEN, c'est défendre la conception d'un syndicalisme au service de tous les personnels de direction, en capacité de relayer leurs préoccupations individuelles et collectives en temps réel.

Mettons en avant le travail de notre cellule juridique et des remarquables dossiers qu'elle a réalisés. Ce travail sera complété par un mémento juridique reprenant l'ensemble de ses travaux dans les mois à venir.

Voter SNPDEN, c'est élire des commissaires paritaires nationaux et académiques engagés, expérimentés, pour accompagner, défendre, écouter chacun d'entre vous tout au long de sa carrière. Appuyons-nous sur l'article de Patrick Falconnier indiquant que dans les CAPN, notre syndicat a fait preuve de son professionnalisme, en pesant positivement sur les règles de gestion des mutations, et que nos commissaires paritaires académiques ont su intervenir efficacement sur les tableaux d'avancement mais aussi sur les mutations en intervenant sur l'amélioration des items.

Voter SNPDEN, c'est défendre et garantir l'unité d'une force collective qui fait entendre la voix des personnels de direction. Sans un syndicat très majoritaire dans la profession, de nombreux responsables se feraient un plaisir de la bâillonner. La syndicalisation progresse de plus de 5 % par rapport à la même période l'an dernier. Cela veut dire que l'action de notre syndicat est reconnue. Dès votre retour dans les académies, il faut mener une campagne active et offensive. Certes nos concurrents sont plus nombreux mais nous devons être fiers de notre syndicat, le SNPDEN car il est le seul à être en adéquation avec le métier que nous voulons. Aucune voix ne doit manquer; nous devons encore progresser et dépasser les 70 % de suffrages exprimés. Nous devons regagner les quelques académies qui nous manquent outre-mer sans en perdre d'autres. Cela dépend de chacun de nous ici. Il faut si vous ne l'avez pas fait demander la liste des électeurs à votre rectorat.

Il faut les convaincre un par un que voter SNPDEN, c'est agir dès maintenant, que voter SNPDEN, c'est se prononcer pour un syndicat, efficace, solidaire et innovant.

Yes, we can; oui, nous le pouvons.



Interventions des SA au CSN des 13 et 14 novembre 2008

Versailles
Jean Marie Bontemps,



Il y a un an, nous déplorions les violences qui étaient parties de Villiers le Bel et qui avaient frappé plusieurs communes de notre académie. Il ne semble pas que les leçons de cet épisode dramatique aient été tirées et que les mesures nécessaires aient été prises notamment dans le domaine de l'Éducation nationale.

Les personnels de direction de notre académie sont moroses et s'interrogent sur la réforme du lycée, ce puzzle éducatif que nous aurons pour tâche de reconstituer en tentant d'en faire un ensemble cohérent. Certaines informations doivent nous être rapidement données pour que nous puissions préparer la prochaine rentrée. Ils s'interrogent sur l'accompagnement éducatif qui a été généralisé à tous les collèges sans qu'ait été tiré le bilan de l'expérimentation menée l'an passé: les personnels de direction sont tiraillés entre ceux qui leur enjoignent de mettre en place immédiatement les actions

prévues et ceux qui refusent de leur notifier les moyens dont ils peuvent disposer. Ils s'interrogent sur les contrats d'objectifs que le rectorat vient de relancer, à la veille de ce CSN, dans le cadre d'un calendrier tout à fait irréaliste alors que les conditions que le SNPDEN a mises à la signature de tels contrats d'objectifs paraissent moins que jamais réunies.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes que les personnels de direction sont amenés à traiter dans leur établissement. Plus que jamais, ils ont besoin d'un syndicat décidé à se battre sur tous ces dossiers, qui soit capable de faire avancer leurs revendications et de veiller à la mise en œuvre des acquis précédents. Je ne doute pas que les élections du 9 décembre permettront au SNPDEN, grâce à la confiance renouvelée des collègues, de poursuivre le travail commencé en faveur de tous les personnels de direction.

Aix-Marseille
Alain Vernet,



Notre section académique a scrupuleusement respecté la parité puisque notre délégation, hormis les membres de droit comprend 3 hommes et 3 femmes.

Sa vitalité est reconnue: le travail de proximité, d'écoute, de conseil effectué au quotidien est apprécié. Nous en voulons pour preuve la présence de 178 collègues à notre AGA du 8 octobre dernier.

La venue du commissaire paritaire national a été unanimement saluée.

Nos rapports se tendent avec les collectivités territoriales, en particulier avec les Conseils généraux:

- Dans le 84, injonction d'inscrire à l'ordre du jour des modifications de concession par NAS pour loger les TOS du département.
- Dans le 04, obligation, en début d'année scolaire, d'indiquer à la collectivité territoriale, les dates des conseils d'administration.
- Dans le 13, les subventions de fonctionnement de certains collèges ont été brutalement amputées en raison de fonds de réserves, considérés comme trop importants. L'autonomie s'en trouve bafouée. Il s'agit non plus d'un contrôle de légalité mais d'opportunité inacceptable pour des EPLE autonomes; l'inégalité de traitement entre les collèges est patente; la

gestion des logements de fonction a été confiée à une société, cette dernière, sans état des lieux à l'entrée, a réclamé des sommes parfois exorbitantes aux personnels de direction partants.

Notre détermination a permis certains reculs.

Dans le cadre du Pap - et, le financement en HSE ou les subventions des actions qui s'opéraient jusqu'à présent par la validation des autorités, dans le cadre d'un contrôle « a priori », relèvera désormais de la compétence du chef d'établissement le contrôle ne s'effectuant « qu'a posteriori ».

Nous déplorons les notifications tardives des moyens relatifs à l'accompagnement éducatif.

Forte inquiétude chez les proviseurs concernant la mise en place de la nouvelle seconde, des CAP et bacs pros 3 ans.

Notre section apporte tout son soutien à notre camarade Jean-Philippe DECROUX; elle s'étonne que sur un simple rapport, non communiqué, au mépris d'un principe fondamental: le contradictoire, une telle sanction ait pu être prise.

Notre section juge cette dernière inacceptable, elle demande solennellement au secrétaire général d'explorer toutes les pistes qui pourraient conduire au retrait de cette sanction.

**Bordeaux,
Bertrand Cagniard**



[...] C'est une sorte de période de latence où chacun semble-t-il a tendance à se recroqueviller. Il y a bien longtemps que les responsables départementaux n'avaient pas connu un début d'année aussi silencieux de la part des collègues.

Ce n'est pourtant pas que les problèmes manquent mais on a parfois l'impression, en les écoutant, d'un sentiment de fatalité. A quoi bon ! semblent dire beaucoup d'entre eux occupés d'abord à surnager parmi la multiplication des tâches et des pressions diverses qui, inlassablement, continuent d'alourdir notre quotidien. Silence qui n'est pas défiance vis-à-vis de notre organisation (et le taux de syndicalisation à ce jour dans notre académie le montre) mais un questionnement réel sur la capacité d'une organisation syndicale, future puissante et majoritaire, à infléchir une offensive politique intelligente sinon intelligente qui s'attaque à tous les fronts.

Et pendant ce temps, force est de constater que le contenu revendicatif fait actuellement défaut dans notre stratégie syndicale alors que nous aurions les forces et les moyens de mener des actions revendicatives et fédératrices.

Par exemple sur la pérennisation et la généralisation en terme indemnitaire de la prime dite de Noël. Nous ne pouvons ni ne devons igno-

rer le problème financier et celui du différentiel de rémunération qui est au cœur des discussions dans les AGD et les AGA. [...]

Autres exemples [...]

Je crois qu'il faut davantage de concret à nos collègues et qu'il ne suffit pas de les responsabiliser de la sorte. Notre métier, notre carrière sont beaucoup trop empreints et dépendants de relations hiérarchiques pour imaginer que le cadre référentiel suffise à imposer cette évolution culturelle que ne partage pas, loin s'en faut, notre hiérarchie. Il suffit d'écouter le témoignage de celles et ceux qui voient leur établissement moins doté, ou leur promotion repoussée parce qu'il ou elle n'a pas encore signé de contrat d'objectifs ou n'a pas su faire passer telle ou telle demande à son CA ! [...]

Enfin, puisqu'il s'agit du dernier CSN avant le congrès de Biarritz de mai prochain, sachez que l'équipe d'organisation intensifie son travail pour préparer au mieux votre accueil, qu'elle compte sur votre diligence quand il conviendra de nous retourner le dossier d'inscription pour qu'ensemble, nous fassions de Biarritz un grand congrès.

**Caen,
Christine Barbe**



En préambule à mon intervention, je tiens à remercier Denis Dekerle, mon prédécesseur, pour l'action syndicale qu'il a menée durant trois ans.

La section académique déploie une intense activité dans un contexte marqué par l'attente des réformes et la préparation d'élections professionnelles dont les enjeux sont fondamentaux. Les assemblées départementales ont réuni un nombre conséquent de collègues, soulignant le rôle essentiel du syndicat, cadre d'expression et d'échanges.

Dans les académies, pour les personnels de direction, l'un des faits à signaler est l'augmentation significative des faisant fonction. La situation de ces collègues mérite toute l'attention du syndicat. Une motion en ce sens a été adoptée lors de l'AGA du mois d'octobre.

La section académique porte les revendications et l'expertise syndicale qui est la notre, au sein de ses groupes de travail dont nous avons obtenu la mise en place d'une part avec le rectorat, pour donner corps à la charte de pilotage, d'autre part avec le Conseil Régional (quatre audiences syndicales jalonnant l'année scolaire).

Pour terminer, nous apportons notre soutien à Jean-Philippe Decroux qui fut secrétaire académique de Caen.

**Clermont-Fd,
Michel Marien**



L'académie de Clermont-Ferrand aurait pu passer son tour, mais son silence aurait été interprété par l'autorité rectorale comme une autocensure.

À ce jour, malgré nos demandes, nous n'avons toujours pas de planification annuelle concernant les réunions du groupe Blanchet et celles des groupes thématiques pour la mise en place de la charte de pilotage. Comme nous n'avons pas non plus la liste des enquêtes pour laquelle on nous avait demandé d'attendre la fin juin... Au mois de novembre, toujours rien ! Le SNPDEN attend la fin des élections professionnelles pour redemander la tenue réglementaire de ces instances.

Pour les élections, le SNPDEN est la seule organisation syndicale à présenter en Auvergne, des candidats dans toutes les classes ; notre syndicat est assuré de tous les sièges en 1^{re} et hors classe.

La syndicalisation progresse malgré un taux resté faible du département du Puy de dôme. La nouvelle équipe départementale s'applique à sensibiliser les collègues.

Nos bonnes relations avec les collectivités territoriales ont permis la reconnaissance par quatre collectivités sur cinq de la contrainte d'être logé par NAS et l'augmentation de la franchise (portée à 2 500 € quel que soit le mode de chauffage). Seul le département de la Haute Loire a refusé. Nous connaissons la position de ce conseil général sur la question des logements de fonction et du service public d'éducation en général. Nous serons vigilants pour corriger cette singularité.

L'académie de Clermont-Ferrand, elle aussi très sensible à ce qui touche notre collègue et camarade Ducroux, secrétaire académique de Mayotte, demande que tout soit mis en œuvre pour trouver une issue positive à cette affaire. De tels procédés sont une atteinte grave à la liberté syndicale, que nous ne pouvons tolérer. Dans un climat de pressions des recteurs sur les promo-

tions et les mutations, cette nouvelle atteinte à l'expression syndicale doit être combattue avec force.

Corse,
Jean Pierre Casanova



En ces temps électoraux, l'académie de Corse sera au niveau académique une originalité: la seule liste présente en CAPA chefs d'établissements est le SNPDEN.

Il y a 6 ans ID existait et depuis seule notre organisation est présente. Depuis donc les collègues font confiance au bureau académique qui a été élu le 8 octobre en AGA à l'unanimité.

Mais au niveau national quelques votes peuvent manquer: en effet les conditions de travail se détériorent:

- suppression des postes
- HSA
- différentiel salaire chefs d'établissement et enseignants
- conditions de travail quotidien - EDT - examens - groupes de travail divers.

Si au niveau académique, il semble que les revendications soient enveloppées, accompagnées, commentées à la demande des collègues, depuis la dernière manifestation nationale des personnels de direction notre organisation n'est plus ou peu représentée sur le terrain de l'action malgré la réforme des lycées, des LP, l'accroissement des tâches.

L'accumulation des dispositifs demande une mobilisation lourde des équipes

de direction même si ces dispositifs sont peu suivis ou parfois abandonnés.

L'attente des collègues est que nous portions des revendications et que nous menions des actions sur le quotidien et ses difficultés croissantes.

Créteil,
Martine Druenne



Le nouveau SA s'est fixé 3 objectifs: la victoire totale aux élections, la relève des cadres syndicaux et la mise en application de la charte de pilotage. Le recteur et ses 3 IA ne manquent pas de nous rappeler combien ils sont attachés à la charte et soucieux de l'autonomie de nos établissements. Mais dans la pratique, qu'en est-il? Depuis 1 an, l'académie de Créteil dispose d'un projet qui s'articule autour de 3 axes, déclinés en 9 programmes. Le contenu n'est pas sans intérêt et les projets des établissements peuvent, sans aucun problème, y faire référence. Or, le 13 mai sort une circulaire où on lit « *Il est ainsi recommandé de structurer le projet selon ces 9 programmes afin de favoriser la lisibilité et de faciliter la cohérence entre la politique académique d'attribution des moyens et la politique de l'établissement.* » Plus loin: « *le projet sera présenté sous forme de fiches synthétiques saisies dans une nouvelle application informatique [...]. J'insiste sur le fait que seules les fiches synthétiques complètes qui auront été renseignées dans cette application pourront être consultées*

par les pôles pédagogique, socio-éducatif et administratif. Cette procédure doit permettre la délégation la plus avancée possible des éventuels moyens correspondants. » Nous avons vigoureusement réagi, en rappelant au recteur, devant tous les personnels de direction de l'académie qu'il avait réunis, qu'en aucun cas il ne pouvait nous imposer la forme pas plus que le fond du projet d'établissement, que nous refusions tout formatage et toute standardisation, que nous étions libres de retenir le support de notre choix et qu'il faudrait bien que les services rectoraux lisent le projet tel que nous leur aurons envoyé. C'était cela notre autonomie. Nous sommes entendus. Mais le 25 septembre, nouvelle circulaire! Nous devons maintenant renseigner une enquête/internet dite « *omnibus* » sur la remontée des indicateurs relatifs à l'avancement du projet académique. Plus de 20 pages où il faut répondre aux questions référencées selon chaque axe du projet académique, portant sur l'année 2007-2008 et 2008-2009. Des informations qu'il suffit de collecter puisque contenues dans nos bilans et nos projets. Sacré retour en arrière. Nous avons donné la consigne de ne pas renseigner l'enquête et obtenu une audience: l'enquête a vécu, le groupe Blanchet est réactif. Une nouvelle preuve, s'il en fallait, de l'efficacité du SNPDEN!

Dijon,
Pascal Charpentier



L'académie de Dijon vous salue bien.

Son actualité récente a été marquée bien évidemment par l'organisation des élections, d'abord internes ensuite professionnelles. Nous avons assisté comme l'on dit au renouvellement des cadres puisque 3 sur 4 des secrétaires départementaux sont nouveaux, Je leur ai demandé d'effectuer un vrai travail de terrain qui nous semble aujourd'hui indispensable auprès de nos collègues.

À l'occasion de ces élections permettez-moi de vous faire partager rapidement une analyse... « *Qu'attendent de nous les nouveaux collègues, Quel sens donner aujourd'hui à une adhésion?* »... qu'il est indispensable de réaliser un vrai travail de proximité pour les élections professionnelles.

L'activité récente syndicale a donc beaucoup tourné ces derniers temps autour de ces thèmes électoraux. Ce ne sont pourtant pas les sujets d'actualité qui manquent. Rentrée à moyens toujours plus serrés, marge de manœuvre sur la DGH avoisinant 1 %, réforme du Bac pro, carte scolaire qui pose problème au moins dans 4 ou 5 villes sur l'académie (pas toujours du fait de l'institution mais parfois des collègues ce qui montre bien l'importance de la régulation par l'institution.), révision de la carte des agences comptables (nous y sommes associés), contractualisation éducatif, contractualisation avec tous les enjeux et rapports de force État - Collectivité - Établissement qui en découlent.

Sur ce dernier sujet, j'ai d'ailleurs été amené à réagir vivement sur un cas certes particulier, mais singulier et nouveau concernant un constat d'huissier commandité par la Région à propos de l'Installation d'un dispositif biométrique par RCM (reconnaissance du contour de la main)...

Et parmi tous ces dossiers qui nous occupent la réforme de la classe de seconde passerait presque inaperçue. Nous faisons là confiance à nos négociateurs nationaux mais nous savons très bien que nous allons bientôt prendre en pleine face les conséquences prévisibles et imprévisibles, contrôlées et incontrôlées de cette réforme. Nous serons là encore en première ligne et très rapidement. J'ose espérer que le Ministère saura reconnaître notre rôle indispensable et pas seulement en gratification orale. Le différentiel de rémunération entre notre principal corps d'origine à savoir les enseignants et le nôtre doit à défaut d'être augmenté, maintenu. Il convient d'y veiller et cela devra faire l'objet prochainement de motions claires.

... Je souhaite, une fois les élections nous ayant à nouveau conforté dans notre rôle de 1er syndicat national des personnels de direction, ... que le congrès de Biarritz après celui de Dijon, s'empare de ces dossiers et porte des motions fortes porteuses de sens et d'avenir pour l'ensemble de notre profession.

Nous y travaillons en Bourgogne, confiants que nous sommes et dans l'avenir et dans notre syndicat.

**Étranger,
Serge Faure**



Quelques nouvelles du réseau étranger.

Les établissements français de l'étranger sont dans l'attente de profonds changements.

Une nouvelle directrice a, en effet, été nommée à la tête de l'AEFE à cette rentrée et, suite aux « états généraux de l'enseignement français à l'étranger », nous sommes tous dans l'attente d'arbitrages politiques concernant les différentes propositions qui ont été avancées.

D'ores et déjà, la pression financière qui pèse sur l'AEFE est très forte. En effet, l'agence est dans l'obligation, à partir du 1^{er} janvier 2009, de payer la part patronale des pensions civiles des personnels détachés. Le coût de cette nouvelle mesure est estimé à 125 millions euros en 2009 et pourrait atteindre 155 millions d'euros en 2011. La compensation de l'État ne sera que partielle (120 millions d'euros/année) et l'AEFE se trouve donc dans l'obligation d'autofinancer cette mesure.

Plusieurs conséquences pour les établissements et pour les collègues personnels de direction :

- Le dernier arrêté de classement des établissements est bloqué depuis octobre 2007 avec les injustices qui en découlent pour les collègues en poste dans des établissements en expansion (Chine, Irlande.).
- Un transfert de charges toujours plus important vers les établissements. Ainsi, les établissements en gestion directe seront soumis à une nouvelle contribution de 6 % de leurs recettes de scolarité (droits de scolarité et d'inscription). Les établissements conventionnés, eux, devront contribuer à hauteur de 2 %. Ces nouvelles charges imposent aux collègues d'augmenter de manière très significative les tarifs scolaires afin de maintenir l'équilibre financier précaire de leurs établis-

sements. Comme dans le même temps, la décision présidentielle de prise en charge des frais de scolarité des français et ce, sans aucun plafonnement de ressources, monte en puissance et concernera l'ensemble du lycée à la rentrée prochaine, le risque d'exclusion pour raison économique des élèves nationaux et étrangers de nos établissements est réel.

- Certains établissements qui ne pourront pas faire face à ces nouvelles mesures risquent d'être déconventionnés.
- Enfin des menaces réelles pèsent sur le nombre de postes de détachés et notamment sur les plus coûteux d'entre eux, les postes d'expatriés.

Merci de votre attention.

**Grenoble,
Jean Marie Lasserre**



Tout d'abord, je tenais à remercier Jean Pierre Ranchon que je viens de remplacer... qu'il sache que nous comptons encore sur lui... L'académie a été touchée par des violences envers des collègues. Au lycée Louise Michel à Grenoble, ils ont été victimes d'agressions inacceptables et nous leur avons apporté un soutien sans faille. Suite à une intrusion motorisée dans leur lycée, chef et adjoints ont été amenés à s'interposer physiquement engendrant visites aux urgences. Une réflexion sur les abords des EPLE doit être menée.

Depuis la mise en œuvre de la loi Evin, les lycées ont vu leurs élèves sortir pour griller leurs cigarettes. Dans de nombreuses situations, les lieux ne sont pas adaptés à ce phénomène et mettent nos élèves en danger. De plus, cette effervescence aux entrées a amené une population de marginaux qui génèrent des conflits, des trafics divers... et qui n'a rien à voir avec nos jeunes. Cette rentrée a été aussi celle de la multiplication de la gestion des HSE et des vacances avec la particularité pour notre académie, IDD 4^e et aide individualisée rémunérés en HSE.

Nous pouvons nous interroger sur la qualité du service ainsi mis en œuvre (multiplication des intervenants, situation précaire de plus en plus de personnels.).

De plus, le travail de l'équipe de direction a été alourdi! Non, il ne suffit pas de rentrer des heures dans ASIE, mais il s'agit bien de mener des actions éducatives supplémentaires et notre rémunération n'a pas évolué en conséquence.

Le SNPDEN a obtenu des avancées mais il ne faut pas s'arrêter là et poursuivre notre action syndicale en remettant l'accélérateur sur quelques points de nos revendications qui n'ont pas subi d'avancées significatives ou alors restent susceptibles d'interprétation ambiguës: compte épargne temps, EREA, place de l'adjoint... Alors que viennent de se tenir les CAPA, abordons un sujet très sensible: l'évaluation des personnels de direction. Nous constatons un retard particulièrement important dans l'élaboration des lettres de mission des chefs et des adjoints ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans l'intérêt de ce dispositif dans le cadre des opérations de gestion de notre corps (avancement, mutations)....

**Guadeloupe,
Alain Morvany**



La Guadeloupe vit bien sa fin de saison cyclonique malgré l'absence depuis plus d'un mois de recteur, mais aussi de préfet, et d'évêque. Mais je vous rassure, le pays n'a pas été en panne, et l'académie a normalement fonctionné.

L'actualité a été marquée par le passage le 21 octobre 2008 du secrétaire général, Philippe GUITTET et du coordonnateur national des commissaires paritaires, Patrick FALCONNIER. Je remercie tous ceux qui se sont mobilisés pour bien les recevoir.

Cette visite d'une journée, a été naturellement trop courte. Nous aurions aimé disposer de plus de temps pour discuter de notre fonctionnement syndical sur le terrain, de nos relations avec la hiérarchie. Philippe et Patrick ont pu constater que la détermination est bien présente sur le terrain, avec une syndicalisation en progrès.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre des futures élections professionnelles et ils ont trouvé, je le crois, une académie en ordre de marche, organisée et proche d'un basculement de majorité.

Notre liste syndicale est forte de 10 candidats, hommes et femmes à parité égale, prêts à assumer avec les compétences, le sérieux, la disponibilité et la discrétion qu'on attend d'eux, leur rôle de commissaires paritaires.

La CAPA du 22 octobre 2008 relative aux tableaux d'avancement s'est tenue normalement et notre section a tout lieu d'être satisfaite des propositions rectorales faites à Paris. Notre hiérarchie est plus attentive à la situation des personnels de direction à l'occasion des mutations et des promotions même si les déceptions seront encore et toujours trop nombreuses.

Nous entamerons d'ici quelques jours la discussion sur les moyens, des moyens que nous savons tous insuffisants. Il n'empêche que, comme à l'habitude, avec des marges de manœuvre réduite, il faudra imaginer, innover et assurer.

Nous attendons d'urgence le premier Blanchet pour dialoguer avec le nouveau recteur et lui expliquer que les moyens limités, les personnels en diminution, le bac pro en 3 ans, l'accompagnement éducatif, les inconnues de la nouvelle seconde ne sont pas des ingrédients qui garantissent assurément la réussite. C'est une accumulation qui ne peut que rendre inconfortable notre situation.

Enfin, nous sommes en Guadeloupe dans la phase d'élaboration des modalités de mise en place de la reconquête du mois de juin, nous venons de recevoir les règles et les procédures du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels pour la rentrée 2009 et certains d'entre nous s'apprêtent dans le cadre réglementaire à être évalués.

Nous sortons donc d'une période faite de rendez-vous traditionnels et d'absences exceptionnelles. C'est une période particulière, mais le désir de vie est toujours resté intact...

**La Réunion,
Claude Carpentier**



Quelques mots sur le « paysage » des prochaines élections professionnelles dans l'académie de la Réunion.

Deux listes seront en présence (ID et SNPDEN) : il y a, de fait, situation de concurrence. Nous ne nous livrerons néanmoins à aucune polémique à l'encontre de nos collègues et concurrents : nous avons su trouver le chemin de l'unité, lorsque les personnels de direction faisaient l'objet d'attaques frontales sur le dossier des emplois aidés, nous savons que cette démarche unitaire a été appréciée par beaucoup de collègues dans l'académie.

Nous mènerons donc une campagne sur nos *valeurs* :

- **Syndicalisme de service :**

C'est la vocation même des commissaires paritaires que d'être au service de leurs collègues, qui les élisent ; depuis cinq ans, de grands progrès ont été réalisés par le bureau académique et les commissaires paritaires du SNPDEN ; [...]

- **Syndicalisme de lutte :**

La riposte aux projets de suppression des bonifications d'ancienneté des personnels exerçant dans l'académie de la Réunion, et aux projets de plafonnement de l'ITR (indemnité « temporaire » de retraite) prend différentes formes :

- Manifestation, en particulier le 15 octobre 2008,

pendant une période de vacances scolaires ; [...]

- Pétition en cours sous le sigle UNSA Éducation. La bataille sur ces points est loin d'être terminée, et c'est notre fierté d'être pleinement partie prenante de celle-ci.

- **Syndicalisme de réflexion :**

Notre section académique s'est engagée dans la mise en place d'un dialogue de gestion (mais non de performance) avec les autorités académiques ; la déclinaison académique de la charte des pratiques de pilotage, que nous avons négociée, reprend les termes du décret de 1985 sur le chef d'établissement qui informe sa hiérarchie ; elle constitue une étape dans la reconnaissance des EPLE et de leur présidence. [...]

Encore faut-il pour cela que le syndicat qui s'est impliqué dans cette démarche, je veux dire le SNPDEN, pèse d'un poids suffisant pour mener à bien ces négociations. [...]

- **Syndicalisme de valeurs, au premier chef l'équité et la transparence dans la gestion de nos carrières :**

[...] *Le meilleur service que nous puissions rendre aux collègues, c'est de veiller au respect de ces valeurs d'équité et de transparence.* Les valeurs que nous affirmons, ce sont également celles de la parité, et du rôle pleinement reconnu des adjoints : la liste académique des candidats à la CAPA comprend autant d'hommes que de femmes, autant d'adjoints que de chefs.

Les valeurs que nous affirmons, ce sont aussi les valeurs de solidarité : c'est d'ailleurs dans cet esprit que notre récente assemblée générale a adopté à l'unanimité une motion de soutien à la section académique de Mayotte et à Jean Philippe DECROUX, son secrétaire

académique, sanctionné suite à la parution d'un article dans notre revue nationale.

**Lille,
Guy Savelon**



À Lille, ce 13 novembre, l'armistice ne semble pas avoir été signé. Le moral des troupes au plus bas. Il faut faire face à plusieurs fronts : la RGPP, la LOLF appliquée de façon drastique, les provocations rectorales et quelques initiatives surprenantes du conseil général du Nord.

De 2002 à 2008 nous avons perdu 3906 postes d'enseignant du second degré. Quelle sera notre contribution sur les 13500 disparitions qui nous sont annoncées ?

Nous savons déjà que nous paierons le plus lourd tribut. Sans doute un nombre à quatre chiffres en attendant les assauts des prochaines années... Pendant ce temps nous apprenons que deux appels d'offre pour un total de 220 000 euros viennent d'être lancés pour mesurer l'état de l'opinion pour le compte des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur...

Notre académie fonctionne sur des bases de plus en plus technocratiques, c'est donc dire qu'elle dysfonctionne mais ai-je encore aujourd'hui le droit de le dire sans prendre des risques ? Après le blâme infligé à Jean-Philippe, je peux me poser la question...

Les moyens pour mettre

en place l'accompagnement éducatif en collège ont été connus juste avant les vacances de la Toussaint... Les nouveaux dispositifs relais ne disposent pas du personnel nécessaire pour fonctionner... Les contrats des aides éducatrices doivent prendre fin à la veille des vacances pour redémarrer après. Ainsi les charges sociales ne sont pas supportées durant les vacances. La LOLF rend fou!... La concertation sur la mise en place des établissements multisites a été source de blocage...

Mais la plus belle illustration de ces dysfonctionnements est sans doute la lettre que les chefs d'établissement ont reçue du Recteur le 9 octobre à propos des mutations des adjoints : *« Dans le cas où votre Adjoint solliciterait une mutation pour la prochaine rentrée scolaire, il vous est possible, si vous le souhaitez, de donner votre avis sur la demande de mutation de l'intéressé. Il conviendra alors que vous l'en avisiez. Dans cette hypothèse, vous voudrez bien vous attacher à indiquer pour les quatre grands champs d'activité, vos appréciations quant aux vœux formulés par votre adjoint »*... Les risques pour l'unicité du corps, les inégalités engendrées par la diversité des situations, les conséquences possibles sur l'équilibre au sein d'une équipe ont fait que la réaction du SNPDEN a été immédiate au plus haut niveau...

À ces problèmes s'ajoutent d'autres inquiétudes. Dans le Nord, l'évaluation des personnels ouvriers s'est faite sur un formulaire oubliant l'avis du représentant de l'autorité fonctionnelle. Cette étourderie sera réparée l'an prochain, nous a promis M. Derosier ! Le calcul de leur subvention de fonctionnement des collèges du Nord tient désormais compte des fonds de réserve...

Nous avons bien conscience que nous sommes à un moment crucial

du devenir de notre système éducatif et du rôle fondamental de l'État. Nous attendons, après la victoire du SNPDEN aux prochaines élections professionnelles, des avancées sur toutes ces questions.

**Limoges,
Daniel Marchand**



Prendre la parole entre les brillants orateurs de Lille et de Lyon n'est pas chose aisée.

L'Académie apporte son soutien à notre collègue de Mayotte.

Il faut signaler la représentativité remarquable des adjoints de l'académie au CSN.

Le début d'année a vu le renouvellement des instances avec un rajeunissement et une féminisation des cadres. Cette rentrée a également été consacrée à la préparation des élections professionnelles. C'est avec plaisir que nous avons enregistré un nombre important de candidats, ce qui a permis d'assurer une bonne représentativité des différentes fonctions et une parité parfaite sur notre liste.

Nous sommes interlocuteurs dans toutes les commissions rectorales et nous nous efforçons de faire appliquer la charte de pilotage. Nos commissaires paritaires ont constaté que des collègues n'ont pas été inscrits sur les listes de promotion sans explication aux intéressés et sur des

motifs manquant de clarté. De même la mise en place de l'accompagnement éducatif s'est faite sans connaître le budget, M^{me} le recteur ayant demandé la mise en œuvre de projets ambitieux et affirmé que les finances suivraient, ce qui a « été le cas » ! La réforme de la voie professionnelle est en marche et va poser des problèmes de choix par le rectorat et le conseil régional. L'inquiétude est grande chez proviseurs et adjoints pour la réforme du lycée, surtout pour les délais de mise en œuvre ; avec la reconquête du mois de juin et la conquête du mois de juillet, ils vont pouvoir, pour prendre leurs vacances, partir en congé hors vacances scolaires, un bon moyen d'augmenter leur pouvoir d'achat ! Nous avons appris pour les ATOSS de l'académie l'octroi d'une prime de 550 € ; nous nous en réjouissons pour eux mais nous nous posons des questions sur nos rémunérations : entre ces primes et les HS défiscalisées pour les enseignants, qu'en est-il pour les personnels de direction ?

Une note optimiste pour finir : il semble que la syndicalisation dans l'académie s'améliore même si il y a encore à faire pour les pensionnés.

**Lyon,
Isabelle Gouleret**



À Lyon, nous avons toujours soutenu vivement le principe de proportionnalité contraignante, pour favoriser l'engagement des femmes dans la vie syndicale.

Une modélisation ancienne et une incitation volontariste peuvent influencer sur le cours de la représentation des femmes dans nos instances.

Élue pour un nouveau mandat, j'ai repris mon discours d'il y a trois ans pour essayer de mesurer une évolution.

Sur le plan, pédagogique tout s'est accéléré.

Les priorités nationales manquent de visibilité :

- dans les collèges, on est inquiet pour la mise en place de l'éducation à l'orientation et des procédures d'affectation
- dans les lycées c'est la préparation de rentrée qui apparaît nébuleuse d'autant qu'aucune information n'est donnée par le rectorat ni sur la complexité des emplois du temps de seconde ni sur le service annualisé des enseignants.

La reconquête du mois de juillet pour les personnels de direction s'annonce !

Sur le plan de nos carrières, les collègues sont plus exigeants.

Parce qu'ils travaillent plus en ne gagnant pas plus l'agacement de nos collègues se fait sentir ; nous ne devons pas avoir honte de demander une augmentation quand les heures défiscalisées pleuvent sur les professeurs ; nous ne devons pas avoir peur d'échanger nos astreintes de fait contre une réduction des impôts locaux.

Sur le plan du métier, c'est toujours le brouillard d'automne.

Le même brouillard informatique :

- un brouillard partenarial car le SNPDEN doit se positionner face aux collectivités locales sans confiance naïve dans les associations de présidents pour limiter leur démarche électoraliste qui participe à l'inégalité

sur les territoires et entre les personnels.

- un brouillard dissimulateur des véritables nécessités de la formation : les sortants concours manquent de disponibilité avec le système de l'alternance alors qu'augmentent les exigences à leur égard ;
- un brouillard opaque sur la place de l'Education nationale dans la révision générale des politiques publiques : où sera notre place avec l'encadrement supérieur ou avec les enseignants ? Sur le plan syndical fédératif, serons-nous assez visionnaires et soudés pour nous rapprocher d'autres partenaires ?

Pour la vie syndicale, le travail local s'est alourdi.

L'alignement à trois ans de tous les mandats permet le suivi nécessaire à l'efficacité de l'action syndicale mais le travail local est plus lourd avec l'organisation des élections internes et paritaires en même temps.

Martinique, Georges Pinto



La section de la Martinique a procédé au renouvellement de son CSA, le mois dernier, en respectant scrupuleusement la parité 8 femmes – 8 hommes toutes catégories d'établissement représentées.

Les collègues ont bien voulu me renouveler leur confiance en me reconduisant dans les fonctions de secrétaire académique.

Notre objectif est de poursuivre l'action commencée sous la précédente mandature puisque, grâce à notre combativité et à notre unité nous avons gagné en crédibilité et obtenu un rééquilibrage des mutations et des promotions en faveur de nos adhérents.

Notre objectif immédiat est d'inverser le rapport de force syndical, en devenant majoritaire aux élections professionnelles perdues il y a 3 ans d'une voix.

Le CSA de Martinique remercie notre secrétaire général Philippe Guittet et notre bien-aimé coordinateur Patrick Falconnier, d'avoir bien voulu faire le déplacement pour nous aider dans cette campagne électorale difficile.

La venue des dirigeants nationaux revêt toujours un caractère particulier pour nous les ultra-marins qui sommes à la périphérie, c'est-à-dire à 7 000 km de Paris.

Ces dirigeants savent conforter le travail fait localement :

- en rencontrant les collègues, en les écoutant, en leur accordant des entretiens, en échangeant avec eux ;
- cela a été l'occasion de rencontrer la rectrice pour expliciter les positions du SNPDEN ;
- cela a été aussi un moment d'entretien avec les médias.

Merci pour ce coup de main.

Un remerciement particulier à Philippe et au BN qui ont bien voulu faire figurer sur la liste des candidats à la CAPN une collègue de la Martinique. C'est bien la première fois dans l'histoire syndicale martiniquaise qu'un originaire sollicite les suffrages nationaux des personnels de direction.

C'est un honneur et une fierté.

Merci de nous avoir donné l'occasion d'éprouver ces sentiments là.

Pour terminer, merci à notre trésorier national, Alain Guichon, et à Bernard Lepreux qui nous ont accordé une réunion de travail au cours de laquelle nous avons pu dissiper les malentendus et avancer dans la voie de la responsabilité et de la solidarité.

Enfin merci à tous pour votre attention.

Montpellier, Catherine Gwizdziel



Le discours dominant affiché par l'institution privilégie l'autonomie scolaire mais néglige quasi systématiquement de poser les conditions nécessaires à son existence.

L'autonomie, justifiée par l'idée d'efficacité des décisions de proximité, est une compétence collective et elle se forme. Elle résulte de la conjugaison d'un ensemble de mesures, d'approches et de postures des différents acteurs du système.

Ce mode de gouvernance implique des préalables :

1. Que soit donnée à tous les acteurs une vision claire de la politique nationale, mais c'est à un déferlement permanent d'annonces auquel nous assistons, mettant à mal la lisibilité et la nécessaire continuité des politiques éducatives ;
2. Que soit donné aux acteurs

de l'EPLE du temps pour l'appropriation des enjeux, l'analyse et l'élaboration de réponses collectives. Mais ce temps se réduit par le choix qui est fait d'augmenter sensiblement les heures supplémentaires. Mais le travail dans la durée et la possible pertinence des choix opérés par le « terrain » sont des idées étrangères à nos gouvernants.

3. *Que soient données aux EPLE des ressources stables et suffisantes, dégageant de véritables marges de manœuvre permettant de développer des politiques. Mais l'attribution des moyens (DHG et crédits divers) reste peu en prise avec une analyse objectivée de la situation d'un EPLE.*

4. *Que les services académiques se situent dans une perspective de service effectif aux EPLE, dans une démarche de conseil, d'accompagnement et de nécessaire régulation. Mais nous sommes au mieux dans la prescription, souvent dans l'injonction fébrile pour que soient immédiatement mises en œuvre les dernières directives ministérielles.*

5. *Que l'animation et l'accompagnement des équipes pédagogiques soient menés de manière conjointe et concertée par les corps d'encadrement. Si cette nécessité est aujourd'hui actée, les pratiques témoignent encore des difficultés à évoluer dans les postures.*

Ces quelques remarques ont de quoi nous rendre dubitatifs sur la volonté politique réelle de faire vivre l'autonomie des EPLE.

La réforme annoncée dans les lycées est, à bien des égards, un concentré de ces manquements à l'instauration des préalables pour que s'exprime sérieusement

et efficacement l'autonomie des EPLE.

Alors, l'autonomie, conçue pour plus d'efficacité, est-elle un exercice impossible ?

Bon nombre d'entre nous, dans ce contexte difficile, s'adonnent à cet exercice inconfortable et exigeant. Il faut poursuivre dans cette voie et espérer que nos autorités retrouveront très vite la volonté et la sérénité nécessaires pour garantir l'efficacité de notre institution.

**Nancy-Metz,
Olivier Pallez**



Je veux remercier ici tous ceux qui œuvrent pour le syndicat et en particulier les membres du CSA.

On en a assez ! Assez d'assumer de nouvelles tâches sans rémunération, d'organiser l'accompagnement éducatif sans reconnaissance alors que les enseignants gagnent 36 € de l'heure, d'ouvrir les lycées pendant les vacances. Assez de gérer les suppressions des postes enseignants et les heures supplémentaires, en justifiant des primes de 500 €, primes qui ne sont pas justifiables. Assez de gérer les suppressions d'établissements et les relations conflictuelles entre l'institution et les politiques qui en découlent.

On en a assez !

Assez des nouvelles priorités de notre ministre,

de ses annonces à la presse tous les 15 jours. Assez de la présidence française de l'UE, assez des 90 ans du 11 novembre, assez de nous rabâcher que le système éducatif est en panne. Assez de cette accélération du temps, des convocations en urgence à des réunions où ils ne font que répéter le discours ministériel, convocation sans remboursement de frais de déplacement, réunions où on nous donne des documents pour économiser les frais d'affranchissement. Assez des réunions pendant les vacances.

On en a assez !

Assez des contrats d'objectifs bidons censés renforcer l'autonomie des établissements et en réalité moyens de contrôle supplémentaires. A ce propos, l'académie a inventé les cibles mouvantes qui s'éloignent quand on arrive à les atteindre.

Assez du mot « autonomie » réponse donnée sans savoir quelle est la question. Autonomie qui fait tellement peur à notre Institution qu'elle s'empresse de la contrôler a priori. Assez des projets, des dossiers, des études qu'il faut transmettre à notre institution pour ne faire que notre travail.

On en a assez !

Des réformes bâclées où il faut suivre la presse pour savoir où l'on va. Assez des fuites organisées comme des ballons d'essai.

Assez de la reconquête du mois de juin qui, pour les personnels de direction est plutôt la conquête du mois de juillet. Assez de la gestion des ATEE. Assez d'être le 20e salaire de l'établissement alors qu'on travaille 12 heures par jour. Assez assez, assez...

On en a assez !

Nous devons utiliser notre place centrale au sein

du système éducatif, nous devons revendiquer des conditions de travail et un salaire décent. Réunis en CSN, avec le BN et avant notre congrès, nous devons agir car... On en a assez !

**Nantes,
Jérôme Gagnaire**



Un grand merci à Liliane Huidal pour son travail effectué comme secrétaire académique depuis 5 ans.

De nombreux groupes de travail ont été mis en place ou réactivés : le SNPDEN de l'Académie de Nantes y prend toute sa place.

Reconquête du mois de juin : nous avons répété que pour nous, il n'est pas possible de dissocier orientation et affectation du calendrier des examens.

Réforme de l'enseignement professionnel : La mise en place du bac pro 3 ans ne peut réussir que si elle est accompagnée de formations de niveau V suffisantes, attractives et accessibles, donc développées dans chaque bassin. Nous ne pouvons nous contenter d'une certification en cours de formation, qui ne serait alors qu'un lot de consolation pour des élèves en échec et non une solution de réussite, ce que nous souhaitons tous.

Réforme du lycée : trop d'interrogations, trop d'incertitudes, trop de flou. Le ministre affirme publiquement qu'aucun moyen ne sera retiré aux lycées.

Attendons la traduction concrète des annonces, à travers nos dotations, pour nous prononcer définitivement. La modularisation et l'accompagnement individuel s'ils sont souhaitables, ne doivent pas se traduire par un appauvrissement des moyens, une disparition des spécificités des établissements et une balkanisation des solutions pédagogiques.

Enfin, la mise en place de l'accompagnement éducatif s'est souvent traduite par une distribution de moyens horaires, avec pour seul objectif de « faire du chiffre ». sans réelle prise en compte là encore des spécificités locales et, pour tout dire, sans discernement, avec des disparités entre départements et une précipitation qui ne peut donner lieu à de véritables projets pédagogiques négociés et parfois sans adhésion des équipes.

Nous nous inquiétons par ailleurs de situations signalées çà et là, à propos de stagiaires de la formation continue, parfois soutenus par des élus locaux, refusant de quitter ce qui ressemble de très près à un signe ostensible d'appartenance religieuse, le foulard en l'occurrence, lorsque la formation a lieu au sein d'un établissement scolaire. Un récent avis de la HALDE va d'ailleurs dans ce sens puisqu'elle recommande aux chefs d'établissement de laisser entrer ces stagiaires même voilées, sauf danger imminent ou prosélytisme. Il s'agit là, à notre avis, d'un grave danger menaçant la laïcité. L'académie de Nantes demande la réactivation immédiate de la commission « Laïcité Vigilance Action » et un débat sur le sujet lors de notre prochain congrès.

Nice,
Alain Dani



Les Collègues de l'académie de Nice sont dans l'attente.

- Dans l'attente des réformes du Lycée et de l'évaluation du dispositif accompagnement éducatif en collège,
- Dans l'attente des réformes structurelles et administratives liées à la reconquête annoncée du mois de juin,
- Dans l'attente des effets sur les établissements de la suppression de 13500 postes.

Une fois de plus, les personnels de direction seront seuls sur le terrain, pour faire face au mécontentement social, pour faire face aux grèves d'enseignants et d'élèves.

Une fois de plus il est de notre devoir et de notre responsabilité syndicale de rappeler au ministre que la logique comptable de suppression de postes ne peut pas s'appliquer au BOP Vie de l'élève et aux personnels administratifs de nos établissements car il en va de nos conditions de travail et de la sécurité des élèves.

Une fois de plus, nous devons dire au ministre que les réformes annoncées ne peuvent pas se mettre en place dans la précipitation et surtout qu'elles doivent conjuguer efficacité pédagogique et organisation pratique.

Une fois de plus nous devons rappeler que la

reconquête du mois de juin ne se fera pas sans un allègement des examens et sans des changements radicaux dans les procédures administratives liées à la mise en place de la RGPP.

Mais aujourd'hui, si nous ne sommes pas écoutés, compte tenu des problèmes que rencontrent les collègues au quotidien, je crains fort que le ministre et les recteurs ne puissent plus compter sur notre sens des responsabilités, sur notre sens du service public et sur notre engagement professionnel pour tenir le système à bout de bras comme nous avons su le faire dans une période récente.

Certains de nos collègues de l'académie de Nice sont déjà au bord de la rupture.

Cette réalité là existe dans d'autres académies.

Alors, plus que jamais, les militants du SNPDEN de Nice vont se mobiliser et s'unir pour conforter notre portion syndicale et remporter les élections professionnelles afin de peser dans les décisions académiques et nationales.

Orléans-Tours,
Alfred Pielot



L'académie d'Orléans-Tours a été frappée par la démission du recteur Bencheneb consécutive à un incident regrettable de relation avec les représentants syndicaux. Son successeur : le recteur Canioni est arrivé avec les congés,

son empressement à rencontrer les personnels de direction, montre son intérêt et c'est de bon augure pour l'académie :

- L'étude de la syndicalisation de l'académie d'Orléans-Tours montre que l'adhésion des actifs est en progression de 8 % sur l'an passé. L'AGA avec Jean Claude Lafay a vu une participation record. Les six départementales ont été un succès, tout cela est encourageant pour les élections.
- La grande agitation réformatrice encourage sous procédure d'urgence, les contournements de la voie hiérarchique, les fonctionnements impossibles à réaliser en suivant les directives officielles. L'engagement pédagogique, la disponibilité à titre gracieux ont des limites : « ça suffit! »
- Le calendrier de fin d'année, la « reconquête », et, la démobilitation du dernier trimestre par les épreuves des séries technologiques qui commencent en avril. Le Recteur a mis sur pied deux groupes de travail en parallèle sur le Bac et le calendrier. Leurs conclusions seront examinées lors de la commission Blanchet du 5 décembre.
- La laïcité : Si l'application de la loi sur le prosélytisme du foulard est claire dans le secondaire, si la loi est claire pour la formation continue, elle ne l'est plus quand les deux se croisent dans les mêmes couloirs. Encore moins quand le recteur demande aux Greta de modifier d'urgence leurs règlements pour tenir compte des recommandations de la Halde qui occultent la partie secondaire des établissements, et la volonté de prosélytisme des stagiaires. Qui subit

cette pression : nous ! Alors nous demandons la réactivation de la cellule de suivi, pour faire clarifier les textes : « *Pierrottes emportements, et tes conseils avisés nous manquent* ».

Pour conclure avec les élections :

Nous sommes harcelés par l'agitation réformatrice, épuisés au quotidien, alors « *ça suffit* ».

Le temps n'est plus à l'expression diverse qui mène à l'émiettement des troupes.

Le temps est à l'union de tous derrière les options du SNPDEN, pour être fort et peser sur les choix gouvernementaux.

Paris,
Chantal Collet,



C'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui pour l'académie de Paris à la suite de Marie-Ange qui pour la première fois depuis 10 ans, n'est pas présente dans cette instance.

Grâce à elle, 12 syndiqués de plus sont comptés au 1^{er} novembre 2008.

Grâce à elle et à tout le travail qu'elle a accompli, le SNPDEN de Paris siège dans de nombreux groupes de travail :

- Groupe de travail des personnels de direction (appelé ailleurs « Groupe Blanchet ») qui se réunit chaque mois depuis plusieurs années et qui

comprend le directeur, l'inspecteur d'académie, l'inspecteur d'académie adjoint, la secrétaire générale et ses adjoints, le DAET, les directeurs de cabinet du recteur et du directeur et très souvent le recteur

- Groupe de travail sur les agences comptables
- Groupe de travail sur l'affectation au lycée qui a conduit à la mise en place du logiciel Affelnet
- Groupe de travail sur les filières technologiques et professionnelles
- Groupe de travail avec le département de Paris
- Avec nos camarades de Versailles et de Créteil, groupe de travail avec le SIEC et la région Île de France. Nous serons reçus le 25 novembre par le président de la Région

Le SNPDEN est reconnu, écouté et entendu.

En ce qui concerne les personnels, Marie-Ange n'a pas hésité récemment à exiger du directeur de l'académie des excuses écrites envers un collègue qu'il avait convoqué dans son bureau et suspecté, à tort, de contourner la procédure informatisée d'affectation des élèves ; ce qu'il a fait le jour même et par porteur.

La succession n'est pas facile mais par bonheur, j'ai trois adjoints, qui sont trois « *Jean-Claude* » dont un est bien connu de vous et je les remercie par avance de l'aide qu'ils ne manqueront pas de me fournir.

Enfin, en ce qui concerne les élections professionnelles, je n'ai pas d'inquiétude : c'est Marie-Ange qui s'occupe du dossier !

Poitiers,
Christian Macheteau



J'ai en effet été élu SA il y a un mois lors de notre assemblée générale de rentrée. Il y a eu un renouvellement très important de nos instances dans la Région Poitou-Charentes puisque les 4 SD sont nouveaux eux aussi et présents dans cette salle. Nous avons déjà entendu hier à cette tribune plusieurs collègues s'exprimer et nous rejoignons leurs préoccupations.

Nous avons pris le temps de faire le point des établissements dans toute la région et si la rentrée s'est bien passée dans l'ensemble, je ne pourrais pas mieux résumer la situation qu'en reprenant le mot d'une collègue : « *Nous sommes aujourd'hui à flux tendu et tous tendus* ».

Oui, les annonces qui se succèdent à un rythme effréné, les réductions de moyens, l'alourdissement sans précédent des tâches, les atteintes à l'autonomie ont produit leurs effets et les établissements sont sous pression.

Simplement deux exemples : dans les lycées, la région, sans aucune concertation préalable, vient de décider qu'elle ajustait cette année les dotations de fonctionnement en fonction des fonds de réserve existants. Dans les collèges, il y a une vraie et forte demande des parents en ce qui concerne l'accompagnement éducatif. Une demande qui nécessiterait plus de moyens pour réduire le nombre d'élèves

par groupe et permettre un meilleur accompagnement scolaire, pour permettre aussi un traitement équitable entre les parents, qu'ils soient en zone urbaine ou en zone rurale et enfin pour mettre en œuvre la pratique culturelle qui est plus que problématique en zone rurale.

Dans ce contexte, on se demande pourquoi les acteurs de terrain que nous sommes, auprès des élèves, des familles, des personnels et de tous les partenaires sont si peu entendus alors que nous sommes par ailleurs partie prenante d'un certain nombre de réformes à entreprendre pour permettre une meilleure réussite de chaque élève. Que penser par exemple des conditions dans lesquelles on étudie sans nous, quelque part, un code de la paix scolaire ?

Pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'être forts et de faire entendre notre voix. Les élections professionnelles se rapprochent et vous pouvez compter sur notre mobilisation dans la région pour qu'elles permettent au SNPDEN de rester largement représentatif.

Reims,
Philippe Labiausse



La Champagne Ardenne, sous les feux de l'actualité en ce moment même du fait de la tenue à Reims du congrès du PS, souffre bien sûr des mêmes maux que d'autres académies qui connaissent, et connaîtront encore dans les années à venir, une baisse

des effectifs dans le second degré.

Cela amplifie bien sûr la lame de fond initiée par le volontarisme de suppression massive de postes de fonctionnaires.

La crise récente n'arrange guère la situation des EPLE, confrontés, comme nous tous d'ailleurs, à la hausse des coûts et à la stagnation voire à la diminution, des ressources.

Comment, dans ce contexte, faire vivre la charte des pratiques de pilotage ?

Quid de la liste annuelle des enquêtes « autorisées », que ce soit au niveau national ou académique ?

Comment établir un budget fiable quand les recettes provenant de l'État ne seront au mieux connues qu'en décembre ?

Comment motiver des enseignants pour des projets quand les HSE nécessaires ne sont toujours pas déléguées à ce jour ?

Quelle communication académique ?

Nous nous posons aujourd'hui la question du fonctionnement et même de l'utilité de notre site académique, qui a repris ses activités l'an passé après une veille forcée faute de web master compétent et disponible.

Les SA/SD sont relayés très régulièrement vers les adhérents et la plupart des informations circulent par mail, ce qui enlève une partie du rôle prévu à l'origine pour ce site, à savoir la réactivité et l'immédiateté de l'information.

Comme il n'y a pas de système d'alerte du national vers les sites académiques, nous ne pouvons pas non plus inciter les adhérents à se rendre sur le snpden.net pour y découvrir les dernières infos parues, par exemple le

nouveau Direction, toujours très attendu.

Le CSA souhaiterait qu'il y ait une réflexion et une impulsion du national à ce sujet.

Je souhaiterais enfin remercier les interlocuteurs qui sont régulièrement les nôtres dans notre rôle de SA, le secrétariat et les permanents du siège bien sûr, mais aussi les membres du BN et/ou de la cellule juridique qui savent se rendre disponibles chaque fois que c'est nécessaire ; la qualité du service syndical rendu aux adhérents et au-delà à l'ensemble des personnels de direction passe aussi par là, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

**Rennes,
Christine Guignard**



L'académie de Rennes débute l'année scolaire sous le sceau du changement : nouveau recteur, nouvelle secrétaire générale adjointe et départ du secrétaire général... période de transition donc et de prise de contact, à un moment où nous venons nous aussi de procéder au renouvellement de nos instances syndicales.

Les quatre secrétaires départementaux sont nouveaux et nous avons eu la satisfaction de voir des jeunes collègues s'investir et prendre des responsabilités, que ce soit au niveau départemental ou académique : nouveaux entrants au CSA et candidats nouveaux aux CAPA. La section académi-

que est également satisfaite de compter de nouveaux adhérents en cette période de préparation des élections professionnelles. Il reste à transformer l'essai et nous allons continuer à nous y employer pour que le 9 décembre notre représentativité et notre légitimité soient confortées.

Pour autant, les préoccupations des collègues sont récurrentes : difficultés de plus en plus grandes à répondre à des injonctions pas toujours cohérentes, rythme de plus en plus soutenu et manque de lisibilité des réformes.

La solitude éprouvée par les chefs d'établissement de petite taille est de plus en plus mal ressentie et l'académie de Rennes revendique que l'équipe de direction soit adaptée aux besoins locaux mais qu'elle ne soit en aucun cas constituée par un personnel de direction seul. Un des signes du mal-être des collègues est le nombre grandissant de départs à la retraite en cours d'année. Au lieu de pressions exercées par l'institution, n'y aurait-il pas lieu de se poser la question du pourquoi ?

En bref, notre métier est de plus en plus complexe et difficile et les collègues de l'académie de Rennes entendent que cette complexité et cette difficulté soient reconnues statutairement et financièrement. Le maintien du différentiel avec les enseignants est un minimum. Les Bretons sont prêts à se battre en priorité pour l'amélioration des conditions d'exercice de leur métier. Un vote massif et franc pour le SNPDEN le 9 décembre nous mettra en position de force pour faire aboutir nos légitimes revendications.

**Rouen,
Guy François**



Les collègues de l'académie de Rouen sont mécontents et inquiets.

En collège, les personnels de direction doivent mettre en place l'accompagnement éducatif, cette nouvelle action entraîne par ailleurs une tâche importante et de nombreuses nouvelles responsabilités.

La reconquête du mois de juin va être étendue à l'ensemble des académies : pour Rouen, le recteur a décidé que les cours auront lieu jusqu'au 15 juin. Après cette date, certains lycées seraient chargés de mettre en place des actions pédagogiques à thème pour les secondes, avec des regroupements d'élèves de plusieurs établissements. Nous avons déjà demandé au recteur que ces lycées ne soient pas centres de correction du bac.

Nous sommes inquiets sur la mise en place trop précoce de la nouvelle seconde.

Notre académie expérimente l'accompagnement éducatif dans les lycées pendant les vacances scolaires : là aussi, nous devons être très vigilants. Les collègues ont exprimé leur refus de sa mise en place sur les petites vacances, ce qui est aussi à craindre pour les collèges, et nous souhaitons qu'une position nationale soit exprimée à ce sujet par le SNPDEN.

La région suscite actuellement notre forte inquiétude : nous ressentons une volonté très forte de mise sous tutelle des lycées.

Nous sommes actuellement en négociation très tendue pour la convention.

En réunion Blanchet, nous avons demandé au recteur son implication pour l'analyse du projet présenté par la Région.

Nous avons apprécié d'avoir été entendus, un groupe de travail académique a été mis en place au rectorat. Nous avons obtenu une réunion avec les représentants de la région pour leur faire part de nos désaccords, et il y en a...

La région veut de plein droit exercer un contrôle des comptes publics au sein des établissements. D'autres sujets ont été évoqués qui doivent être débattus ultérieurement : l'utilisation des équipements hors du temps scolaire : si nous n'y prenons pas garde, nous aurons cette charge supplémentaire.

Strasbourg, Yves Ehrmann



Notre académie a eu un troisième trimestre houleux dû aux propositions de regroupement d'EPLI inacceptables pour la profession. Dès son arrivée, M^{me} le recteur a promis une pause et une réflexion approfondie sur un certain nombre de points. Deux postes seront bloqués pour la rentrée 2009, dont celui du LP Charles Frey à Strasbourg pour la deuxième

année. Nous serons vigilants sur le devenir de ce poste qui ne devra pas être supprimé lors des mesures de carte scolaire en mars. Pour les agences comptables, le plan de regroupement est en marche.

Au sujet de la carte scolaire, si nous avons obtenu un bilan détaillé par département, on constate que cette dérégulation a des conséquences importantes sur certains types d'établissements qui se « paupérisent » sur le plan social et scolaire.

Nous sommes plus inquiets pour la prochaine rentrée.

Au niveau de **l'enseignement professionnel** la généralisation des Bac pro en 3 ans se fera sans avoir de réponse, à ce jour, sur :

- Comment prendre en compte l'hétérogénéité en classes de seconde sans horaires dédoublés ? Ce n'est pas le traitement pédagogique qui permettra de remettre à niveau 50 % des élèves d'une classe ;
- Quelle carte de formation de niveau 5 sera mise en place pour ne pas laisser en chemin les élèves faibles des classes de 3^e ?
- Comment mettre en place les passerelles entre les diverses filières qui se heurtent en pratique à un problème de places à libérer ?

Enfin, qu'en est-il de la certification de niveau 5 prévue lors du cursus, après la seconde, la première ? Sous forme d'examen ou de CCF ?

Au niveau du lycée c'est le flou total, même si l'architecture du nouveau lycée se profile, que de questions pour la rentrée de septembre sur les horaires et les programmes, la mise en œuvre d'emplois du temps semestriels des enseignants, com-

ment éviter le « zapping des élèves » et la disparité des effectifs dans les groupes... Si ces questions techniques ne trouvent pas de réponses, c'est bien la préparation de la rentrée qui sera hasardeuse et mettra les proviseurs adjoints en grande difficulté.

Pour ce qui est des **collèges**, la généralisation de l'accompagnement éducatif ne se fait pas dans les meilleures conditions, de plus il y a parfois concurrence avec des actions de quartier qui fonctionnaient très bien, les enseignants saturent sur les horaires, il y a concurrence avec le remplacement de courte durée.

Toulouse, Jean Pierre Seguin



Depuis notre dernier CSN, les collègues du SNPDEN ont dû se mobiliser pour :

1. Mener à bien une action forte destinée à :
 - obtenir la reconnaissance des fonctions de personnel de direction
 - demander la mise en œuvre au niveau académique de la charte de pilotage et de bonnes pratiques dans les relations entre la hiérarchie et les services et les responsables d'EPLI.
 - protester contre la manière dont s'était faite la préparation de la rentrée 2008.
- Cette action a été très suivie (un personnel de direction sur deux y a participé), et très fortement relayée par les médias. Elle nous a permis suite

à une première audience et à la tenue d'un groupe Blanchet sur nos revendications d'obtenir des réponses satisfaisantes et des avancées sur bien des points. L'action a donc été levée début octobre.

2. Nous avons dû également intervenir collectivement pour le déblocage des moyens nécessaires à la généralisation de l'accompagnement éducatif en Collège.
3. La CAPA sur les promotions a été l'occasion pour le recteur de supprimer totalement les critères académiques existant jusqu'alors pour le passage de 1^{re} en hors classe, alors que nous ne demandions qu'un aménagement. Le travail collectif et la constance de notre action en faveur du plus grand nombre de collègues sur des bases claires connues et objectives restent donc plus que jamais indispensables.
4. Enfin et pour conclure le travail ne va pas manquer avec la préparation de rentrée qui s'annonce dans un contexte de moyens en diminution et avec le flou qui préside à la réforme du lycée et l'acharnement qui est mis à vouloir gagner le mois de juin. Plus que jamais les personnels ont besoin d'un syndicat puissant et uni qui a des perspectives claires sur l'évolution de l'école et le devenir de la profession, plus que jamais besoin du SNPDEN.



Donatelle
POINTEREAU

Commission Vie syndicale

34 membres du CSN ont participé à la « commission vie syndicale ». 24 académies étaient représentées.

EN CE QUI CONCERNE LE DÉBAT CGC - UNSA

Sur la base d'un rapport qui reprend l'historique de la position commune et du processus de discussion entre l'UNSA et la CGC en vue de la constitution d'un troisième pôle réformiste en France, qui sera publié dans ce *Direction*, une proposition de résolution a été adoptée à l'unanimité.

Les échanges très sereins ont montré la volonté de faire prendre en compte nos valeurs et nos mandats dans les discussions de la construction de ce troisième pôle, par l'intermédiaire des négociateurs (car nous ne négocions pas directement) avec le double souci de maintenir à tout prix l'unité du SNPDEN et sa spécificité comme syndicat de métier.

Il a été souligné : la nécessité de faire connaître l'UNSA et l'UNSA-Éducation, leurs architectures et leurs valeurs ainsi que la place qu'y tient le SNPDEN en préalable au débat entre nous, compte tenu du renouvellement des générations, et que cela figure dans le rapport publié dans *Direction*.

Des interrogations et des doutes sur ce que pourrait être l'ensemble des réponses possibles et leurs conséquences en terme d'efficacité de notre action, de prise en compte de nos positions et d'isolement ou d'inclusion dans le monde syndical représentatif français et international, ont été exprimés très librement et justifient d'autant plus le débat qui s'ouvre.

Afin d'alimenter ce débat, il va de soi que seront données les étapes et des informations régulières sur l'état de la construction

de cette nouvelle organisation et la prise en compte de nos mandats.

Notre secrétaire général a annoncé la tenue d'une réunion exceptionnelle le 4 février d'un BN élargi aux SA sur cette question spécifique.

RÉSOLUTION N° 1

- **Tenant compte** de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale et le dialogue social et de la décision de l'UNSA d'engager avec la CGC un processus de construction d'un troisième pôle syndical réformiste,

- **informé** qu'il appartiendra à un congrès de l'UNSA de décider des conclusions de ce processus respectant la position prise au CSN du SNPDEN du mois de mai 2008 de consacrer le premier trimestre 2008-2009 à la campagne des élections professionnelles,

- **prenant acte** de la participation du bureau national au débat fédéral et confédéral en exprimant les mandats actuels du SNPDEN et des informations qu'il a fournies à ses adhérents, à ses SA lors des BN élargis de juin et de septembre 2008,

- **affirmant** que le syndicalisme des personnels de direction a besoin plus que jamais, d'une organisation fortement majoritaire et rassemblée, le CSN du SNPDEN réuni les 13 et 14 novembre estime que le moment est venu de donner mandat au bureau national :

- **pour organiser** au sein du syndicat le plus large débat à l'issue duquel le congrès de Biarritz se prononcera sur la position du SNPDEN,



- **pour réfléchir** avec les SA à l'organisation et au mode de consultation le plus efficace pour faire émerger un mandat qui fasse consensus lors du congrès de Biarritz en mai 2009,

- **pour avoir**, tout au long de cette démarche, le souci prioritaire de maintenir l'unité et la force du SNPDEN autour de son organisation, de son projet et de ses valeurs, avec l'ensemble de ses adhérents.

**Vote du CSN: unanimité
moins 6 abstentions**

EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DE LA PLACE ET DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La commission s'est appuyée sur un rapport publié prochainement dans *Direction*.

Celui-ci fait un historique de l'enseignement privé, donne une photographie de sa place et de son financement, et avance une série de questionnements sur le sens du financement public de l'école publique, et les demandes possibles de financement des écoles privées, conditionnées à des missions de service public déclinées dans un cahier des charges, en s'appuyant notamment sur une contribution de Reims.

Les débats constructifs se sont progressivement dirigés sur la défense et la priorité qui doivent être données au service public, eu égard aux objectifs qui sont les siens, notamment dans le cadre de l'actualité d'aujourd'hui qui est la question de l'autonomie des établissements.

Dans l'esprit de la commission l'autonomie de l'école publique doit être un outil pour produire de l'égalité. Il y a accord entre un projet et son financement, par la redistribution et la péréquation de l'impôt.

L'autonomie prônée par l'école privée, synonyme de concurrence, exacerbe les différences et accentue les inégalités, en toute liberté sans régulation.

Les partisans de l'école privée réclament, à cor et à cri, l'avènement de la « liberté de l'enseignement » en France, dans une optique de concession de service public d'enseignement. Celle-ci garantirait une « offre scolaire diversifiée », censée répondre à une attente désespérée des familles, injustement privées de leur liberté de choix... Cette démarche repose sur une conception

ambiguë de « la liberté de l'enseignement ». La liberté de l'enseignement telle que la définissent les textes est le droit pour tout citoyen de choisir d'être enseigné dans sa famille, dans un établissement scolaire public ou privé sous ou hors contrat. Ce n'est pas le droit communautaire de la libre entreprise applicable à l'enseignement avec un financement à parité public/privé ainsi que la demande d'enseignement catholique. Selon l'argument de la « liberté de l'enseignement » car une liberté qui n'a pas les moyens de s'exercer n'a guère de consistance, plaident ils, les écoles privées revendiquent un « caractère propre » et en demandent le financement.

Si le caractère propre est confessionnel, les fonds publics ne peuvent servir à bafouer la liberté de conscience.

Si le caractère propre est ailleurs (pédagogie, encadrement, offre de services, etc.) il y a dérogation au principe d'universalité qui fonde le financement de l'école publique, puisque les écoles privées ne respectent pas toutes les exigences du service public.

Mais si les écoles privées satisfont à toutes les exigences du service public auxquelles sont assignées les écoles publiques, ce respect intégral ne compromet-il pas le caractère propre ? *Les paradoxes, les ambiguïtés sont intenable.* « Nous ne voulons ni l'assimilation avec l'enseignement public ni la « privatisation » des établissements. » (Éric de Labarre).

L'école privée demande même d'étendre le type de contractualisa-

tion du modèle privé aux écoles publiques... dans une optique généralisée de « concession de service public ». Elle rejoint ainsi les principes du credo « *ultra libéral* » en ce qui concerne l'école.

On assiste à la conjonction du libéralisme scolaire qui souhaite une école à moindre coût pour l'État et des exigences propres de « l'école privée » qui, par un effet d'aubaine, cherche à se développer dans un contexte où la concurrence entre les écoles et le libre choix des parents est encouragée.

Au terme de la logique: une disparition des références communes, du fait d'une différenciation accrue des écoles tant publiques que privées et d'une disparition du « service public d'éducation » au profit de réseaux concurrentiels. Car on s'oriente aussi peu à peu vers une globalisation des finances (fonds banlieues, stages de rattrapage) en direction de la structure catholique que les pouvoirs publics tendent à considérer comme seul interlocuteur au sein de l'enseignement privé. *Cette tendance s'ancre aussi dans une conception de l'État: État modeste dans lequel l'école ne serait pas incluse dans les responsabilités régaliennes.* On sait que c'est ce qui fait débat tant sur la scène internationale qu'à Bruxelles. *On voit ici le passage à la limite qui change alors la nature de l'institution.*

Plus qu'un service public, l'école est une institution organique de la République, c'est à dire qu'elle est essentielle à la construction de la chose commune. Elle donne consistance au bien public et au lien social selon une logique de redistribution de l'impôt et de péréquation nationale, propre à produire de l'égalité. L'affrontement en ce qui concerne le mode de finance-



ment de « l'instruction » est en réalité un questionnaire sur les finalités de celle-ci. L'intérêt particulier prime ici sur l'intérêt général du service public « Institution ». Certains surfent sur les tendances consuméristes des parents. En somme, il s'agit de faire des parents des consommateurs d'école avec des stratégies personnelles à la recherche de ce que l'on présente comme les « meilleurs établissements », tant publics que privés. On n'incite plus les parents citoyens à s'inscrire dans une logique d'amélioration d'un bien commun mais on les incite à changer d'école. Le financement public de l'École publique met en harmonie la nature d'un projet et la modalité de sa réalisation. Le projet, c'est celui d'une instruction visant l'universel, et ne faisant violence à aucune conscience. La modalité de sa réalisation, c'est la générosité d'une « offre » d'instruction qui ne se proportionne pas à la spécificité de la « demande » d'un auditoire, mais donne à tous, pour rien, le meilleur de la culture. Il s'ordonne à un principe plus général, essentiel à la pensée républicaine : celui de la conformité entre la provenance et la destination de l'argent dépensé. À provenance publique, destination de service public.

L'idée que l'enseignement pourrait être contractualisé au même titre que la prestation d'un service dévolue à une entreprise privée ne tient compte ni de la solidarité redistributive qui régit l'argent public, ni de l'exigence d'indépendance de la formation scolaire par rapport aux groupes d'intérêts, confessionnels ou non, qui s'affirment dans la société civile ni de celle de la correction des inégalités de l'accès au savoir.

Poser en débat la place et le financement de « l'école privée » met donc

à jour un autre débat qui est celui du rôle et des missions de « l'Institution » qu'est l'école publique et du sens de son financement.

Des éléments à prendre en compte : paradoxes et difficultés :

- Une part significative de l'opinion publique entérine le fait que l'enseignement privé catholique a raison de se présenter comme un modèle paré de toutes les vertus face à un enseignement public qui serait coûteux, non réformable, non évolutif et responsable des nombreux maux de la société française. La « Documentation française » dans son « histoire de l'enseignement privé » conclut : « les deux modèles apparaissent finalement complémentaires ».
- L'enseignement privé constitue un lobby capable de soulever l'opinion publique avec des amalgames de toutes natures, l'histoire l'a montré.
- N'est-il pas illusoire de penser que l'on puisse revenir en arrière au regard des lois qui cadrent les choses ?
- Le néolibéralisme montre, comme prévu, ses limites et les valeurs de laisser faire, de compétition et de libre choix semblent ne pas tenir leurs promesses.
- Dans la mentalité collective française, l'école reste encore pour l'instant une dimension constitutive de l'État.
- Les valeurs laïques sont aussi en capacité de se mobiliser, mais sur quoi en ce qui concerne le débat école publique/école privée ?
- Sur quoi porterait le débat entre nous ? Le sens du financement public ? La nature du lien : régalien ou non, entre l'école et l'État ?

- Que demander, pourquoi et au nom de quoi le demander ?
 - Le respect des lois Debré, Falloux ?
 - L'application stricte du 80/20 % ? qui par ailleurs n'existe pas...
 - Un conditionnement, aux missions de service public ? Lesquelles ? Selon quelles proportions ?
 - La priorité à l'école publique quand il y a un besoin scolaire reconnu ?
 - Une gestion séparée de l'offre de formation ? etc.

RÉSOLUTION N° 2

Le CSN réuni les 13 et 14 novembre 2008 donne mandat au bureau national :

- **pour réunir** la commission nationale « laïcité, vigilance, action » sur « la place et le financement de l'enseignement privé » afin que celle-ci fasse des propositions soumises à la réflexion des académies dans le cadre de la préparation du congrès,
- **pour présenter** ces questionnements à notre fédération, l'UNSA-Éducation,
- **pour solliciter** des rencontres sur ce thème avec les organisations laïques et les syndicats avec lesquels nous entretenons des relations.

Vote du CSN : unanimité moins 21 abstentions

La commission nationale « laïcité, vigilance, action » tiendra sa première réunion le 21 janvier 2009.

POINT SUR L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DU SNPDEN

SUR LE PLAN SYNDICAL

L'offensive libérale dans l'éducation est affichée partout dans le monde et prône l'autonomie concurrentielle des écoles comme modèle à atteindre.

C'est pourquoi plus que jamais le SNPDEN se sent lié au mouvement syndical éducatif mondial et souhaite y faire entendre, toujours plus, sa voix.

La « charte professionnelle et d'éthique » proposée par le SNPDEN, votée au congrès de l'IE à Berlin en juillet 2007 est maintenant le texte de référence de tous les personnels de direction et du monde éducatif affilié à l'IE pour lesquels « la gestion du système éducatif n'est pas une fin en soi. Elle est un instrument parmi d'autres au service de la réalisation d'une éducation publique gratuite de qualité pour tous ».

Un volet du site de l'IE est consacré aux personnels de direction.



L'urgence est maintenant d'accroître notre présence et action au sein du CSEE (comité syndical éducatif européen), branche éducative de la CES (confédération européenne des syndicats).

En effet, le rapport d'étape des objectifs « éducation et formation 2010 » montre que les objectifs sont loin d'être atteints et que la solution proposée pour y parvenir est un appel à l'accroissement de processus libéraux. (performances, concurrence, externalisation) en Europe dans le domaine de l'éducation.

De plus, la Commission a lancé une consultation européenne dans le domaine de l'éducation scolaire et pose huit questions sur « l'organisation des écoles et des systèmes éducatifs ».

La Commission demande aux participants de déterminer les mesures nécessaires, d'une part dans les pays et d'autre part dans l'UE en rapport avec les huit questions posées.

Nous avons notre place dans ce débat et nos camarades du CSEE sont prêts à nous la donner.

Intervention du SNPDEN à Luxembourg le 11 novembre 2008 lors de l'assemblée générale du CSEE et de la Paneuropéenne :

MOTION INTERNATIONALE

Faire entendre la voix syndicale de la direction des établissements scolaires en Europe

L'identité et l'efficacité de la direction scolaire sont jugées déterminantes aujourd'hui où l'autonomie scolaire des établissements est le nouveau cadre de l'organisation des systèmes éducatifs.

Au delà de la diversité des formes, le développement du leadership des personnels de direction en Europe est appelé à prendre une très grande importance et constitue un des thèmes du programme 2010-2020 de la commission européenne.

Il est donc urgent de proposer une alternative syndicale européenne à l'empreinte marchande dans la gestion scolaire, et à une logique essentiellement quantitative, pour piloter les écoles. La recherche de la performance et l'autonomie non régulées, dont le modèle cherche à faire école en Europe, ne feraient qu'accroître les inégalités.

C'est pourquoi, le SNPDEN UNSA France souhaiterait la création « affichée » d'un groupe de travail, composé de personnels de direction européens et la mise en réseau de ses travaux.

Sa constitution de professionnels permettrait à nos instances d'être des interlocuteurs à l'expertise reconnue sur cette question. La commission ne se tournant pour l'instant que vers les associations de chefs d'établissement non syndiqués qui prennent de plus en plus d'importance pour parler de ce métier. Elle les subventionne même pour organiser des formations en direction des personnels de direction européens.

Nous pensons aussi qu'il faut davantage accueillir et rallier « ès qualités » les personnels de direction européens, leur offrir un accompagnement et une réflexion et le leur faire savoir, car cette profession peu nombreuse et dispersée risque alors de se tourner ailleurs.

Il y va de la cohérence de notre syndicalisme éducatif, rassembleur de tous ses acteurs pour peser sur les choix d'une école publique de la réussite pour tous.

Le SNPDEN est disponible pour apporter sa participation à cette démarche.

Vote du CSN : unanimité

SUR LE PLAN ASSOCIATIF

Nous avons fait le choix d'être présents sur le plan international, à tous les niveaux, pour faire circuler nos idées et rester au cœur de la réflexion internationale sur cette question. Nous sommes donc présents dans les associations en Europe. Laurence Colin est membre du bureau national d'ESHA au nom du SNPDEN.

Laurence Colin et Jocelyne Pionnier ont participé à deux colloques, le premier à Copenhague du 11 au 13 septembre 2008 autour de la notion de « leadership » avec visite d'un établis-

sement et participation à des conférences et ateliers, le second à Paris le 23 septembre 2008 autour du thème « les chefs d'établissement européens à l'heure de l'interculturalité ».

À l'international, notre partenariat avec l'AFIDES doit être réactivé en fonction des nouvelles données dans la direction des écoles.

PLAN DE FORMATION 2009

UNE FORMATION QUI S'ADRESSE À TOUS, AUTOUR DE DEUX THÈMES

- Histoire du SNPDEN et son rôle dans la construction et l'évolution du métier, hier, aujourd'hui et demain.
- Autonomie, responsabilités des personnels de direction dans le fonctionnement quotidien de l'EPL et mise en application de la charte de pilotage.

Les dates proposées sont les mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2009 ou les mercredi 11 et jeudi 12 mars 2009

UNE FORMATION QUI S'ADRESSE PARTICULIÈREMENT AUX SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX, NOUVEAUX CADRES SYNDICAUX se déroulera le 15 janvier 2009 matin.

La commission vie syndicale remercie les participants à ses travaux et l'ensemble du CSN pour la qualité et la sérénité de sa réflexion et son souci de l'unité du syndicat.

À la veille des élections professionnelles, la commission vie syndicale du BN rappelle que VOTER SNPDEN aujourd'hui est déterminant pour l'avenir de notre profession.





Françoise
CHARILLON

Sous - commission Fin de carrière et retraite

La réunion de la commission fin de carrière – retraite s’est tenue au lycée Turgot à Paris de 17h 15 à 18h 45. 45 participants dont 21 actifs représentaient 27 académies.

Les retraités se sont montrés satisfaits de voir leurs « collègues actifs » s’emparer des dossiers « pensions/retraites ». En effet, la baisse affichée des pensions les concerne directement.

Les écrits d’Aix-Marseille, de Créteil, de Lyon et d’Orléans-Tours ont permis la rédaction des motions présentées. Il est à noter que ces contributions écrites reprennent les mandats que nous nous sommes assignés lors du congrès de Dijon.

La question des retraites a été occultée par la crise financière. Cependant, après l’allongement des durées de cotisations, acté dès 2003, plusieurs points font l’actualité des retraites.

BESOINS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

Après la création du CAS - Compte d’affectation spéciale des pensions - par la LOLF 2001-692 du 1^{er} août 2001, le gouvernement, en application de l’article 102 de la loi de finan-

ces rectificative 2007-1824 du 25 décembre 2007 dépose en annexe un rapport sur les pensions des fonctionnaires.

Ce rapport fait état des chiffres suivants : pour les seuls régimes des fonctionnaires, le besoin annuel de financement supplémentaire serait de 0,65 points de PIB en 2020 et de 0,89 en 2040.

Entre 2003 et 2007 : 20 % de la progression du budget de l’État était due à l’accroissement du besoin de financement des pensions et pour la période 2008-2011, il en est prévu 40 %.

Si nous sommes conscients de la problématique que cela génère si l’on veut garder l’équilibre entre générations et l’équité entre les régimes, nous sommes opposés à des jugements à l’emporte-pièce qui font écrire au rapporteur page 7 « c’est le principal facteur de dérive des dépenses de l’État ».

BILAN « ACTION 16 OCTOBRE »

Près de 80 manifestations ont eu lieu dans les grandes villes mais

leur impact est difficile à évaluer. Le « sensationnel du moment » étant ailleurs, les « media » n’ont pas toujours fait diligence pour relayer nos actions, nos demandes. Il convient donc de poursuivre notre mobilisation, d’être présents et combatifs dans toutes les instances FGR-FP et UNSA, de diversifier notre communication et d’interpeller systématiquement les élus et ce, également au niveau local.

RÉFORME DE L’IRCANTEC

Rendue nécessaire par une menace crédible soit de fermer ce régime, soit de le voir basculer vers l’AGIRC-ARRCO beaucoup moins intéressant. L’UNSA s’est prononcée pour sa préservation mais est consciente, qu’à terme, cette réforme entraînera la baisse des retraites des agents non titulaires.

REVALORISATION DES RETRAITES

Les retraités ont vu leur pension évoluer de 1,1 % en janvier puis de 0,8 % en octobre soit une



moyenne de 1,36 % sur l'année. Cette augmentation est insuffisante car elle ne garantit pas leur pouvoir d'achat compte tenu de la hausse, voire de la flambée des prix. La perte enregistrée est de l'ordre de 1,54 %.

Si l'ajustement de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril peut être une bonne mesure car elle permet à la fois de prendre en compte l'inflation réellement constatée pour l'année précédente et les prévisions pour l'année en cours, il faut impérativement un effet rétroactif au 1^{er} janvier pour ne pas subir une perte de 3 mois la première année.

Nous notons avec satisfaction que la conférence tripartite est élargie aux fonctionnaires et aux représentants des régimes spéciaux.

MOTION 1

Le CSN considère qu'une revalorisation des pensions au 1^{er} avril de chaque année constitue une amélioration permettant de prendre en compte l'inflation constatée de l'année écoulée mais demande impérativement un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour ne pas subir une perte de 3 mois la première année. Il réitère sa demande d'un mécanisme d'indexation qui garantisse réellement leur pouvoir d'achat.

Vote du CSN: unanimité

MENACES SUR LES PENSIONS DE RÉVERSION

Le 29 mai 2007 (et cela était passé « inaperçu »), le Sénat avait rendu un rapport préconisant une nouvelle réforme des pensions de réversion.

3 objectifs « louables » en sont (étaient) à l'origine: la simplification de leur gestion, la mise en œuvre de mesures plus efficaces pour le conjoint survivant comme par exemple, les femmes sans droits directs ou les jeunes veufs ou veuves en charge d'enfants, le dégage- ment de marges de manœuvre...

Mais... **la réforme doit être à coût nul...** on assiste donc à un rétablissement des conditions d'âge, de durée de mariage, à un plafonnement dans le régime général, à une incitation à la prévoyance.

Le Président de la République a décidé de relever, sur le quinquennat, le taux de réversion des pensions du régime général de 54 % à 60 %.

Comment trouver le financement de telles mesures? En plafonnant: ainsi le plafond actuel s'élève à 1 462,93 €

au 1^{er} janvier 2008 (2080 fois le SMIC horaire brut).

En rétablissant une condition d'âge: 55 ans alors que la réforme de 2003 avait prévu de la supprimer d'ici 2011 et qu'elle est aujourd'hui de 51 ans.

Il est clairement dit, par ailleurs, qu'au titre du traitement équitable, on s'orienterait vers une « approche similaire » pour les retraites de la Fonction publique.

Sachant que la pension moyenne pour un fonctionnaire d'État est de 1 593 €, le nombre de bénéficiaires serait limité.

Par ailleurs, un alignement sur le régime général ne serait pas équitable dans la mesure où les fonctionnaires actuels n'ont qu'une retraite, que le RAFP n'a pas atteint son « régime de croisière ».

Il est rappelé également que le conjoint survivant doit faire une demande expresse de la pension de réversion à laquelle il a droit. L'automatisme demandée par certains d'entre nous ne peut être la règle car les services de gestion de l'administration ne connaissent pas les situations individuelles et matrimoniales de chacun.

MOTION 2

Pour le gouvernement la réforme des pensions de réversion doit être à coût nul.

Aussi, le CSN dénonce-t-il la technique du « miroir aux alouettes » – utilisée aujourd'hui pour le privé – qui consiste, d'une part, à en relever le taux, d'autre part, à ins-taurer des conditions d'obtention

telles que le nombre de bénéficiaires se réduit considérablement.

En conséquence, il demande expressément le maintien de tous les droits des ayants cause des fonctionnaires décédés, notamment, le droit à une pension de réversion du conjoint survivant à hauteur de 50 % et sans conditions de ressources ni d'âge, dans le respect du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Vote du CSN: unanimité

DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE

La suppression de la prestation sociale d'aide ménagère à domicile est actée à compter du 1^{er} septembre 2008. Cela s'ajoute à la suppression de l'aide à l'aménagement du domicile.

LES CARRIÈRES DES FEMMES CONTINUENT À ÊTRE IGNORÉES

L'exemple du vécu d'une collègue de l'académie de Bordeaux, mère de jumeaux, qui se voit refuser la prise en compte de ses deux enfants au motif que son congé de maternité n'excède pas deux mois et la réponse de la Baule lui opposant la stricte condition d'arrêt de travail, prouvent le mépris de certaines situations. C'est bien mal récompenser les personnels qui ont servi l'Éducation Nationale avec loyauté.



MOTION 3

Le CSN dénonce l'application de mesures non réfléchies édictées à l'encontre des femmes par l'article 48 de la loi n° 2003-775. Il demande son amendement pour la prise en compte réelle des naissances multiples et la comptabilisation de tous les enfants pour le départ en retraite des mères concernées et ce, quelle que soit la durée d'interruption de travail, un congé de maternité « ordinaire » les excluant aujourd'hui de ce droit et niant ainsi l'existence d'un (ou plusieurs) de leur(s) enfant(s)

Vote du CSN: unanimité

SUPPRESSION PROGRAMMÉE DES DÉPARTS ANTICIPÉS POUR CARRIÈRES LONGUES

Cette possibilité est assortie de telles conditions que ceux qui pourront en bénéficier seront portion congrue.

REMISE EN CAUSE DU MODE DE CALCUL DES RETRAITES OUTRE-MER

L'extinction progressive de l'ITR est programmée à l'horizon 2027. Le gouvernement a reculé sur les modifications des années de bonification.

MENACES SUR TOUTES LES MUTUELLES

À terme, celles-ci vont devoir augmenter leurs tarifs si elles veulent survivre. Les incitations diverses enga-

geraient le « bénéficiaire » à ne plus assurer sa « santé » mais « son corps » contre d'éventuels risques comme l'on assure sa maison ou sa voiture.

SUPPRESSION DES LIMITES D'ÂGE

L'Assemblée nationale a adopté mardi 4 novembre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2009. Ce texte contient une disposition qui permet aux salariés du privé qui le souhaitent de poursuivre leur travail jusqu'à 70 ans. Cette mesure, non concertée, fait débat. Est-elle vraiment pour permettre un choix de départ avec une poursuite volontaire du travail jusqu'à 70 ans? Masque-t-elle une volonté de repousser l'âge légal de départ?

Est-ce pour éviter le vrai débat qui est celui du niveau du taux de remplacement compte tenu de l'allongement de la durée de cotisations?

Parce que nos systèmes de retraite sont vulnérables, parce que la RAFF risque de prendre une place de plus en plus importante, parce que la baisse affichée des retraites risque de conduire ceux qui en auront les moyens à souscrire des fonds de pension par capitalisation, nous pourrions, à partir d'une étude sur la réalité des pensions de la Fonction publique proposer la question suivante au congrès de Biarritz: « Notre système de retraite est-il toujours un système par répartition? »

NOTRE SYNDICALISATION

Est-il nécessaire de rappeler que nous sommes un des rares syndicats

à avoir une représentation des retraités au sein de notre bureau national.

Nous nous félicitons également d'un taux satisfaisant de syndicalisation des retraités même si au cours des dernières années nous avons déploré une baisse des militants. Baisse expliquée par le « décrochage traitement d'activité-pension » lié à la réforme 2003.

Au 1^{er} novembre 2008, nous comptons 1 065 retraités contre 1 025 en 2007 soit un plus de 40 personnes. Ce chiffre ne constitue peut-être pas une progression compte tenu du vivier des retraités, mais nous avons réussi à stopper l'hémorragie de nos collègues pensionnés.

17 académies progressent, 7 sont stables et 7 autres sont en baisse. Chaque année, nous enregistrons quelques démissions pour plusieurs motifs: sentiment d'être inutile, de ne servir à rien ou... pouvoir d'achat ne permettant plus d'honorer les cotisations... il appartient aux académies, aux départements, de développer leur stratégie pour conserver l'adhésion de leurs collègues.

Il serait sage de conserver la communication papier pour les retraités qui n'ont pas d'adresse mail, de demander systématiquement les coordonnées des futurs retraités...

MOTION 4

Le CSN demande au BN de réfléchir à des modalités susceptibles de développer l'adhésion et la motivation des retraités pour rejoindre le SNPDEN dans l'optique de la défense et du renforcement du Service public d'Éducation

Vote du CSN: unanimité





Philippe
VINCENT

Commission Carrière

58 personnes (actifs et retraités) représentant 30 académies ont participé aux débats de la commission carrière qui s'est tenue à la MGEN, à Paris le jeudi 13 novembre de 15h 45 à 18h 30. Les points suivants ont été abordés lors des travaux.

RÉMUNÉRATIONS

Les académies avaient fait parvenir des contributions sur les points suivants :

A. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES RÉMUNÉRATIONS À COURT ET MOYEN TERMES.

Sur le court terme, on voit apparaître des demandes de rémunérations spécifiques pérennes au regard de la multiplication et de la diversification de tâches annexes confiées aux personnels de direction. À ce titre on peut citer la question des établissements mutualisateurs (Créteil), de l'accompagnement éducatif en collège et des stages en lycée (Grenoble, Limoges, Nancy-Metz, Nantes et Orléans-Tours).

L'analyse du rapporteur rejointe par les positions avancées par les représentants des académies en commission permet de mettre en évidence le risque de devoir associer une rémunération supplémentaire à toute nouvelle tâche. Même si la demande faite par les collègues d'une reconnaissance financière de ces nouvelles missions apparaît légitime, il n'est cependant pas envisageable de se lancer dans ce qui pourrait prendre rapidement l'allure d'une « course poursuite » sans fin. Cette position serait de plus contradictoire avec notre vision globale du métier et de l'exercice de nos responsabilités. La réponse ne pourra donc être apportée que par une amélioration générale des rémunérations basées essentiellement sur des progressions indiciaires.

Pour répondre aux demandes déjà portées par le SNPDEN, le directeur de cabinet par deux fois et le ministre lui-même le 10 novembre, ont confirmé la volonté du ministère d'ouvrir des discussions sur l'ensemble de ces questions. Deux courriers ont été adressés au directeur de l'encadrement et au directeur des affaires financières pour

obtenir dans les meilleurs délais la tenue d'audiences permettant d'engager une démarche de progrès autour des propositions du syndicat.

B. ÉVOLUTIONS À PLUS LONG TERME

Sur le long terme, on recense des demandes de maintien de pouvoir d'achat, et une augmentation significative du revenu de manière à maintenir un écart conséquent avec les rémunérations des personnels placés sous notre autorité.

Les mandats déjà en cours sur une évolution de notre cadre statutaire pourront permettre à notre organisation de rentrer dans une négociation liée au projet de réforme de la Fonction publique. Parallèlement au travail engagé dans ce contexte en liaison avec le niveau fédéral, les modalités internes de préparation d'options variées en matière statutaire seront conservées afin d'élaborer des propositions innovantes pour le congrès de Biarritz.

La question centrale du positionnement de notre corps dans l'une ou l'autre filière métier a conduit à de nombreux échanges, mais il apparaît qu'en l'état actuel du dossier, tout positionnement serait prématuré. Si toutefois un choix devait être opéré, il y aurait nécessité, compte tenu de l'importance stratégique de ce point, de consulter spécifiquement les instances de notre organisation. Les thèmes des débouchés de carrière et d'un regroupement possible des corps d'encadrement ne pourraient par ailleurs pas être absents de cette analyse.

Même si des réflexions particulières devront être développées autour de la fonction d'adjoint, des perspectives de carrière des femmes, du recours massif dans certaines académies aux faisant fonction, le rapporteur insiste sur le fait qu'il faut absolument avoir une vue globale du problème et comparer les déroulés de carrière sur la durée.

La motion suivante est proposée et adoptée :



MOTION 5

Dans un contexte marqué par :

- une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- l'amélioration conjoncturelle des rémunérations des enseignants,
- une plus grande diversité des tâches annexes confiées aux personnels de direction
- une réforme annoncée des corps statutaires de la fonction publique, le CSN, conformément aux mandats carrière en cours, mandate le BN pour :

a. Dans le cadre d'une négociation urgente concernant spécifiquement le corps des personnels de direction dans son ensemble, chefs et adjoints, obtenir :

- une progression générale des BI liées aux EPLE,
- un alignement de l'IRD sur l'ISS,
- une amélioration des pourcentages des classements des EPLE,
- une amélioration des ratios de promotions en 1^{re} comme en hors classe.

b. Dans le cadre de la réforme de la FP, obtenir une amélioration générale du cadre indiciaire du corps des personnels de direction associant :

- la disparition de la 2^e classe,
- un indice sommital au B3,
- la suppression de tout indice butoir.

Vote du CSN: Unanimité moins 10 abstentions.

AUTRES QUESTIONS CARRIÈRE

Les académies avaient fait parvenir des contributions sur :

- l'évaluation de l'adjoint (Grenoble),
- la validation de niveau « *master de direction* » (Grenoble),
- la mise en place du CET (Limoges),
- l'indemnisation des frais de changement de résidence (Nantes et Dijon),
- les ratios de promotions (Orléans-Tours),
- la prise en compte des années de faisant fonction (Caen),
- le statut des directeurs des EREA et ERPD (Grenoble).

Concernant l'évaluation de l'adjoint, et la validation de niveau master, le rapporteur rappelle le contenu du statut et les engagements liés au relevé de conclusions.

Les difficultés de mise en place du CET, qui semblent liées à des blocages académiques devront être signalées au bureau national pour intervention afin de lever les refus locaux contradictoires avec les engagements ministériels.

Sur la question de l'indemnisation des frais de résidence, le directeur de l'encadrement a pour la première fois, lors d'une récente audience, accepté le principe d'un examen de ce point.

La motion d'Orléans-Tours a été intégrée dans la motion 5 adoptée, et les chiffres évoqués serviront de base lors de l'ouverture des négociations. Le maintien d'un niveau convenable de postes mis au concours des personnels de direction devrait être de nature à limiter le nombre de postes vacants et donc le recours aux faisant fonction.

Le problème du statut des directeurs d'EREA et ERPD a fait d'abord l'objet d'une information par leurs commissaires paritaires nationaux. Leur position de chef d'établissement à la tête d'un EPLE explique leur demande majoritaire de pouvoir intégrer le corps des

personnels de direction à leur prise de fonction. L'ensemble des questions relatives à ces directions ont été examinées au printemps 2008 à l'occasion d'un groupe de travail spécifique réuni à Paris avec la participation d'un nombre très significatif de directeurs d'EREA et d'ERPD. Cette initiative sera réitérée par la commission carrière. La motion suivante est proposée au vote.

MOTION 6

Le SNPDEN revendique que tous les EPLE de l'Éducation nationale soient dirigés par des personnels de direction. A ce titre, les EREA et ERPD ne peuvent échapper à cette règle. Il demande donc que les directeurs d'EREA et d'ERPD, titulaires du DDEEAS, soient intégrés par liste d'aptitude, dès leur nomination, dans le corps des personnels de direction.

Vote du CSN: Unanimité moins 8 abstentions





Jean Claude
LAFAY

Commission Éducation et pédagogie

La commission éducation et pédagogie, réunie le 13 novembre, était présidée par Alain VERNET, secrétaire académique d'Aix – Marseille, et animée par Jean-Claude LAFAY, secrétaire national, accompagné de Catherine PETITOT et Alain VERVAEKE.

Elle a réuni 50 membres de 25 académies.

LES THÈMES ABORDÉS ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

1. *Point sur les projets de réforme du lycée et des voies générales et technologiques : Quels parcours scolaires ? Quelles conditions de l'organisation en modules ? Quelles conditions de mise en place de la classe de seconde ? Quelle conception des parcours du cycle terminal ?*
2. *Comment évaluer les conséquences de la suppression de la carte scolaire : quels indicateurs pour un observatoire de la carte scolaire ?*
3. *Point sur le collège : Où en sont les adaptations attendues en relation avec le socle commun ? Où en est-on du livret de compétences, du brevet, des programmes ?*

Les sections académiques ont fourni à ce conseil syndical national des contributions souvent très développées, qui confirment et complètent nos mandats sur tous les dossiers en cours, et permettent de les actualiser en fonction de leurs constats et de leurs analyses.

Les personnels de direction adhérents du SNPDEN ne se sentent pas dépassés par l'ampleur des réformes et ils savent que les réformes sont nécessaires puisqu'ils ne cessent de les demander au travers de leurs propositions syndicales ; mais ils en ont manifestement assez des défauts de conception, du manque de suivi, du manque de cohérence, des défaillances logistiques au niveau des académies, de la préférence donnée à l'annonce et à l'affichage aux dépens du fond, sur de trop nombreux dossiers.

C'est ce qui ressort largement des questions posées à l'ordre du jour, et d'autres qui ont été mentionnées dans les contributions, à propos de la « *reconquête du mois de juin* », de l'accompagnement éducatif, sur lequel nos prises de position sont connues, ou du « *code de la paix scolaire* », qui sera évoqué par la commission « *métier* ».

Les motions proposées au débat et au vote du Conseil syndical national visent à compléter nos propositions pour des réformes qui soient utiles et réelles ; elles ont une fonction d'alerte par rapport aux constats effectués sur le terrain ; elles doivent permettre à nos représentants dans les discussions qui se poursuivent, comme actuellement sur la réforme du lycée, d'affirmer la cohérence de notre projet pour un meilleur fonctionnement du service public d'éducation.



LA RÉFORME DU LYCÉE

Le projet de réforme du lycée (voies générales et technologiques) provoque manifestement, chez les personnels de direction, un sentiment d'inquiétude et parfois de désarroi, entretenu par les rumeurs et les annonces que favorise le parti pris de rencontres bilatérales entre le chargé de mission et les signataires des « *points de convergence* », par la succession d'hypothèses et de démentis, par la recherche d'informations qui ne viennent pas.

Le sentiment du caractère tardif de la réflexion, pour une rentrée 2009 imposée sur des bases nouvelles, entretient le doute sur une réforme que nous nous accordons tous à trouver nécessaire ; nous avons signé les « *points de convergence* » parce qu'ils correspondaient à notre conviction et pour certains à notre demande, non pour des raisons tactiques.

Nous ne pensons pas non plus qu'il y ait une « *réforme cachée* » sur laquelle les informations manqueraient ou seraient réservées à quelques-uns, ni de véritables « *ballons d'essai* » pour tester l'opinion. La réalité est que les hypothèses de travail et les orientations fermes ne sont pas plus précises que ce que le ministre a annoncé, et encore la discussion reste-t-elle ouverte. La réforme n'est pas prête, les idées manquent ou restent générales, et c'est cela qui est sans doute le plus grave.

Plusieurs sections académiques ont transmis pour le CSN des contributions développées, et nos discussions en commission ont confirmé ces contributions : le calendrier de mise en œuvre de la réforme pour septembre 2009 pose problème, parce qu'il est possi-

ble de préparer la rentrée sur des bases connues en décembre 2008, mais qui sont aujourd'hui incomplètes et peuvent donner lieu à des arbitrages précipités ; sur le fond, au-delà même de la faisabilité, l'encouragement aux choix de modules qui ne seraient autres que des options rebaptisées ne pourraient que favoriser des parcours d'initiés, alors que l'enjeu est au contraire de permettre à chacun de découvrir et de valoriser ses compétences à l'intérieur même des filières du cycle terminal.

MOTION N° 1

« Le SNPDEN est convaincu de la nécessité d'une réforme du lycée, conforme aux principes de la « *feuille de route* » approuvée par la signature de la plupart des organisations syndicales, mais rappelle qu'il a toujours considéré le calendrier annoncé comme beaucoup trop restreint pour une bonne préparation et demandé le report de la réforme à la rentrée 2010.

Il souligne le fait que les dialogues de gestion dans les académies, nécessaires à la préparation de la rentrée 2009, ne peuvent se tenir, et que l'information due aux familles des élèves de troisième ne peut être donnée tant que l'organisation des enseignements, les horaires hebdomadaires des élèves et des enseignants, ne sont pas clairement établis.

Il considère comme indispensable que le projet du cycle terminal soit connu également pour donner son sens à la réforme de la classe de seconde.

Il demande que la nouvelle organisation de la classe de seconde, décidée par le ministre de l'Éducation nationale pour la rentrée de septembre 2009, fasse l'objet d'une consultation immédiate et collective des signataires, pour aboutir rapidement, au plus tard avant la fin du trimestre en cours, à des arbitrages fermes et à des annonces précises.

Il demande que les mesures prises, compatibles avec l'organisation pratique des établissements, favorisent une meilleure réussite des élèves dans leur scolarité comme dans la perspective de la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur, sans céder à des effets de mode ou d'affichage.

En ce sens, le SNPDEN rappelle son opposition à tout système qui n'offrirait aux lycéens que des choix illusoire et des parcours incertains, au lieu de les préparer à des choix éclairés et raisonnés dans le cadre de leur orientation vers le cycle terminal. » : cela suppose que les modules d'exploration soient proposés aux lycéens comme un parcours complet sur les 4 domaines et non comme un système d'options libres qui favoriserait des parcours d'initiés. »

Vote du CSN : unanimité (205 présents au moment du vote).

LA CARTE SCOLAIRE

Le processus de suppression de la carte scolaire, sans formellement



renoncer au cadre existant mais par accord de principe sur toute demande d'affectation, et par adaptation des capacités d'accueil des établissements, se poursuit sans la moindre évaluation objective.

L'expérience des assouplissements apportés depuis vingt ans, la connaissance des systèmes utilisés dans les autres pays, les études sociologiques existantes tendaient à démontrer que l'absence de régulation ne produit pas d'effets positifs sur la réussite générale des élèves et sur la qualité des systèmes éducatifs. On ne nous prouvera pas le contraire en renonçant à toute évaluation sérieuse, ni en censurant les rapports d'Inspection générale.

D'autre part, rien ne démontre que la mixité sociale et la mixité scolaire, au lieu de progresser depuis deux ans, n'aient pas localement et globalement régressé. Rien ne permet d'espérer non plus que, comme cela avait été imprudemment promis lors de la campagne présidentielle, l'égalité entre les établissements progresserait par la suppression de la carte scolaire : nous constatons au contraire des déséquilibres brutaux, en termes d'effectifs, mais aussi de composition du public scolaire, au détriment d'un certain nombre de lycées et plus encore de collèges.

Nous pouvons douter de la promesse de maintien des moyens et de soutien particulier au bénéfice des établissements délaissés, d'autant qu'il n'a pas été mis en place d'instruments de suivi des flux d'élèves « *dérogatoires* » et que les déséquilibres sont cumulatifs du fait des montées pédagogiques. Et, de l'autre côté, des établissements surchargés d'office par l'apport de nouveaux élèves ne sont pas nécessairement mis en mesure de bien accueillir ce nombre accru de collégiens ou de lycéens.

Nous avons pourtant présenté des propositions, à la fois pour réguler les affectations des élèves à défaut de sectorisation, qui visaient à aller dans le sens des objectifs de mixité sociale et scolaire affichés, tout en garantissant une affectation de proximité. Le choix a été fait de valoriser l'affichage : la « *liberté* » des familles, de gérer les affectations de manière technocratique, au mépris parfois des critères publics et probablement sans que le choix des familles puisse s'exercer de manière générale, en tout cas de manière égale pour toutes. Nous maintenons nos propositions comme une alternative posi-

tive à cette politique de laisser aller et de faux semblants.

Faute d'indicateurs et d'évaluation, le SNPDEN doit considérer en effet que les procédures d'affectation en collège et en lycée ont été marquées en 2008 par la plus grande opacité. Avec des critères différents selon les départements, les réponses faites aux demandes des familles ont été souvent mal comprises, les capacités d'accueil n'ont pas été toujours rigoureusement gérées, et le plus souvent ont été tant bien que mal adaptées pour afficher de meilleurs « *taux de satisfaction* ».

Or, les taux de demandes de dérogation et de satisfaction, utilisés par le Ministère pour sa communication, ne sont pas de véritables évaluations et manquent de précision et de fiabilité : comment ces taux sont-ils définis et comment sont-ils calculés ? Ont-ils un sens en l'absence de secteurs, ou selon le découpage des secteurs ? Ils ne répondent pas aux questions les plus simples : par exemple, pour les élèves boursiers, y a-t-il un avantage réel compte tenu du nombre de demandes ?

Il apparaît également que les opérations de déplacement d'élèves, par dérogation ou répartition, ne font l'objet dans les académies d'aucun véritable suivi ni d'aucune évaluation dans le temps. Cette difficulté de suivi et d'évaluation est accentuée par le décalage de calendrier que provoquent les affectations de juillet et août, du fait en particulier de la correction des erreurs,

de l'examen des recours, et parfois des interventions.

C'est pourquoi le SNPDEN renouvelle avec insistance son exigence d'une évaluation et d'outils de régulation conformes aux objectifs annoncés. Si sa demande n'était pas suivie d'effet du fait du refus persistant des pouvoirs publics, au mépris de leur mission de prise en compte de l'intérêt général et de la qualité du service public, il devrait rechercher tous les partenaires susceptibles de travailler, avec lui, à la mise en place d'une évaluation fiable et indépendante.

MOTION N° 2

« Le Conseil syndical national du SNPDEN, réuni les 13 et 14 novembre 2008, demande formellement la création d'un Observatoire de la carte scolaire, décliné par département, chargé d'analyser les effets de la suppression de la carte scolaire, à partir d'indicateurs correspondant aux critères déclarés et à la transparence annoncée :

- Mixité sociale et scolaire,
- Garantie de l'affectation de proximité,
- Égalité de traitement.

Le SNPDEN rappelle que le ministre et les services académiques disposent des chiffres nécessaires pour alimenter immédiatement cette évaluation et mesurer les écarts de 2006 à 2008 :



1. Évolution du pourcentage par établissement des élèves boursiers, des élèves de PCS favorisés ou défavorisés.

2. Analyse des évolutions d'effectifs par établissement à l'entrée en 6^e et en seconde.

3. Évolution des pourcentages d'élèves selon leurs notes au brevet (pour les élèves de seconde) ou à l'évaluation de début de 6^e, dans la population scolaire de chaque établissement.

Il demande que soient établis, suivis et analysés à partir d'une carte scolaire de principe :

- d'une part, les chiffres relatifs au nombre des demandes dérogatoires par catégorie socio-professionnelle des parents, par établissements concernés, par motifs de décision,

- d'autre part, par établissement, les chiffres relatifs aux catégories professionnelles des entrants et des sortants, et qu'il en soit tiré les conséquences en termes de politiques publiques ».

Vote du CSN : pour : 202, contre : 0, abstentions : 3

COLLÈGE, SOCLE COMMUN, DIPLÔME NATIONAL DU BREVET.

Les principaux et principaux adjoints sont conscients de l'importance de leur mission au sein des collèges, mais constatent la difficulté persistante de l'institution à tenir ses promesses en termes d'organisation du collège.

Il s'agit d'une carence ancienne, puisque le collège unique de 1977 est resté une réforme inachevée, faute d'aller au bout des adaptations pédagogiques nécessaires. Le « socle commun de connaissances et de compétences », qui devait matérialiser, pour la scolarité obligatoire, l'engagement selon lequel, aux termes de la loi de 2004, « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »

Or, cette ambition semble avoir été abandonnée presque aussitôt en dépit de nombreux textes d'application ; les pouvoirs publics, ministre ou président,

n'en font plus la promotion et citent rarement l'expression.

Les personnels de direction exerçant dans les collèges ne cessent de mettre en place, depuis de nombreuses années, des dispositifs de remédiation et d'aménagement tantôt inachevés et tantôt éphémères, sans évaluation institutionnelle ni bilans, au risque d'un découragement général lorsque les équipes pédagogiques s'y sont fortement investies. Ils ne souhaitent pas que les dispositifs actuels, livrets de compétences, PPRE et accompagnement éducatif, se perdent dans les mêmes ornières faute de cohérence et de volonté politique dans la mise en œuvre du cadre général du socle commun.

MOTION N° 3

« Le Conseil syndical national du SNPDEN, réuni les 13 et 14 novembre 2008, constate qu'aucune initiative ministérielle n'est venue depuis un an organiser ni promouvoir l'acquisition par les collégiens du socle commun de connaissances et de compétences. Les nouveaux programmes ne tiennent pas compte, dans la plupart des disciplines, du nouveau cadre pédagogique. Les méthodes de travail et les modes d'évaluation principaux n'ont pas évolué.

Le SNPDEN regrette que les espoirs suscités par la mise en place du socle commun et les efforts des équipes qui se sont mobilisées ne soient pas aujourd'hui soutenus par l'institution. Il demande que le Ministère publie les éléments de bilan et d'évaluation des PPRE et de l'accompagnement éducatif dans les réseaux de l'éducation prioritaire.

Le SNPDEN demande également le bilan et l'évaluation de la mise en place expérimentale du livret de compétences et la réalisation d'une maquette nationale accompagnée d'un plan de formation des équipes pédagogiques.

Il exige que les modalités du brevet 2009 soient rapidement établies en évitant les incohérences, sources d'injustices, du brevet 2008. »

Vote du CSN : unanimité





Michel
RICHARD

Commission Métier

UN MÉTIER : PRÉSIDER L'EPLE

« Promouvoir une véritable présidence de l'EPLE, parce que les personnels de direction sont les mieux placés pour faire valoir les objectifs de l'État régulateur, et ceux des collectivités, dans le cadre d'une responsabilité confortée de l'établissement ».

Philippe Guittet

La commission métier du CSN a réuni 50 participants représentant 27 académies sous la présidence d'Alain DANI, secrétaire académique de Nice. Le secrétariat était assuré par Pascal BOLLORÉ membre du bureau national. Les travaux de la commission métier du CSN se sont organisés autour du thème :

UN MÉTIER, PRÉSIDER L'EPLE

Décliné selon les axes suivants :

1. **LA CHARTE DE PILOTAGE : BILAN ET PERSPECTIVES**
 - *L'autonomie de l'EPLE - les réseaux d'EPLE,*
 - *La contractualisation : État/ Collectivités territoriales/ Établissement public,*
 - *Les nouvelles responsabilités - le pôle administratif - la mutualisation des services.*
2. **QUESTIONS D'ACTUALITÉ :**
 - *La nouvelle réglementation concernant l'hygiène et la sécurité,*
 - *Le code de la paix scolaire,*
 - *L'établissement public du premier degré.*

RÉFLEXION INTRODUCTIVE

« Au centre de cette nouvelle architecture est l'EPLE. Cela nécessite qu'il réfléchisse sur ce rôle de « synthétiseur » des politiques publiques de différents horizons qui est devenu le sien, qu'il maîtrise cette capacité de leur donner du sens pour les élèves : aucune autre institution ne peut le faire. Cet axe de travail, différent de celui de simple caisse de résonance de la cacophonie qui nous entoure, fonde la réflexion engagée par le SNPDEN autour de la « présidence » de l'établissement c'est-à-dire de la nomination à sa tête d'un fonctionnaire de l'État auquel ce dernier délègue certains de ses pouvoirs régaliens pour en assurer le fonctionnement dans le cadre d'une lettre de mission, moyen de transformer le « temps court » du politique, en « temps

long » de l'éducation. D'autre part, on peut s'interroger, sur un système où l'EPLE contractualise d'un côté avec l'État dans le contrat d'objectifs (qui, hélas, trop souvent n'engage qu'un des contractants!), de l'autre, avec les collectivités dans le cadre des conventions de mise à disposition des TOS. Doit-on s'orienter vers une convention unique qui associerait tous les partenaires de l'EPLE? Dans quelles conditions serait-ce à la fois un moyen de mettre en œuvre une politique nationale, de se prémunir contre l'instabilité ministérielle et d'écartier le risque d'une mise sous tutelle des collectivités? Comment réunir les conditions qui permettent aux présidences des EPLE de travailler dans cet environnement? Toutes ces questions, il nous faut les explorer pleinement... ».

Philippe TOURNIER



Un document de travail élaboré par la commission métier du Bureau National, a été remis à chacun des participants.

Ce document comprenait les contributions des académies et un rappel des positions du SNPDEN.

Michel RICHARD, rapporteur de la commission, introduit les débats et précise que les contributions des académies reprenaient – pratiquement in extenso – les thèmes relatifs à la charte de pilotage, à l'autonomie, à la contractualisation au pôle administratif, traités dans les motions des CSN de novembre 2007 et mai 2008.

En conséquence le rapporteur a proposé à la Commission Métier de ce CSN de ne pas élaborer de nouvelles motions, mais de rassembler les différents aspects concernant le concept d'autonomie.

Ce travail de collation devant servir de point de départ à la réflexion qui se déroulera dans les académies pour la préparation du congrès de Biarritz en mai 2009.

1. LA CHARTE DE PILOTAGE : BILAN ET PERSPECTIVES

RAPPEL DES MOTIONS ANTÉRIEURES

MOTION 2 DU CSN DE MAI 2008

La commission métier du CSN, fait le constat que la « charte de pilotage » dont il convient de rappeler qu'elle s'inscrit dans le protocole signé conjointement par le ministre et le SNPDEN est, un an après, ignorée encore dans trop d'académies.

Il s'agit là d'une remise en cause inacceptable de l'engagement de l'État qui porte une nouvelle atteinte à l'autonomie de l'EPLÉ.

Le SNPDEN réaffirme que les personnels de direction sont reconnus comme cadres autonomes et déplore des pratiques managériales - qui tiennent parfois d'un caporalisme d'un autre âge - appliquées au travers de pseudo contrats d'objectifs, de visites surprises de contrôle, de jugements de valeur hâtifs en lieu et place d'une évaluation s'inscrivant dans une logique moderne de gestion des ressources humaines.

Le SNPDEN réaffirme que l'évaluation des personnels doit être distincte de celle des établissements.

En ce qui concerne les projets de regroupement d'EPLÉ, envisagés par certains recteurs, le SNPDEN exige que ces projets soient impérativement précédés d'une négociation, tant avec les organisations représentatives des personnels de direction, qu'avec les collectivités territoriales, afin que des regroupements soient effectués dans le respect des dispositions contenues dans le relevé de conclusions signé par le ministre de l'Éducation nationale et le SNPDEN en janvier 2007.

MOTION 1 DU CSN DE NOVEMBRE 2007

La commission métier du CSN fait à nouveau le regrettable constat d'une mise en œuvre très disparate de la charte de pilotage dans les

académies. Celle-ci s'inscrit encore trop souvent dans une logique de commande, à l'opposé d'une vraie pratique de pilotage, sans que des espaces et du temps ne soient laissés à l'analyse et à la construction collective et négociée de projets et contrats.

Le SNPDEN rappelle avec insistance que cette charte doit se construire dans un esprit de reconnaissance mutuelle des prérogatives de chacun, autorité académique et EPLÉ et garantir l'autonomie de ce dernier. Elle doit être conçue comme un cadre réglementaire qui s'impose aux services académiques et aux EPLÉ.

Enfin l'élaboration des contrats d'objectifs à caractère pluriannuel, doit indiquer clairement, condition de validité de ceux-ci, les moyens mis à la disposition annuellement des établissements en regard des perspectives fixées.

• L'AUTONOMIE DE L'EPLÉ - LES RÉSEAUX D'EPLÉ

MOTION 2 DU CSN DE MAI 2008

[...] En ce qui concerne les projets de regroupement d'EPLÉ, envisagés par certains recteurs, le SNPDEN exige que ces projets soient impérativement précédés d'une négociation, tant avec les organisations représentatives des personnels de direction, qu'avec les collectivités territoriales, afin que des regroupements soient effectués dans le respect des dispositions contenues dans le relevé de conclusions signé par le ministre de l'Éducation et le SNPDEN en janvier 2007.

MOTION 3 DU CSN DE NOVEMBRE 2007

Le concept d'autonomie de l'établissement scolaire apparu dans des circulaires ministérielles de la fin des années soixante-dix a trouvé un cadre politique et juridique dans les lois de décentralisation créant l'EPLÉ et le décret du 30 août 1985 en organisant le fonctionnement.

Aujourd'hui, dans une société en mutation, l'EPLÉ se voit reconnaître sa place essentielle, déterminante et incontournable dans le système éducatif. Il en est désormais l'élément central.



Dès lors, il n'est pas acceptable de le confondre avec un service déconcentré de l'État ou une annexe d'une collectivité territoriale.

Certes, l'EPLE n'est pas une structure « indépendante », mais juridiquement autonome, qui ne doit pas s'inscrire dans un mode de relations injonctives de la part des interlocuteurs.

Mais cette autonomie suppose un pilotage, c'est là toute la dimension d'une présidence d'établissement public d'enseignement.

Cette présidence d'EPLE plus centrée sur l'établissement, plus distanciée du temps politique est une approche opérationnelle qui porte une certaine idée d'un service public renouvelé comme du métier que nous avons construit. Elle doit permettre aux établissements d'assurer leurs missions et aux personnels de direction - dont l'action s'inscrit dans une nécessaire cohérence entre la lettre de mission, le projet d'établissement et le contrat d'objectifs - de se recentrer sur leur métier: présider et diriger les établissements que l'État leur confie.

• **LA CONTRACTUALISATION: ÉTAT/COLLECTIVITÉS TERRITORIALES/ ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**MOTION 3
CSN, MAI 2007**

Le CSN, constatant l'extrême diversité déjà observée dans la mise en œuvre de la contractualisation, nouvelle pratique de relation entre l'EPLE et les échelons intermédiaires de l'État déconcentré, se doit d'en rappeler les principes de base:

- Le respect de l'autonomie de l'EPLE,
- L'obligation du conventionnement pour toutes les tâches se situant hors du cadre opérationnel de l'EPLE;
- L'équilibre d'engagements librement consentis;
- L'évaluation de l'établissement totalement distincte de celle des personnels de direction.

• **LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS - LE PÔLE ADMINISTRATIF - LA MUTUALISATION DES SERVICES**

**MOTION 4
DU CSN DE MAI 2008**

La suppression de nombreux postes administratifs opérée tout particulièrement cette dernière année, tant dans les rectorats, les inspections académiques et dorénavant dans les EPLE, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies informatiques inadaptées, se traduisent par une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels de direction, dans un contexte de charges accrues des EPLE.

La commission métier du SNPDEN fait le constat que nous sommes loin de l'idée du « pôle administratif » prévu par la charte de pilotage. Nous réaffirmons la nécessité de voir ce pôle administratif rapidement opérationnel pour le bon fonctionnement de l'EPLE (cf. : relevé de conclusions signé en janvier 2007).

Le SNPDEN réitère l'exigence, qui est depuis longtemps la sienne, que les personnels de direction soient secondés dans les établissements par un véritable pôle administratif, et par ailleurs par des référents qui les assistent, notamment, dans les domaines suivants: juridique, d'hygiène et de sécurité, d'évaluation du pilotage, de la gestion des ressources humaines et de la maintenance des réseaux informatiques.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Quelques propos relatifs à l'autonomie de l'EPLE:

« Il nous faut encore aller plus loin et donner les vraies marges d'autonomie dont les établissements ont besoin ³ ».

« je suis convaincu que c'est au niveau local ou micro-éducatif que tout se joue ⁴ ».

« L'autonomie [...] est l'une des conditions de la performance de notre système d'enseignement... Celle-ci consiste à laisser des espaces d'initiative aux EPLE ⁵ ».

« L'autonomie, dont on parle tant aujourd'hui, n'est ni la dérégulation ni l'indépendance... » « elle ne doit pas être synonyme de concurrence entre les établissements ou d'indépendance de ceux-ci. L'Éducation doit rester nationale » ⁶.

« Une administration centrale parfois réticente à faire vivre l'autonomie ».

« [...] la bonne gouvernance est celle qui permet d'accroître les performances des établissements et du système éducatif tout entier. Pour y parvenir, il n'est plus question de continuer à édicter à chaque niveau hiérarchique ce que l'on entend par « la bonne méthode » ⁷ ».

« L'autonomie consiste donc à dégager des marges de manœuvre pour les établissements, afin de leur confier les missions dont la gestion centralisée ne peut être que contre-productive, car trop éloignée des réalités locales et des besoins particuliers des élèves ».

« Il convient de confier aux établissements, d'ici la rentrée prochaine, une



autonomie d'utilisation sur une partie de leurs moyens horaires » (gérer 10 à 15 % de la DHG)

« Les chefs d'établissement sont victimes d'un « surencadrement », « les circulaires ministérielles continuent encore de prescrire aux établissements avec moult détails ce qu'ils doivent et peuvent faire. Cette inflation de circulaires de l'administration centrale se double d'une inflation de commandes provenant de l'académie, certains recteurs multipliant inutilement les demandes d'enquêtes et de résultats pour faire remonter des établissements des chiffres reflétant une mise en œuvre immédiate des annonces ministérielles. Or le temps de l'éducation est nécessairement plus long que celui de la communication politique ou institutionnelle. »

UNE RÉFLEXION CONCERNANT LE PÔLE ADMINISTRATIF

« Le chef d'établissement doit être épaulé par un pôle administratif de l'EPLÉ suffisamment doté en moyens financiers et en personnels qualifiés ».

À partir des contributions écrites de 9 académies et les 16 interventions représentant 15 académies nous avons élaboré le document qui suit.

ÉTAT DE LA RÉFLEXION

Ces prises de position, récentes, tant du ministre de l'Éducation nationale, que de parlementaires de la majorité ne manquent pas de légitimer les orientations données

depuis de nombreuses années par le SNPDEN quant à l'autonomie de l'EPLÉ, la contractualisation, la nécessité d'un pôle administratif.

Elles donnent tout son sens à la charte de pilotage.

Il nous faut désormais avancer dans de nouvelles réflexions sur l'organisation, la place, le fonctionnement de l'EPLÉ et l'évolution du métier qu'ils conditionnent.

Ces réflexions s'articulent autour des problématiques et des questionnements suivantes :

L'AUTONOMIE FONDEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

UNE DÉFINITION ?

- Une autonomie qu'il convient d'aborder sans crainte dans les EPLÉ.

- L'autonomie de l'établissement sera celle que nous pourrons individuellement et collectivement construire.

- La relation EPLÉ/État/collectivité territoriale se situe exclusivement dans un cadre institutionnel.

- L'autonomie implique l'exercice de la responsabilité pour toutes les missions.

UNE NÉCESSITÉ ?

- L'État décideur devenu État régulateur ne parvient plus à assurer sa mission d'impulsion.

- L'État pilote à court terme (temps court du politique) alors que l'autonomie implique – au minimum – un pilotage à moyen terme (temps pédagogique)

EXISTE-T-IL UNE ALTERNATIVE ?

- Revenir à un système totalement centralisé ?

- Entrer dans une concurrence totale à l'exemple de la Grande Bretagne (Sous le gouvernement Thatcher plus de concurrence mais moins d'autonomie) ?

DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN ?

Le pays qui s'est engagé le premier dans l'autonomie de ses établissements est... la France en 1985. Depuis d'autres pays qui sont entrés dans cette démarche bien plus tard sont allés bien plus loin. Il faut regretter qu'en France 23 ans après la parution du décret du 30 août 1985, les autorités semblent toujours découvrir l'existence de l'autonomie.

DANS LES TERRITOIRES ?

Mise en œuvre très différente sur et selon les territoires. Impossible à définir au niveau national.

Suppose-t-elle une relation directe entre le niveau ministériel et l'EPLÉ ? Quelle(s) structure(s) de régulation intermédiaire(s) ?

ET SELON LA NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT ?

L'autonomie ne s'exerce pas sur le même terrain selon le type d'établissements.

CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE L'AUTONOMIE ?

- Des textes suffisants.

- L'autonomie sans ressources et sans financement n'existe pas.

- Cesser de se défaire sur les EPLÉ de ce que l'on ne sait ou ne peut réaliser à d'autres échelons.

- Rendre compte a posteriori.

- C'est accepter que les actes décisionnels de l'EPLÉ adoptés sans contrôle a priori puissent être déférés devant le juge administratif, dans le cadre d'un contrôle de légalité ou par les usagers.

- Nous sommes sous dotés en personnels (cf. OCDE), d'où la difficulté à gérer la multiplicité des tâches.

- Les outils de l'autonomie : une vraie et réelle pratique de la contractualisation ?

- Relations conventionnelles avec les collectivités et l'État ?

- Mutualisation ?

UN MÉTIER EN ÉVOLUTION ?

- Présidence de l'EPLÉ

- Pas d'autonomie sans management.



- *Management de l'EPLE par une équipe d'encadrement - Place de l'adjoint ?*
- *Gestion statutaire et autonomie ?*
- *Des missions qui se sont étoffées, enrichies.*
- *Nouvelles responsabilités*

2. QUESTIONS D'ACTUALITÉ :

• LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

À partir de la contribution écrite de Pascal Bolloré, publiée dans *Direction* n° 162 et des 4 interventions représentant 3 académies nous avons élaboré la motion suivante :

MOTION 1

Le CSN prend acte des avancées figurant dans la nouvelle mouture du décret et de la circulaire relatifs aux conditions de mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail dans les EPLE, concernant les missions confiées aux inspecteurs responsables de l'hygiène et de la sécurité, en charge de l'élaboration d'un rapport s'apparentant à l'audit que nous revendiquons.

Il refuse cependant, que par delà ce rapport, des charges écrasantes au regard de la responsabilité pénale continuent de peser sur les chefs d'établissement. Ceux-ci sont en effet toujours considérés comme des « chefs d'entreprise », bien qu'ils ne soient ni employeurs, ni propriétaires des locaux, et par conséquent dépourvus des moyens d'exercer ces responsabilités.

Toujours soucieux et préoccupé de la santé et de la sécurité des élèves et des personnels dans les EPLE, le SNPDEN, exige toujours la prise en compte de ses demandes et dans l'attente maintient sa consigne de surseoir à l'application de textes qui n'en tiendraient pas compte.

Vote du CSN: Unanimité moins 5 Abstentions

• LE CODE DE LA PAIX SCOLAIRE

À partir des contributions écrites de 2 académies et les 8 interventions représentant 8 académies nous avons élaboré la motion suivante :

MOTION 2

Le CSN déplore que la réflexion dont a été chargé un magistrat quant à l'élaboration d'un « code de la paix scolaire » ne prenne pas appui sur l'existence des lois et règlements actuellement applicables en matière de responsabilité civile et pénale et ne se nourrisse pas de l'expérience et la compétence d'un nombre significatif et représentatif des personnels de direction, au travers de leurs organisations syndicales.

Cet instrument semble faire apparaître une volonté de mise en œuvre stéréotypée de l'application des sanctions sur le territoire national, en totale contradiction avec les principes fondamentaux du droit, d'individualisation et de proportionnalité de la sanction. Il fait abstraction du travail fait par les équipes pour la rédaction des règlements intérieurs, dans le respect des textes de 1985 et de juillet 2000.

Le CSN exige que le SNPDEN soit consulté avant toute modification de la réglementation actuellement en vigueur concernant les procédures disciplinaires dans les EPLE.

Vote du CSN: Unanimité moins 9 Abstentions

• L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ

À partir des 4 interventions représentant 4 académies nous avons élaboré la motion suivante :

MOTION 3

Le SNPDEN a pris connaissance de la proposition de loi relative à la création « d'établissements publics d'enseignement primaire », déposée par trois députés de la majorité parlementaire.

Ce texte aurait pour effet la création – ex nihilo – d'établissements publics dans le premier degré à l'instar de ce qui existe dans le second degré (EPL).

Le concept de cette nouvelle structure, en raison notamment de la présidence possible par un élu de son conseil d'administration, porte en lui, le risque d'en faire un établissement de politique éducative municipale.

Le CSN mandate le bureau national pour suivre l'évolution de ce dossier et faire valoir des possibilités d'articulation avec les EPLE de second degré sur lesquels le congrès de Biarritz sera appelé à se prononcer.

Vote du CSN: Unanimité moins 1 Abstention

- 1 *Direction* n° 163 novembre 2008
- 2 *Direction* n° 162, « La peur n'évite pas le danger », Philippe Tournier, page 25.
- 3 Xavier Darcos, ESEN, « conférence européenne », 6 novembre 2008.
- 4 Idem.
- 5 Yves Censi, député, rapporteur de la commission des finances pour le budget de l'enseignement scolaire
- 6 Frédéric Reiss, député, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 2009
- 7 Idem.



Allocution de clôture du CSN

par Philippe GUITTET



*En conformité avec les statuts, le CSN doit voter les thèmes du congrès. On peut encore faire évoluer les thèmes des commissions, mais ce qui est important, c'est de voter le thème général du congrès « **Demain, le service public d'éducation : autonomie et égalité** ».*

Il y aura aussi, lors du congrès, une conférence-débat qui tournera autour de la question de l'autonomie, de l'égalité et des territoires. Des contacts ont été pris avec des universitaires étrangers notamment à l'occasion d'un colloque qui s'est tenu à l'ESEN. Nathalie Mons et Denis Meuret seront également présents.

La proposition du bureau national est mise au vote et le thème général proposé est adopté à l'unanimité.

Tout d'abord fêtons un anniversaire : les vingt ans du statut de 1988 ; vingt ans, ce sont aussi les premières commissions paritaires pour les personnels de direction. Au moment où s'ouvre la campagne électorale, nous savons que leur rôle doit être défendu, au moment où certains pensent gérer de manière plus individualisée tous les rapports de travail et souhaitent transformer les CAP en unique instance de recours.

J'ai beaucoup apprécié ce nouveau CSN qui présente un fort taux de renouvellement en cette année de congrès. Malgré ce changement, ces nouvelles têtes, on a assisté dans les commissions et dans les assemblées plénières à des débats très sereins, très politiques sur le fond, ce qui est très important ; ce qui prouve que la politique de formation des futurs cadres de notre syndicat est efficace. Le débat s'est établi facilement, simplement, sereinement, et chacun a pu faire valoir ses propres idées, tout au long de ces deux journées.

Vos propositions intéressantes montrent bien que l'on est un syndicat adulte, capable de débattre

véritablement. Vos propositions sont d'autant plus recevables que chacun s'applique à faire évoluer les textes. Tout cela est très important pour l'avenir et le renouvellement de notre syndicat.

J'insiste sur ce point d'autant plus que quelques-uns sont intervenus en déclarant que le moral des troupes était au plus bas, ou « qu'ils en avaient assez », que d'autres étaient dans l'attente, dans le doute, la méfiance. Quelqu'un a même dit que rien n'avait changé depuis 2005, alors il faut rappeler à nouveau que depuis cette date, il y a eu une mobilisation, une manifestation rassemblant un tiers des personnels de direction, la signature d'un relevé de conclusions et la charte de pilotage.

C'est important de traduire l'exaspération parfois et le découragement qui peut s'en suivre, mais il ne faut surtout pas que cela fasse système entre nous, sinon cela voudrait dire que le syndicalisme n'est pas capable de peser sur la situation.

On est actuellement dans une période où le pouvoir politi-



que exerce une énorme pression. Le Président de la République déteint sur son ministre de l'Éducation nationale, avec une contrainte politique très forte sur les cadres intermédiaires, en particulier sur les inspecteurs d'académie. Dès qu'il y a un conflit considéré comme mal résolu, le pouvoir politique veut se débarrasser de l'inspecteur d'académie considéré comme défaillant.

Réjouissons nous : les personnels de direction ont la chance d'avoir un syndicat, le SNPDEN. C'est pour cela que certains inspecteurs d'académie à leur tour tentent de faire prévaloir leur point de vue contre l'autonomie de l'établissement et font preuve d'autoritarisme vis-à-vis des personnels de direction.

Les collectivités territoriales, quelquefois interviennent sur le mode injonctif. Les nouveaux pouvoirs qu'elles ont acquis depuis 2004, leur donnent quelquefois des idées même si c'est loin d'être un cas général.

Tout cela peut rendre la situation difficile, c'est vrai. Il y a aussi un certain nombre d'inquiétudes et du désarroi devant certaines mesures.

Dans le domaine pédagogique, le manque de suivi, de cohérence des réformes, vient renforcer ces difficultés. Tout cela n'est pas simple mais on a notre syndicat, le syndicat national joue son rôle, les sections académiques jouent leur rôle aussi.

Nous avons un syndicat et nous avons tous les éléments pour agir. Je pense à la charte de pilotage. C'est un instrument dont il faut se saisir et qu'il faut faire vivre dans les académies. Il faut demander la réunion des groupes Blanchet et, sur chaque point de la charte de pilotage, faire un bilan pour savoir où on en est et exiger que là où il y a des manques ou des retards, ceux-ci soient comblés.

C'est cela le syndicalisme qu'attendent nos militants, nos adhérents et nos électeurs.

Notre force et notre représentativité nous donnent cette responsabilité. De la même manière, quand il y a des pressions inadmissibles sur les individus, nous devons réagir.

Tout cela, nous avons non seulement la possibilité de le faire, mais

nous devons le faire. La période est difficile, certes, mais notre syndicat est là ! Et c'est ce syndicat qui permettra de gagner les élections professionnelles. Les deux semaines qui viennent sont essentielles pour convaincre.

Il faut aussi montrer qu'on est un syndicat capable d'entrer dans l'action quand il le faut. Cela nous a permis d'avancer tant en 2000-2001, qu'en 2007 sur le métier mais aussi sur les questions salariales. Sur cette dernière question, de nouvelles discussions vont s'ouvrir. Sur les mandats que nous venons de voter lors de ce CSN, nous allons permettre de nouvelles avancées pour notre profession.

Du point de vue pédagogique, notre apport sur tous les débats pédagogiques, sur les réformes en cours est essentiel. Nous avons fait évoluer les projets, sur le lycée professionnel, sur le lycée et maintenant Jean-Claude Lafay, vient de le dire, sur la place du lycée dans l'enseignement supérieur, tout cela pour montrer que notre syndicat transforme profondément les choses.

Plus on sera majoritaire, plus on sera en mesure d'imposer nos façons de faire, plus on sera en capacité d'avancer.

La semaine prochaine, il faudra continuer à nous investir totalement pour convaincre un par un les électeurs, au téléphone, parce qu'il faut qu'on progresse encore. Nous avons construit un syndicat fort et représentatif. Depuis sa fondation nous avons transformé, profondément le SNPDEN par un véritable syndicalisme de proposition, de concertation et d'action. C'est pour cela que nous sommes non seulement en capacité de gagner mais aussi de progresser.

Ne relâchez pas vos efforts dans les académies pour gagner, voix après voix, c'est la condition du succès des personnels de direction pour l'avenir.



Le Conseil syndical national du SNPDEN des 13 et 14 novembre exige le retrait de la sanction infligée à Jean-Philippe Decroux.

Le conseil syndical national du SNPDEN, réuni à Paris les 13 et 14 novembre 2008 :

- *ayant pris connaissance d'un blâme infligé à Jean Philippe Decroux, alors secrétaire académique de Mayotte, suite à un article concernant les élèves « sans papier » à Mayotte, alors même que ce texte paru par ailleurs dans Direction, était le fruit d'une démarche syndicale collective,*
- *considérant que cette sanction est donc une grave atteinte au droit syndical,*

Exige en conséquence le retrait de ce blâme.

Cette motion a été votée à l'unanimité du Conseil syndical national. Elle a ensuite été signée par Philippe Guittet, Secrétaire général et l'ensemble des secrétaires académiques, et adressée par courrier au ministre de l'Éducation nationale.



Les thèmes
du congrès
de Biarritz
du 11 au 15 mai 2009

THÈME GÉNÉRAL
VOTÉ PAR LE BUREAU NATIONAL
DU 12 NOVEMBRE

**DEMAIN, LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION :
AUTONOMIE ET ÉGALITÉ.**

THÈMES DES COMMISSIONS

COMMISSION ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE

Quelles propositions pour un cahier des charges du service public d'éducation ?

L'autonomie au service de l'égalité et de la réussite des élèves et des étudiants.

COMMISSION MÉTIER

Thème général : Quelles conditions pour un pilotage efficace de l'autonomie ?

- *Régulation et gouvernance des EPLE.*
- *État - Collectivités territoriales, quel équilibre à construire ?*

COMMISSION CARRIÈRE

Dans un contexte fortement évolutif, la place et le statut des personnels d'encadrement à la direction des EPLE.

- a. *Quel recrutement, quelle formation initiale et continue, quelle certification ?*
- b. *Quelle entrée dans la carrière ?*
- c. *Quels déroulements de carrière dans quel cadre statutaire, avec quelles formes de rémunération ?*
- d. *Quelles mobilités géographiques et fonctionnelles ?*
- e. *Quelle pension acquise au titre de la carrière exercée ?*

SOUS COMMISSION CARRIÈRE

Notre système de retraite est-il toujours un système par répartition ?

COMMISSION VIE SYNDICALE

Place et financement de l'enseignement privé.

Dans le cadre d'un nouveau paysage syndical, positionnement du SNPDEN.

Rencontre dans les académies de Guyane, Guadeloupe et Martinique

Du dimanche 19 octobre au soir au vendredi 24 octobre, Philippe Guittet, Secrétaire général et Patrick Falconnier, coordonnateur de la CAPN se sont déplacés en Guyane, Guadeloupe et Martinique.

Ils sont allés en direction des collègues pour échanger avec eux, au sujet des élections professionnelles et des questions d'actualité. Ils ont rencontré les recteurs de Guyane et de Martinique.



La délégation a été reçue par les recteurs en Guyane et en Martinique; ici avec le recteur Wacheux à Cayenne.



Des assemblées générales ont été tenues en Guyane, Guadeloupe et Martinique; ici au lycée Sainte Anne en Guadeloupe.

Deux représentants du bureau national dans l'académie de la Réunion

Philippe Tournier, secrétaire général adjoint du SNPDEN et Michel Richard, secrétaire national de la commission métier, sont allés à la rencontre des collègues dans l'académie de la Réunion du 27 au 29 octobre 2008 pour évoquer la préparation des élections professionnelles, les questions d'actualité et les perspectives pour notre métier.

Ils ont tenu une assemblée générale, ils ont répondu aux nombreuses questions des collègues, chefs d'établissement et adjoints et rencontré la presse.



Assemblée générale académique de la Réunion



À la tribune : Philippe Tournier, Michel Richard et Claude Carpentier



Donatelle
POINTEREAU

Dossier : Le SNPDEN et le rapprochement CGC – UNSA

Conformément aux décisions du CSN vous trouverez ci-après un dossier d'information sur la construction d'un troisième pôle syndical. Ce dossier reste ouvert et nous vous informerons régulièrement de l'avancée des discussions.

RAPPORT PRÉPARATOIRE AU DÉBAT

Début 2008, les partenaires sociaux, les cinq confédérations syndicales dites représentatives CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC et les organisations patronales MEDEF, CGPME et UPA ont travaillé sur un projet de position commune sur la représentativité syndicale, le dialogue social et le financement du syndicalisme en vue d'une réforme concertée.

Une « *position commune* » a été définie et signée par la CGT, la CFDT, le MEDEF et la CGPME. La CFTC, la CFE-CGC, FO et l'UPA ont refusé de s'associer à cet accord.

C'est sur la base de cette « position commune » majoritaire que fut votée la loi du 20 août 2008 qui constitue maintenant le cadre du syndicalisme français.

HISTORIQUE

« LA POSITION COMMUNE »

L'UNSA, réunie le 17 avril 2008 en bureau national extraordinaire, s'est opposée à la « *position commune* » car elle a considéré que celle-ci conduirait à une recomposition du paysage syndical autour de la CGT et de la CFDT, empêcherait l'émergence des nouveaux syndicats et risquerait d'éliminer les petites organisations.

Dans les faits, « *la position commune* » revoit les critères de représentativité et permet désormais à tout syndicat de présenter des candidats dès le 1^{er} tour, comme le souhaitait l'UNSA. Mais la représentativité est reconnue au delà d'un seuil de 8 % à 10 % des suffrages aux élections d'entreprise, qui lui est défavorable, car elle ne l'atteint pas actuellement.

D'autres éléments sont contestés par l'UNSA : il n'est pas tenu compte des résultats

aux prud'homales qui selon l'UNSA sont davantage représentatifs ; il faut une ancienneté de deux ans dans l'entreprise pour pouvoir présenter des candidats au 1^{er} tour. Elle considère que ce sont pour elle autant de facteurs de frein supplémentaires à son développement.

Organisation minoritaire, l'UNSA se trouve devant des choix : continuer ainsi en essayant de progresser encore et de convaincre autour de son projet ou chercher d'éventuels rapprochements avec d'autres organisations proches de son projet.

Nous nous sommes trouvés embarrassés, car notre analyse de la « *position commune* » pouvait entre nous être interprétée avec des nuances.

La commission vie syndicale dès le CSN de mai 2008 a attiré l'attention sur les trois articles écrits par JC Lafay en septembre, octobre et novembre 2005 sur l'histoire du syndicalisme français, sa faiblesse, ses divisions et ses contradictions. Cette analyse a mis en lumière que la division syn-

dicale, héritage de l'histoire tient aussi aux mécanismes institutionnels, facteurs supplémentaires de division et concluait à la nécessité de revoir ces mécanismes.

En effet, la commission vie syndicale dès le CSN de mai 2008 a aussi rappelé que ces trois textes sont devenus la base de notre doctrine et ont permis au congrès de Dijon en 2006 d'afficher une déclaration de principe sur notre conception du syndicalisme et notre place dans le paysage syndical. Nous nous sommes ainsi clairement prononcés en faveur du fait majoritaire contre la dispersion syndicale.

« Le SNPDEN [...] tire de son expérience syndicale la conviction de l'intérêt des salariés à se regrouper dans un syndicalisme d'adhérents, fortement majoritaire, représentatif et réformiste qui ne confonde pas diversité et dispersion »

Nous pouvions ainsi considérer qu'en ouvrant largement l'accès au premier tour des élections

professionnelles à toute organisation syndicale constituée, cet accord prévoit la possibilité de vérifier périodiquement, à l'occasion des élections, l'audience des différents syndicats, permet le renouvellement du paysage syndical, met fin à une situation figée depuis un demi-siècle et à des rentes de situations injustifiées. Cela peut être vu comme représentant un grand progrès. En donnant, parmi les critères de représentativité, une place déterminante aux suffrages des salariés dès lors qu'est atteint un seuil de 8 à 10 %, l'accord encourage un syndicalisme d'adhérents et donne aux salariés la possibilité de désigner clairement leurs représentants.

En exigeant, pour la validation d'accords sociaux, qu'ils prennent un caractère majoritaire, la position commune redonne du sens au dialogue social et au caractère réformiste de l'action syndicale.

Cependant, nous comprenons les réactions de l'UNSA envers ce texte. Nous sommes également réservés sur la façon exclusive dont se sont passées les négociations entre les cinq organisations historiques et le patronat, sans la volonté d'y faire participer l'ensemble du monde syndical. On aurait pu faire autrement.

Néanmoins, la commission avait souhaité à l'époque que les éventuelles différences d'évaluation entre nous de « la position commune », et entre l'UNSA et nous, ne constituent pas un facteur de division de notre syndicat et avait encouragé à se centrer sur les enjeux de notre profession, la construction de nos revendications, de nos propositions, de notre action syndicale et la préparation des élections professionnelles sur les thèmes de notre profession. Aujourd'hui la loi, quoiqu'on puisse en penser, est adoptée. Elle fixe les choses et donne le nouveau cadre du syndicalisme français tout en définissant une période de transition et des dispositions particulières.

L'OPÉRATION DE RAPPROCHEMENT

La perspective ouverte par les discussions sur la « position commune » a conduit l'UNSA à s'interroger sur des rapprochements possibles avec d'autres syndicats, afin d'atteindre par les élections le seuil de représentativité.

Son bureau national du 17 avril a proposé la décision suivante.

« Le bureau national extraordinaire de l'UNSA, réuni le 17 avril 2008 à Bagnolet donne mandat au secrétariat national d'engager un processus de rapprochement avec la CFE-CGC qui devra être fondé sur les valeurs et les principes que nous avons toujours défendus. En dernier ressort, il appartiendra à un congrès de l'UNSA de décider des conclusions de ce processus. »

Cette décision a été adoptée par 62 voix (1 voix contre, 4 abstentions, 10 refus de participation au vote).

Le SNPDEN, pour sa part a un mandat sur le rapprochement syndical : dernier paragraphe de la déclaration de principe sur le syndicalisme des personnels de direction du congrès de Dijon.

« Le SNPDEN [...] se déclare favorable aux regroupements au sein du mouvement syndical et à l'unité dans l'action syndicale. »

Mais pas à n'importe quel prix !

1. NOUS AVONS FAIT ALORS, LORS DE CE BN EXTRAORDINAIRE, LA DÉCLARATION SUIVANTE :

« Nous sommes à l'aise dans l'UNSA, actuellement dans la mesure où y vit et sont partagées notre conception éducative, laïque, sociale et européenne et notre approche de l'encadrement dans les lycées et les collèges.

Nous pensons, aussi qu'historiquement, c'est en effet pour l'UNSA, le moment de faire bouger les lignes du paysage syndical. Mais pas à n'importe quel prix !

Si c'est là, la question posée aujourd'hui, Alain, nous sommes favorables à tout processus de proposition de discussion à deux conditions :

- que cette proposition se fasse sur la base des valeurs de l'UNSA et de sa charte

- qu'elle s'inscrive dans une offre médiatisée et élargie à l'ensemble du mouvement syndical, dans la perspective de la construction d'un pôle réformiste recomposé, conformément à nos mandats.

Alors, la réponse de la CFE-CGC pourra être considérée comme le début d'un processus. Pour nous, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté là-dessus

Sinon l'impression d'un rapprochement opportuniste d'appareil

avec un seul syndicat à l'image hyperconservatrice, dont nous ne nous reconnaissons pas dans la démarche syndicale sera exploitée et nous en paierions tous le prix.

Le SNPDEN n'ayant pas consulté ses instances se prononce en refus de vote. »

2. NOUS AVONS RENCONTRÉ LA DIRECTION DE L'UNSA DÉBUT MAI ET LUI AVONS FAIT PART DE NOTRE INQUIÉTUDE DEVANT LE CHOIX PRIVILÉGIÉ D'UNE ORGANISATION À L'IMAGE ET AUX PRATIQUES TRÈS CONSERVATRICES EN PRÉCISANT QUE NOUS SERIONS TRÈS VIGILANTS QUANT À LA SUITE DU PROCESSUS.

L'offre de rapprochement, conformément à nos mandats relatifs aux rapprochements syndicaux, a toujours été conçue d'une façon élargie et en direction de positionnements compatibles. Sinon nous ne serions pas cohérents avec nous mêmes, et risquerions de briser notre unité qui fait notre force.

L'attente de la mesure de notre propre audience par les élections professionnelles de décembre nous a enclins à la plus grande prudence quant à l'ouverture d'un débat sur cette question. La commission vie syndicale du CSN de mai 2008 dans un texte d'orientation adopté par le CSN, avait préconisé que :

[...] « les éventuelles différences d'analyse de cet accord entre nous et/ou entre l'UNSA et nous, ne constituent pas un facteur de division du syndicat et encouragent celui-ci, à se centrer sur les enjeux de notre profession, et la préparation des élections professionnelles, ainsi qu'à poursuivre le débat fédéral sur ce sujet, en accompagnant l'UNSA dans ses questionnements ».

3. C'EST POURQUOI À CE CSN, NOUS AVONS ADOPTÉ LA MOTION SUIVANTE :

« Le SNPDEN, qui syndicalise la majorité des personnels de direction, s'est toujours prononcé contre la division syndicale et porte un mandat favorable au regroupement syndical. Il est disponible pour participer à ces regroupements tout en préservant son unité et ses principes.

Dans le cadre de son affiliation fédérale à l'UNSA Éducation et confédérale à l'UNSA, le SNPDEN approuve donc toute démarche favorable à un regroupement, mais demande qu'il se fasse sur la base de valeurs, de positions, d'orientations et de pratiques communes. Ses adhérents ne pourraient accepter des rapprochements sans principes fondés sur des critères opportunistes, qui fragiliseraient les syndicats les plus représentatifs de l'union.

L'offre de regroupement doit se porter, de ce fait, dans une démarche élargie à l'ensemble du mouvement syndical, créatrice d'un mouvement d'adhésion, favorisant une base réformiste sans opposition artificielle et dépassée entre des camps désignés comme protestataires ou réformistes,

Le SNPDEN se prononcera, le moment venu, au congrès de l'UNSA et à son propre congrès de 2009. Il se déterminera avec la volonté de préserver son unité, ses valeurs et son projet dans un cadre fédéral et confédéral »

Au mois de juin 2008 le texte « AGIR ENSEMBLE », texte dit « fondateur » du travail de rapprochement entre les deux organisations, a été publié.

4. NOUS AVONS FAIT ENSUITE LA DÉCLARATION SUIVANTE AU CONSEIL FÉDÉRAL DE L'UNSA-ÉDUCATION DE

SEPTEMBRE suite à l'intervention d'Alain Olive, qui présentait le texte et répondait aux questions.

« Cher Alain,

Nous ne sommes toujours pas vraiment convaincus de la nécessité d'un troisième pôle réformiste tel qu'il est présenté actuellement dans le texte « Agir Ensemble ».

Nos mandats nous donnent aussi une appréciation contrastée de la loi du 20 août 2008, notamment nous apprécions positivement le fait majoritaire qui est une vraie force et dont nous constatons l'efficacité dans notre propre champ.

Nous avons aussi l'impression d'être loin de ce processus d'autant plus que nos remarques au sein de notre fédération ou directement adressées à la direction de l'UNSA lors d'une rencontre en juin semblent n'avoir pas été suffisamment prises en compte jusqu'à présent.

Nous estimons principalement que le texte « Agir ensemble » ne tient pas suffisamment compte de la laïcité de la république et de l'école, et qu'il ne fournit pas assez d'éléments pour apprécier les différents dossiers cités, ni l'architecture de ce nouveau pôle et notre place.

Néanmoins, nous sommes conscients des enjeux du contexte de crise de représentation et des raisons, et prenons acte de cette décision et du fait que cette loi, qui déstabilise le droit du travail et la hiérarchie des normes, doit conduire l'ensemble du mouvement syndical à une adaptation.

Nous sommes aussi conscients que dans une grande organisation (ainsi qu'on peut le voir à l'étranger au sein des grands pôles syndicaux) il peut y avoir des divergences sur certains points tant que les fondamentaux de chacun sont pris en compte et cela non dans la juxtaposition mais dans le consensus et si la structure de l'organisation reconnaît la spécificité et la place des professions qu'elle représente.

C'est pourquoi nous attendons de pouvoir participer aux groupes de travail que tu as annoncés. Nous attendons des relevés de conclusions à présenter à nos adhérents et tous les éléments pour aller au bout du débat qui nous permettra de nous prononcer à notre congrès de mai 2009 ».

5. PHILIPPE GUITTET A FAIT LE POINT EN JUIN ET EN SEPTEMBRE 2008 POUR LES SA LORS DES RÉUNIONS DU BN ÉLARGI AUX SA

6. LE 29 SEPTEMBRE, L'UNSA-ÉDUCATION ORGANISAIT UN GROUPE DE TRAVAIL POUR SES SYNDICATS NATIONAUX AFIN DE LES INFORMER ET DE PRÉPARER LES INTERVENTIONS FÉDÉRALES DANS LES GROUPE DE TRAVAIL MIS EN PLACE PAR L'UNSA SUR LE RAPPROCHEMENT. UNE ANALYSE DU TEXTE « AGIR ENSEMBLE » A ÉTÉ FAITE :

Des points positifs :

- un accord général avec le contenu du texte, le choix d'un syndicalisme

d'adhésion, l'affirmation des valeurs (leur inscription dans le préambule de la charte de l'UNSA les mettait en exergue),

- l'importance d'articuler autonomie syndicale et cohérence,
- les services rendus aux adhérents et l'intérêt de la proposition de permanences sociales (en particulier pour les travailleurs précaires et les demandeurs d'emplois), l'importance donnée au respect des droits humains,
- les droits attachés à la personne et non au contrat de travail, la nécessité d'une régulation mondiale,
- l'attachement au modèle social européen,
- l'attachement aux principes de solidarité pour la protection sociale,
- la volonté de privilégier les contrats collectifs relevant des organismes paritaires ou mutualistes pour la complémentaire santé,
- le développement sur le respect de l'environnement et l'engagement syndical dans cette direction.

Des réserves sur :

- le terme « socialement acceptable » et une critique timide du capitalisme,
- la relation incertaine entre autonomie syndicale et intérêt général, l'abandon de l'idée de syndicalisme de transformation sociale,
- la notion de « collectivité de travail »,
- l'idée de faire profiter en priorité les adhérents des acquis de l'action syndicale (semble contraire à notre législation),
- des manques sur la fiscalité (qui est la base de la redistribution et de la cohésion sociale) et l'absence de délimitation des exonérations fiscales,
- une vision peu positive de l'Europe,
- la notion de « hiérarchie des salaires » très marquée par le syndicalisme de cadres.

Des points à préciser ou à améliorer :

- approfondir avec la CGC ce que l'on met sous le terme de laïcité,
- faire des comparaisons dossier par dossier avec les positions de la CGC, pour aller au delà d'un texte forcément à caractère général,
- aborder l'autonomie plutôt par le biais du fonctionnement démocratique des organisations syndicales,
- ne pas faire de l'encadrement la seule spécificité, affirmer fortement le rôle de l'État (absent du texte), développer la partie fonction publique,
- affirmer plus nettement l'engagement syndical européen (CES) et au niveau international, creuser davantage la question des discriminations,

- développer davantage tout ce qui touche à la formation initiale, étoffer la partie retraites pour la fonction publique.

Les syndicats présents ont souhaité que ces échanges puissent se poursuivre en complément des points faits régulièrement dans les instances fédérales et notamment à l'EFN.

LES GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE PAR L'UNSA

Deux groupes de travail ont été mis en place le 4 septembre par l'UNSA pour réfléchir à notre avenir syndical et vont se réunir 7 ou 8 fois d'ici décembre. Tous les pôles y sont représentés ainsi que les UR. Des groupes de travail similaires sont mis en place au sein de la CGC. Des réunions communes permettront de croiser les réflexions des uns et des autres.

GRUPE 1 :

Spécificité du réformisme et offre syndicale alternative

Il est piloté par Jean Grosset et Jean Claude Tricoche. La fédération y est représentée par Patrick Gonthier et Luc Bérille.

Le travail du groupe s'appuie sur le texte commun. Il n'est pas question de modifier ou d'amender ce document qui constitue la base commune sur laquelle les organisations ont accepté de travailler à la construction d'une nouvelle offre syndicale. Il est forcément un compromis. Il s'agit d'approfondir la réflexion de l'UNSA.

Les premières réunions ont porté sur :

- le concept d'autonomie qui est plus une pratique de fonctionnement qu'une valeur, le syndicalisme d'adhésion (comment faire adhérer ?),
- le syndicalisme de services (qui n'est pas un syndicalisme assurantiel) et l'exemple en particulier des syndicats UNSA des métiers de la sécurité,
- la question des acquis bénéficiant aux adhérents.

GRUPE 2 :

L'architecture tant professionnelle qu'interprofessionnelle et la nécessaire réflexion sur les concepts d'autonomie et de cohérence

Il est piloté par Jacques Bory et Michel Guerlavais. La fédération y est représentée par Alain Bernat et Florence Dodin.

Une analyse est faite du fonctionnement actuel de l'UNSA en pôles regroupant des fédérations et des syndicats. Actuellement seules deux fédérations sont véritablement structurées : l'éducation et les transports. La CGC est structurée en une trentaine de fédérations par branches professionnelles. La réflexion sur les questions d'autonomie et de cohérence aurait dû être conduite pour le prochain congrès de l'UNSA, même en dehors de toute perspective de rapprochement avec la CGC. Il faudra approfondir les questions du syndicat dans l'entreprise, l'articulation autonomie/cohérence, le rôle des fédérations.

Ces informations suscitent des questionnements au sein du groupe fédéral en particulier sur l'approche par métier ou par employeur, sur le maintien d'une fédération de l'éducation et la possibilité d'y adhérer. L'UNSA Éducation a un mandat pour des fédérations fortes et reconnues. Les fédérations sont libres de leur structuration et de leur fonctionnement interne.

7. QUESTIONNEMENTS DU CSN

On ne peut conclure le débat avant de l'avoir mené au bout entre nous, aussi bien qu'au sein de l'UNSA-Éducation et de l'UNSA, ni avant de connaître les conclusions des discussions entre l'UNSA et la CGC. Au terme de ce processus de négociations, nous ouvrirons alors un autre débat pour savoir ce que nous décidons de faire.

En l'état actuel des choses, la tâche est de participer au processus actuel afin d'y faire prendre en compte notre syndicalisme, notre spécificité professionnelle et nos valeurs sans préjuger de notre opinion finale, un débat ne doit pas en occulter un autre.

Cette nouvelle situation doit nous conduire, pour notre part, à nous projeter dans l'avenir et à nous interroger sur l'extension de notre champ de syndicalisation, dans la logique de nos mandats antérieurs.

RÉSOLUTION VOTÉE AU CSN DE NOVEMBRE

- *Tenant compte de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale et le dialogue social et de la décision de l'UNSA d'engager avec la CGC un processus de construction d'un troisième pôle syndical réformiste,*

- *informé qu'il appartiendra à un congrès de l'UNSA de décider des conclusions de ce processus respectant la position prise au CSN du SNPDEN du mois de mai 2008 de consacrer le premier trimestre 2008-2009 à la campagne des élections professionnelles,*
- *prenant acte de la participation du bureau national au débat fédéral et confédéral en exprimant les mandats actuels du SNPDEN et des informations qu'il a fournies à ses adhérents, dans Direction et à ses SA lors des BN élargis de juin et de septembre 2008,*
- *affirmant que le syndicalisme de personnels de direction a besoin plus que jamais, d'une organisation fortement majoritaire et rassemblée, le CSN du SNPDEN réuni les 13 et 14 novembre estime que le moment est venu de donner mandat au Bureau National :*
- *pour organiser au sein du syndicat le plus large débat à l'issue duquel le congrès de Biarritz se prononcera sur la position du SNPDEN,*
- *pour réfléchir avec les SA à l'organisation et au mode de consultation le plus efficace pour faire émerger un mandat qui fasse consensus lors du congrès de Biarritz en mai 2009,*
- *pour avoir, tout au long de cette démarche, le souci prioritaire de maintenir l'unité et la force du SNPDEN autour de son organisation, de son projet et de ses valeurs, avec l'ensemble de ses adhérents.*

8. GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL SUR LE RAPPROCHEMENT UNSA/CFE-CGC RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2008

Cette réunion se situe dans le prolongement de celle du 29 septembre. Elle a pour objet de faire un point d'étape sur les travaux de deux groupes mis en place à l'UNSA qui se sont réunis chacun cinq fois.

Le travail d'analyse du texte commun « *Agir ensemble* » fait lors de la réunion du 29 septembre a servi de base pour les interventions de la fédération dans le 1^{er} groupe, en particulier sur la nécessité d'affirmer fortement la valeur de laïcité (principe d'organisation de la société), sur les services publics et le rôle de l'État. Il ne s'agit pas d'amender ce texte qui sert de base aux réflexions

engagées de façon parallèle dans les deux organisations, mais d'apporter des éléments à prendre en compte pour les textes qui seront élaborés par la suite. Le groupe a permis de vérifier un accord sur notre conception du réformisme.

Dans le 2^e groupe, il est apparu qu'il était de toute façon nécessaire de réfléchir au fonctionnement de l'UNSA pour assurer une meilleure cohérence, sans renoncer au principe d'autonomie. Une réflexion a été conduite sur les sections syndicales d'entreprise, les syndicats et la nécessité d'une structuration en un nombre limité de fédérations fortes et reconnues, ayant un périmètre clairement défini. L'autonomie impose un fonctionnement démocratique à l'intérieur des fédérations (ce qui est le cas de l'UNSA Éducation). Il peut être intéressant aussi d'avoir des regroupements transversaux et des regroupements en pôles.

Dans les deux groupes, on en arrive à la question de l'encadrement qui sera abordée lors des prochaines réunions. La notion de « cadre » est difficile à définir.

Mais il semble nécessaire de prendre en compte la spécificité des cadres (les responsabilités qu'ils exercent). Quelle organisation pour répondre à cette exigence ? Plus qu'une structure à part, l'idée de regroupement transversal semble à retenir. Toutes les confédérations ont des rassemblements de cadres. Divers points de vue sont exprimés : l'encadrement s'inscrit dans une filière de métiers ; la voix d'un cadre ne doit pas compter plus que celle d'un autre salarié ; la CGC syndique des techniciens ; la difficulté d'avoir un délégué avec lequel on se trouve dans un lien de subordination, en particulier dans le secteur privé ; la nécessité de ne pas segmenter les catégories (exemple de A & I) ; la notion de parcours professionnel qui permet d'accéder à un statut de cadre ; les obstacles conceptuels et pratiques qui n'ont pas permis jusqu'à maintenant à la fédération d'engager sa propre réflexion sur l'encadrement.

Tout en étant multicatégorielle (comme certains de ses syndicats), la fédération est très concernée par l'encadrement. À notre demande, le

SNPDEN sera présent aux réunions consacrées à l'encadrement.

Le calendrier se précise : une rencontre avec la CFE-CGC permettra de croiser les réflexions engagées dans les groupes de travail. Le BN des 10 et 11 décembre tirera les conclusions des groupes de travail. Des propositions seront débattues au BN des 21 et 22 janvier.

La conclusion de Patrick Gonthier semble partagée par les participants : la méthode proposée par la fédération – celle d'une élaboration progressive qui permet de vérifier les points d'accord et les divergences – est mise en pratique. Rien n'est bouclé. Tout se fait dans la transparence.

Nous aurons à nous prononcer sur des écrits. Il y a aussi des réticences du côté de la CGC. L'objectif est bien de proposer une nouvelle offre syndicale à tous les salariés de notre pays.

DOCUMENT UNSA : Réflexion des groupes de travail sur notre devenir syndical

Conformément aux décisions du Bureau national élargi du 18 juin 2008, deux groupes de travail internes à l'UNSA ont été installés le 4 septembre dernier. Composés de représentant (es) des différents pôles et fédérations de l'UNSA et des secrétaires généraux des unions régionales, ces deux groupes ont pour objectif d'approfondir de façon collective notre réflexion sur la construction d'un nouveau pôle syndical réformiste. La CFE-CGC conduit de son côté une démarche similaire, qui devra se croiser avec la nôtre dans le courant du mois de novembre 2008 prochain.

Le groupe intitulé « Spécificité du réformisme et offre syndicale », animé par Jean Grosset et Jean-Claude Tricoche, s'est réuni à trois reprises : 4 septembre, 23 septembre, 2 octobre. À partir du texte commun UNSA/CFE-CGC « Agir ensemble, une initiative historique », qui reprend la charte de l'UNSA ainsi que la résolution de notre congrès de Nantes en y intégrant les évolutions que nous avons adoptées depuis, le groupe a précisé les termes « réformiste » et « autonomie » et abordé la question du « syndicalisme de service ».

Le réformisme que nous revendiquons se définit à partir de notre pratique syndicale qui privilégie la négociation et la recherche d'un compromis acceptable mais n'écarte pas la mobilisation pour créer le rapport de force nécessaire à l'avancée de nos revendications. Toute l'histoire de l'UNSA est jalonnée de cette pratique ainsi que la recherche d'un équilibre entre la loi et le contrat.

L'autonomie est certes consubstantielle à la création de l'UNSA et à son développement, mais c'est une pratique de fonctionnement, non une valeur et encore moins un dogme. Il faut aborder ce concept à partir de notre expérience et des évolutions qu'entraînera la loi du 20 août

2008, tant sur la représentativité syndicale et les conditions pour l'obtenir, que sur la hiérarchie des normes.

Pour que les salariés se syndiquent, il faut que le syndicat réponde à leurs attentes tant au niveau de la défense des droits du travail que par les services qu'il offre. Ces services peuvent être relatifs à leur activité professionnelle ou à leur vie personnelle. Formation, aide à l'insertion des jeunes et au demandeur d'emploi, permanence sociale, appui juridique, assurance, protection complémentaire santé retraite... sont quelques-unes des pistes à creuser tout autant que la nature des acquis qui seraient réservés à ceux qui payent leur carte syndicale.

Le groupe intitulé « l'architecture tant professionnelle (branches) qu'interprofessionnelle, d'une future organisation et la nécessaire réflexion sur les concepts d'autonomie et de cohérence » s'est lui aussi réuni les 4 et 23 septembre et le 2 octobre. Le travail du groupe consiste en permanence à mesurer les avantages et les inconvénients de l'organisation interne actuelle de l'UNSA et à formuler des propositions d'évolution si nécessaire.

Il est indispensable que la nouvelle organisation (mais aussi l'UNSA) prenne en compte les règles imposées par la loi sur la rénovation de la démocratie sociale en termes de négociations, notamment le mouvement qui va désormais de l'entreprise à l'interprofessionnel en passant par la branche. Il nous faut répondre aux obligations réglementaires tout en adoptant une décentralisation effective des pouvoirs de décision et de nomination qui doivent être exercées au plus près des adhérents.

Dans nos statuts, le concept d'autonomie (en termes de fonctionnement) est pleinement revendiqué. En revanche, la cohérence indispensable à l'action syndicale y est formellement absente. Elle est pourtant clairement revendiquée dans nos résolutions générales de congrès.

L'autonomie que nous revendiquons suppose un fonctionnement démocratique qui donne tout son sens au syndicalisme de proximité. Elle doit cependant être une autonomie structurée, une autonomie encadrée, ce qui implique des droits et des devoirs. Par exemple, il est indispensable que les sections syndicales ou les syndicats d'entreprises « fassent remonter » les coordonnées de leurs dirigeants, leur nombre d'adhérents et le montant des cotisations tant pour des raisons de fonctionnement interne que pour répondre aux exigences de la loi du 20 août 2008. La remontée des divers éléments directement à l'union par les syndicats d'entreprise est problématique, ce doit être l'un des rôles des fédérations.

Notre approche de l'autonomie est adaptée aux syndicats d'entreprise mais soulève la question de la cohérence pour les négociations de branches et interprofessionnelles. Il paraît opportun que les syndicats d'entreprise se regroupent au sein de syndicats correspondant aux négociations collectives de leurs branches (régionaux ou nationaux) et de fédérations (ou pôles) plus vastes.

L'objectif est de faciliter l'émergence de fédérations structurantes et fortes pour assurer la cohérence nécessaire, des fédérations au périmètre clairement défini car la concurrence, pourtant permise dans nos statuts, engendre fatalement des problèmes. Ceci requiert une meilleure efficacité des fédérations car l'impératif de développement demande une grande réactivité.

La recherche d'une cohérence indispensable ne s'oppose pas au syndicalisme d'adhérents et donc de proximité. Il faut des syndicats forts capables de s'occuper de leurs adhérents dans la dimension professionnelle et des adhérents qui s'investissent dans la vie interprofessionnelle.

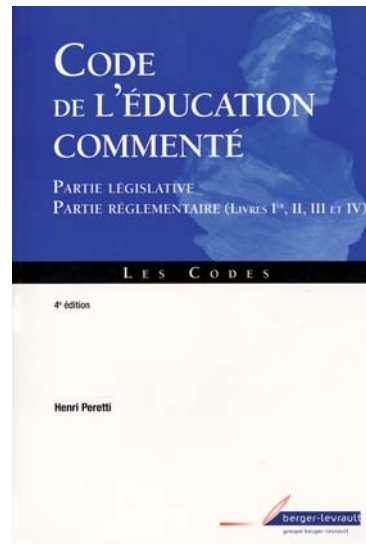
Nous devons à la fois revisiter notre fonctionnement et jeter des idées pour la nouvelle organisation que nous entendons créer avec la CFE-CGC. Il faut rythmer le temps en donnant des signes tangibles de notre rapprochement afin de créer une dynamique de rassemblement. Un code de bonne conduite est passé entre l'UNSA et la CFE-CGC, nous devons l'actualiser pour éviter les conflits.

livres

Derniers ouvrages reçus...

CODE DE L'ÉDUCATION COMMENTÉ

Partie Législativ e et Partie Réglementaire (Livres I à IV)
Henri Peretti – Éditions Berger Levrault
Collection Les Codes – 4^e édition – 1 466 pages



Entièrement actualisée et enrichie, cette nouvelle édition du code de l'Éducation intègre le livre IV de la partie réglementaire relatif aux établissements d'enseignement scolaires publics et privés, publié par décret du 14 mars 2008, ainsi que toutes les modifications récentes de la partie législative.

L'ouvrage propose ainsi le texte intégral du code de l'Éducation, une présentation de chacun des livres, des commentaires détaillés, des notes de jurisprudence qui en éclairent la portée ainsi que des références de décrets non encore codifiés et des arrêtés et circulaires publiés.

Conçu comme un outil pratique, il permet un mode de recherche fonctionnel, à l'aide d'un index détaillé, des tables de concordance entre les articles du code et les textes d'origine ainsi qu'une table de jurisprudence regroupant toutes les décisions citées et analysées dans les commentaires des articles législatifs et réglementaires.

L'auteur: Henri Péretti, ancien élève de l'ENA, est inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de recherche, et responsable de la mission de codification au ministère de l'Éducation nationale.

...SUITE À LA PAGE 82

CHRONIQUE JURIDIQUE - La cellule juridique s'est réunie le 20 novembre en présence de Corinne Delvallet, Pascal Bolloré, Philippe Marie, Jean-Daniel Roque et Bernard Vieilledent.



Pascal
BOLLORÉ

Hygiène et sécurité

Nous avons reçu le courrier d'un ingénieur de prévention des risques professionnels d'une collectivité territoriale, qui réagit à la chronique juridique du numéro 162 de Direction. Si nous y commentons les projets réglementaires datés de juin 2008 dont nous avons été destinataires, la réaction qui nous est adressée concerne, en fait, la version antérieure (début d'année 2008).

Ce spécialiste écrit : « Le projet de décret modifiera l'ancien décret 85-603 modifié, 2000-542 sur l'hygiène et la sécurité du travail dans les collectivités territoriales. Et j'ai constaté, comme M. Bolloré, que ce texte effaçait le rôle des collectivités (en tant que propriétaire ET employeur) : le chef d'établissement de l'EPLA acquiert avec ce texte une importance et surtout une responsabilité qu'il ne peut pas assurer. Seule la circulaire aborde le point essentiel de la prévention des risques professionnels : l'évaluation des risques sera laissée à la charge du chef d'établissement et du recteur (y compris pour les agents TOS...) ; le CHS sera uniquement académique, les déclarations d'accidents seront transmises à l'académie, les formations etc. Incroyable »!!!

Il trouverait plus opportun « que les CT soient associées à l'évaluation des risques professionnels et du public dans les EPLA : en participant/aidant le groupe de travail jusqu'à l'évaluation. Je préconiserais un document unique centralisé au Conseil Général avec des extraits en copie laissés dans les EPLA et au rectorat (ou IA). Je favoriserais des CHSCT dans chaque collège avec transmission d'une invitation au rectorat et à la CT : 2 membres

de droit avec voix délibérative. Pour la logistique des Relations Humaines (déclaration d'Accident du Travail, formations obligatoires, visites médicales, etc.), je vois mal comment on pourrait se passer des CT ».

La même sagesse ne règne pas dans toutes les collectivités territoriales. Sans doute certaines ne nous lisent-elles pas encore assez. Il en est ainsi de la Direction des ressources humaines de la Région Ile-de-France, qui dans un courrier électronique adressé aux établissements écrit ceci : « En mai dernier, un questionnaire sur l'hygiène et la sécurité vous a été adressé par mail. Celui-ci avait pour objectif d'établir un état des lieux sur cette question dans tous les EPLA d'Ile-de-France.

Les résultats de cette enquête ont démontré la nécessité d'organiser des sessions de formation notamment en ce qui concerne les habilitations électriques et l'hygiène.

Je profite de cette occasion pour appeler votre attention sur la nécessité de respecter les obligations réglementaires qui incombent aux chefs d'établissement dans ces domaines d'activités à risques (article L. 230-2 du code du travail).

C'est pourquoi, afin que vous puissiez répondre à ces obligations, un plan de formation hygiène et sécurité très volontariste a été mis en place... »

Nous avons à de très nombreuses reprises rappelé que cet article du Code du travail quand il évoque les « chefs d'établissement », s'adresse aux... employeurs qui doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs en appliquant des principes généraux de prévention. Est également imposée l'obligation d'une évaluation des risques encourus par les salariés.

Le chef d'établissement scolaire n'est toujours pas l'employeur des personnels, ni de ceux de l'État, ni de ceux de la collectivité exerçant dans l'établissement. Collectivité qui, de plus, est propriétaire des locaux!

Invitons donc l'auteur de cette note à communiquer au plus tôt, aux proviseurs concernés, les mesures que la collectivité entend mettre en œuvre afin de satisfaire aux obligations, qui lui sont faites par la loi, en tant que propriétaire et employeur, dans ces domaines d'activités à risque!

Questions des adhérents

P B

• **ASTREINTES POUR DES PERSONNELS TOS LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE (NAS)**

Une collègue nous écrit : « *Nous nous interrogeons sur la question suivante pour les permanences de sécurité (astreintes) pendant les vacances : un agent d'accueil logé par NAS dépendant du conseil général (statut : ATTEE) peut-il figurer dans la liste des personnels amenés à intervenir en cas de déclenchement d'alarme pendant le week-end et les vacances ?* »

Rappelons qu'il est de la responsabilité du chef d'établissement de prendre les mesures d'organisation de l'établissement hors temps de présence des élèves, dans le respect du statut des personnels. Les personnels TOS (ATTEE) peuvent donc intervenir dans ce cadre. L'astreinte ne donne pas lieu à compensation, seul est décompté et majoré le temps consacré à une intervention particulière.

S'agissant de l'intervention de n'importe quel personnel lors du déclenchement d'une alarme anti-intrusion, il convient cependant de prendre les dispositions d'organisation nécessaires pour ne pas les exposer à des dangers particuliers...

• **LOGEMENTS DE FONCTION :**

- Une collègue nous interroge sur la réponse à apporter à une demande formulée par la compagne d'un personnel de direction décédé qui bénéficiait d'une dérogation à l'obligation de loger. La maison qu'elle partageait avec ce collègue décédé va être vendue par les enfants de ce dernier, elle se retrouve sans logement et a l'intention de revenir occuper le logement de fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La compagne du collègue décédé n'a aucun droit à occuper le logement de fonction, qui est toujours lié à l'exercice des fonctions. Même à titre

provisoire, puisque son compagnon ne l'occupait pas, bénéficiant d'une dérogation à l'obligation de loger.

S'agissant d'un logement vacant, la réglementation prévoit cependant qu'il puisse être loué dans le cadre d'une convention d'occupation précaire... La décision de le proposer ainsi au conseil régional est du ressort du conseil d'administration après instruction par le chef d'établissement.

- Une collègue, lectrice attentive du fascicule relatif aux logements de fonction, nous écrit ceci : « *Je me permets de vous poser les questions suivantes auxquelles la Maif n'a pas été en mesure de me répondre avec précision. Elles ont trait à la question de l'assurance des risques consécutifs à l'occupation d'un logement de fonction par NAS. Vous indiquez à la page 21, dans le paragraphe consacré à l'assurance, que tout occupant est tenu de s'assurer. Mais en l'espèce qui est juridiquement l'occupant ? Le chef d'établissement ? L'État à travers son agent ? L'EPL ? La collectivité territoriale propriétaire du logement ? Dès lors que vous indiquez que la juridiction compétente en matière de sinistre est le juge administratif, dois-je donc en déduire que les dispositions des articles 1732 et 1733 du Code civil ne me seraient pas opposables et que dès lors je n'ai pas besoin d'assurer ma responsabilité d'occupant ?* ».

L'occupant est la personne physique à qui est attribué le logement de fonction par nécessité absolue de service et qui fait, de plus, l'objet d'une obligation de résidence : le personnel de direction.

Les articles 1732 et 1733 du Code civil relèvent du droit commun. La compétence du juge administratif n'exclut pas l'application des mêmes règles, s'agissant de la responsabilité de l'occupant à l'occasion de dommages...

Vous devez donc bien vous assurer comme dans le cadre d'un contrat de location ordinaire.

- Des collègues nous interrogent sur « *la validité de la décision du conseil général du Vaucluse d'attribuer des logements de fonction vacants à des personnels TOS, sans consultation des chefs d'établissement ni avis du conseil d'administration* ». La collectivité entendrait « *privilégier ses propres personnels au détriment des personnels d'État (principaux adjoints et directeur de SEGPA en particulier)* ».

Une lecture juridique bien curieuse fait écrire par la directrice de l'éducation de ce département « *les concessions de logement accordées aux personnels d'État dans les EPLE sont désormais encadrées par le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 abrogeant et remplaçant celui de 1986* ».

Une lecture plus attentive aurait permis de se rendre compte que le décret en question n'efface pas les dispositions du décret précité, mais se contente de transposer ces dispositions antérieures dans le Code de l'Éducation partie réglementaire. Transposition faite, le décret, vide, peut donc être abrogé ! Rappelons ainsi ce principe fondamental selon lequel la transposition se fait « *à droit constant* ». Le décret du 14 mars 2008, ne crée ni ne supprime de droit, il « *transpose* ».

Cette erreur juridique de base se retrouve dans la circulaire d'accompagnement du courrier du conseil général. Comme s'y trouve aussi une interprétation lexicale inadaptée de l'article 21 de la « *loi du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes* ». Celui-ci précise « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour les-*

quels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Fixer une liste d'emplois ne veut pas dire déterminer le nombre d'emplois pouvant être logés!

La loi n'a pas donné compétence à la collectivité pour procéder à des interprétations locales!

Or, s'appuyant sur une erreur d'appréciation, c'est bien ce que retient dans ces annexes cette circulaire départementale, qui génère de fait un conflit d'application de dispositions de natures différentes.

D'abord elle détermine le nombre de logements attribuables à ses personnels: 2 en externat, trois pour un établissement avec demi-pension ou internat!

Ensuite elle introduit une notion « *d'équilibre de répartition entre l'ensemble des personnels de l'État (relevant de l'application du décret de 1986: première catégorie [personnels de direction de gestion et d'éducation] et deuxième catégorie (personnels soignants uniquement puisque les personnels techniques, ouvriers et de service n'y figurent plus)) et du département »!*

Avec une telle lecture, on parvient donc à un tableau qui, pour les collègues avec demi-pension et/ou internat, disposant d'un seul logement, fait apparaître que celui-ci est destiné à l'un de ces 4 emplois: Principal, gestionnaire, chargé d'accueil, responsable ou chargé de maintenance! Mais rappelons que l'obligation de loger des personnels de direction est réglementaire!

Dès lors les principaux se voient adresser avec le courrier, accompagnant cette circulaire, « *un état reprenant pour votre établissement, les affectations des logements résultant de cette décision* ». La directrice poursuit: « *je vous remercie de faire voter ces nouvelles affectations lors de la première séance du conseil d'administration et ce, en même temps que l'occupation des logements 2008-2009* ».

Afin d'écarter cette injonction intempestive, l'on se reportera à la

circulaire annexée à ce courrier qui à sa page deux, avec une soudaine sagesse, rappelle: « *il est donc nécessaire que notre Assemblée délibère sur cette question dans le respect des textes en vigueur, étant précisé que ces dispositions ont été complétées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (art 67), qui maintient pour ces logements, comme pour ceux concédés aux personnels de l'État, la proposition préalable du conseil d'administration, ceci afin de favoriser la vision globale des attributions de logements ayant trait au fonctionnement général de l'établissement* ».

Formalité substantielle s'il en est.

Le juge administratif, il y a peu, avait sanctionné pour une erreur manifeste de droit, le président d'une collectivité territoriale qui avait **donné des instructions impératives en ce qui concerne l'ordre d'attribution des concessions par nécessité absolue de service**. Le juge ne manquerait sans doute pas de réserver un sort similaire à des mesures qui – au caractère juridique encore plus infondé, que dans l'exemple précédent – sortiraient du caractère seulement « *indicatif* » d'une circulaire...

• DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR UN AGENT COMPTABLE

Des collègues nous interrogent sur la conduite à tenir suite à la découverte de malversations commises par un agent comptable parti depuis en retraite à l'étranger. Le procès-verbal du contrôle opéré par le Trésor public n'a toujours pas été communiqué au recteur de l'académie. Les conseils d'administration des différents établissements n'ont pas été saisis. Il nous semble qu'il convient d'attendre la transmission du rapport en question, sinon aux ordonnateurs concernés, du moins à l'agent comptable, par le recteur de l'académie et la décision que celui-ci entend prendre.

Un dépôt de plainte ne pourrait intervenir que sur la base des conclusions du rapport officiel.

Les conseils d'administration devront dans ce cas autoriser chacun des chefs d'établissement à ester en justice.

CALENDRIER 2008-2009

PROCHAINES RÉUNIONS DE LA CELLULE JURIDIQUE :

11	décembre
22	janvier
5	février
11	mars
8	avril (sous réserve)
5	mai
11	juin
1 ^{er}	juillet

INDÉCENCE ET DÉRAISON

Nous remercions régulièrement les adhérents de leurs propos, fort aimables, quant aux contributions de la cellule juridique au travers des chroniques ou des recueils qui lui sont adressés.

C'est donc avec encore plus de satisfaction que nous prenons note du qualificatif répété à deux reprises, de « *brillant* », utilisé à notre endroit, dans une même page, par une organisation syndicale minoritaire. Quand l'amabilité confine ainsi à l'éloge, comment demeurer insensible à de telles marques de reconnaissance!

Surtout quand elles sont prodiguées par un syndicat qui doit recourir au service d'un assureur privé pour ne parvenir qu'à couvrir un champ particulièrement limité du domaine juridique...

Serait-ce cette « *externalisation* » qui serait cause d'une si regrettable discrétion, notamment à l'égard des collectivités territoriales? Nos lecteurs, en revanche, savent combien de pages nous consacrons chaque année à dénoncer les agissements des collectivités quand elles oublient le respect de la règle de droit.

Dans ce domaine comme dans d'autres, lorsque la « *liberté de ton* » est synonyme de silence, le dicton populaire « *qui ne dit mot consent* » prend tout son sens...



GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Prévoyance — Secours décès

UNE AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE POUR VOS PROCHES

Depuis plusieurs années, une caisse de secours décès est constituée au sein du syndicat. Cette caisse assure, en cas de décès, le versement d'un capital de secours aux proches de l'adhérent. Aujourd'hui, le SNPDEN s'associe à la CNP, premier assureur de personnes en France, pour garantir la pérennité de ce service.

FAIRE FACE AUX PREMIERS FRAIS FINANCIERS

Envisager l'avenir sereinement, c'est aussi prévoir les risques. Le décès d'un proche met souvent la famille dans une situation délicate. C'est pourquoi le syndicat propose à ses **adhérents une solution simple, accessible et sûre**: la garantie Secours Décès. En choisissant ce service, vous assurez à vos proches, en cas de décès, le versement d'un **capital secours de 1 068,00 €, dans un délai de trois jours**. Cette aide financière immédiate libère vos proches des premiers frais financiers.

UNE SOLUTION POUR TOUS

L'adhésion à la garantie Secours Décès est **ouverte à tous les adhérents du SNPDEN**, actifs ou retraités. Le bureau national a fixé le montant de l'adhésion à la garantie Secours Décès à 12,96 € par an. Il s'agit d'un tarif unique pour tous les adhérents quel que soit leur âge.

UNE ADHÉSION SIMPLE ET IMMÉDIATE

Vous êtes déjà adhérent au SNPDEN ou vous allez le devenir cette année, vous avez moins de 50 ans : **il vous suffit de remplir la rubrique "Secours Décès" de votre fiche d'adhésion au syndicat**. Si vous avez plus de 50 ans, la garantie Secours Décès vous est également destinée. Vous allez simplement devoir effectuer un rachat de cotisations. Un exemple : vous avez 53 ans, au moment de l'adhésion à la garantie, vous allez racheter 3 années de cotisations (53 ans — 50 ans d'âge limite pour l'adhésion à la garantie).

Sachez que vous n'avez **aucun questionnaire médical** à remplir. L'adhésion est immédiate.

De plus, vous pouvez désigner **la personne de votre choix en tant que bénéficiaire** du capital secours. Vous indiquez ses coordonnées sur la fiche d'adhésion. Vous pourrez en changer en cours d'adhésion, si vous le souhaitez.

UN PARTENAIRE DE RENOM

Le SNPDEN a confié la gestion de la garantie Secours Décès à la CNP. Premier assureur de personnes en France, avec 14 millions d'assurés, la CNP est filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations. L'expérience et le savoir-faire de la CNP sont pour nos adhérents une garantie de sécurité.

NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. LES ADHÉRENTS

Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de Secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. GARANTIE DU SECOURS

Le Congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1 068,00 €.

La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du

versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

3. COTISATION ANNUELLE

Le Bureau National fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit à ce jour : 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

4. GESTION

La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'adhérent,
- un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

Pour bien remplir la fiche d'adhésion

1 LE NUMÉRO D'ADHÉRENT

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2007-2008.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2007-2008 en dessous de l'Académie.

2 CLASSE, ÉTABLISSEMENT EMPLOI

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

3 LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

4 LA COTISATION À LA CAISSE DE SECOURS DÉCÈS (SD) Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 068,00 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS

Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2^e chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1^{er} mars. Le montant du 1^{er} chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et la cotisation sera majorée de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

5 LES COTISATIONS

Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités revenu principal (titre de pension).

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE AU 1^{er} MARS 2008 — 54,68 €

	SANS SECOURS DÉCÈS			AVEC SECOURS DÉCÈS			
	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	
STAGIAIRE 1 ^{re} ANNÉE	90,00 €	91,52 €	30,51 €	102,96 €	104,48 €	34,83 €	
INDICE NOUVEAU MAJORÉ + BONIFICATION INDICIAIRE + NBI	Inférieur à 551	125,77 €	127,29 €	42,43 €	138,73 €	140,25 €	46,75 €
	551 à 650	147,65 €	149,17 €	49,72 €	160,61 €	162,13 €	54,04 €
	651 à 719	169,52 €	171,04 €	57,01 €	182,48 €	184,00 €	61,33 €
	720 à 800	180,46 €	181,98 €	60,66 €	193,42 €	194,94 €	64,98 €
	801 à 880	188,66 €	190,18 €	63,39 €	201,62 €	203,14 €	67,71 €
	881 à 940	205,06 €	206,58 €	68,86 €	218,02 €	219,54 €	73,18 €
	941 à 1020	221,47 €	222,99 €	74,33 €	234,43 €	235,95 €	78,65 €
	supérieur à 1020	240,61 €	242,13 €	80,71 €	253,57 €	255,09 €	85,03 €

RETRAITÉS

COTISATION

« REVENU PRINCIPAL » MENSUEL BRUT FIGURANT SUR LA 1 ^{re} LIGNE DU BULLETIN DE PENSION		BASE	3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	BASE	OU 3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES
COMPRIS ENTRE		SANS LE SECOURS-DÉCÈS		AVEC LE SECOURS-DÉCÈS	
en deçà de	1 883 €	83,85 €	28,46 €	96,81 €	32,78 €
	1 884 €	2 222 €	98,43 €	33,32 €	111,39 €
	2 223 €	2 457 €	113,01 €	38,18 €	125,97 €
	2 458 €	2 734 €	120,31 €	40,61 €	133,27 €
	2 735 €	3 008 €	125,77 €	42,43 €	138,73 €
	3 009 €	3 213 €	136,71 €	46,08 €	149,67 €
	3 214 €	et au-delà	147,65 €	49,72 €	160,61 €

Fiche d'adhésion 2008/09

Adhérez en ligne !

Actif

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

(Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.snpden.net - paiement uniquement par carte bleue.)

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.

AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.

LISEZ BIEN les instructions jointes.

MERCI de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

FAISANT FONCTION DÉTACHEMENT LISTE D'APTITUDE LAURÉAT DU CONCOURS

ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION:

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):
(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non

N° ADHÉRENT DÉPARTEMENT ACADÉMIE

(4 chiffres)

H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

Classe: HC 1^{re} 2^e Échelon: Indice: } Total figurant sur la feuille de paye:

Établissement: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 4^e ex. BI: }

Chef: → NBI:

Adjoint:

Indice total:

Établissement: LYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA

AUTRES Préciser dans ce cas:

Établissement: N° d'immatriculation (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE): →

Nom de l'établissement:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

Tél. établissement Fax établissement Tél. direct Tél. personnel Portable

Mèl: @

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN

Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)

Montant total du chèque

Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT

à: le:

Signature de l'adhérent:

Fiche d'adhésion 2008/09

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.
LISEZ BIEN les instructions jointes.

AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.
MERCI de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):
 (Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non

N° ADHÉRENT **R** DÉPARTEMENT ACADÉMIE
 (4 chiffres) (1) (1)

H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

ADRESSE TRÈS PRÉCISE:

CODE POSTAL: VILLE: TÉLÉPHONE:

Mèl: @

(1) Préciser l'académie de votre résidence de retraite **OU** l'académie de votre dernier poste si vous souhaitez y être rattaché.

TRÈS IMPORTANT: Indiquer avec précision votre situation dans le statut actuel (décret n° 2001-1 174 du 11 décembre 2001):

Classe: HC 1^{er} 2^e

Dernière fonction active { LYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA
 CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT
 DERNIER ÉTABLISSEMENT: CATÉGORIE
 AUTRES Préciser dans ce cas:

Revenu principal brut mensuel : , €

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:
 Nom: Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN
 Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)
 Montant total du chèque
 Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT
 à: le:
 Signature de l'adhérent:

Remarques ou suggestions...

ATTENTION : Si vous avez toujours le même numéro de compte et si vous avez déjà fourni une autorisation de prélèvement - **NE PAS REMPLIR !**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

<p style="text-align: center; font-size: small;">NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>	<p style="text-align: center; font-size: small;">DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">COMPTE À DÉBITER</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Codes</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Établissement</td> <td style="text-align: center;">Guichet</td> <td style="text-align: center;">N° de compte</td> <td style="text-align: center;">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ </td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small;">Date</p> <p style="font-size: x-small;">Signature:</p>	COMPTE À DÉBITER				Codes				Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _	<p style="text-align: center; font-size: small;">NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <div style="text-align: center; padding: 20px;"> <p>SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p> </div>
COMPTE À DÉBITER																	
Codes																	
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB														
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _														

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
4 2 5 3 9 1

<p style="text-align: center; font-size: small;">NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>	<p style="text-align: center; font-size: small;">NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <div style="text-align: center; padding: 20px;"> <p>SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p> </div>																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">COMPTE À DÉBITER</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Codes</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Établissement</td> <td style="text-align: center;">Guichet</td> <td style="text-align: center;">N° de compte</td> <td style="text-align: center;">Clé RIB</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ _ </td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small;">Date</p> <p style="font-size: x-small;">Signature:</p>	COMPTE À DÉBITER				Codes				Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _	<p style="text-align: center; font-size: small;">NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px;"></div>
COMPTE À DÉBITER																	
Codes																	
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB														
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _														

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

ÉCOLE ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX DÉFIS

AFAE - Revue Administration et Éducation – n° 3/2008 (N° 119)
180 pages



Ce numéro de la revue *Administration et Éducation* est consacré au 30^e colloque de l'Association Française des Administrateurs de l'Éducation qui a eu lieu les 4,5 et 6 avril 2008, avec pour objectif d'approfondir les questions relatives aux rapports entre l'École et les différentes collectivités territoriales : bilans, premiers éléments de réponse, nouvelles questions, nouveaux enjeux, nouveaux défis, nouvelles perspectives.

Est-on au clair sur le partage des responsabilités avec les collectivités territoriales ? Jusqu'où et dans quelle direction cette évolution va-t-elle se poursuivre ? A l'heure de la remise en question de la carte scolaire dans la majorité des pays de l'OCDE, comment sont gérées en France les inégalités territoriales et scolaires ? Les collectivités répondent-elles mieux à ces questions là ? Quelles interventions souhaiter des collectivités pour réduire les inégalités sociales ? En quoi la décentralisation a-t-elle modifié les responsabilités du chef d'établissement et produit un nouveau type de manager ?..

Ce sont autant de questions qui ont été abordées lors de ces trois jours et auxquelles ont tenté de répondre les différents cadres de

l'Éducation nationale, mais aussi des responsables issus de conseils régionaux, de conseils généraux et de municipalités, qui sont intervenus lors des tables rondes, ateliers et conférences organisés dans le cadre de ce colloque.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Guide pour le collège
Scéren – CRDP de Bretagne
Série Livre Bleu – 144 pages



Afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de l'accompagnement éducatif, généralisé depuis la rentrée 2008, le CRDP de Bretagne vient d'éditer dans la collection *Livre Bleu* cet ouvrage centré sur le sujet.

Élabore par des experts de l'Académie de Rennes, ce guide aborde au cours de trois chapitres l'accompagnement éducatif dans toutes ses composantes : organisation, gestion des ressources, pédagogie, partenariat.

Il devrait ainsi permettre aux équipes éducatives ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du dispositif d'y trouver les contenus, outils, exemples et références indispensables à la réussite du projet.

Le troisième chapitre propose notamment un ensemble de documents de référence, tels que les textes réglementaires, modèle de contrat et de convention ou encore fiches projets.

Colloque de l'AEEFE

L'Association Française des Administrateurs de l'Éducation (l'AFAE) et ses correspondants académiques d'Île de France organisent, le 10 janvier 2009 au lycée Henri IV, la deuxième rencontre régionale sur le thème du lycée.

« LE LYCÉE POUR QUOI FAIRE ? »

samedi 10 janvier 2009
de 9h 15 à 12h 45
Lycée Henri IV
(salle conférence)
23 rue Clovis
75005 PARIS

Avec la participation de :

Alain Boissinot, recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités

Alain Bouvier, ancien recteur, Membre du Haut conseil de l'éducation, président de l'AFAE

Roger-François Gauthier, inspecteur général de l'administration de l'Éducation Nationale et de la recherche, vice-président de l'AFAE

Patrick Rayou, professeur des universités en sciences de l'éducation

Noëlle Villatte, proviseure